

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques

MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de
MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES

Option : Economie Monétaire et Bancaire

L'INTITULE DU MEMOIRE

Vers la fin du FRANC CFA ?
L'optimalité monétaire de la CEDEAO, enjeux et perspectives de la nouvelle monnaie ECO

Préparé par :

- **M. TALL** Mohamed Hachim
- **M. SISSOKO** Abibou

Dirigé par :

Dr. MOUFFOK Nacer-Eddine

Date de soutenance : 27/06/2022

Jury :

Président : **M. OUABBAS** Fataf

Examineur : **Dr. BENAHMED** Kafia

Année universitaire : 2021/2022

DÉDICACES

A mon cher Papa Ahamadou Cheich, dit Beydi TALL

Qui m'a toujours soutenu et cru en moi.

A ma chère Maman Aissata DICKO, qui n'a ménagé aucun effort pour que je réussisse mes entreprises.

TALL Mohamed Hachim

Je dédie ce travail de recherche à mon père Abdel Kader Sissoko, qui m'a encouragé et soutenu durant mes études. Quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai point te remercier comme il se doit.

Trouve ici le témoignage de ma profonde reconnaissance.

SISSOKO Abibou

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, nous tenons à remercier notre Directeur de recherche, Dr. MOUFFOK Nacer-Eddine. Il a su nous faire confiance lors de cette aventure et à partager avec nous ses connaissances de manière très pédagogique, sa disponibilité et son encadrement nous a beaucoup aidés pour la finalisation de ce mémoire.

Nous saisissons également cette occasion pour adresser nos profonds remerciements au corps professoral et administratif de L'UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA en général, et tout particulièrement ceux du département des Sciences Economiques pour la qualité de l'enseignement offert et le soutien de l'équipe administrative.

Les auteurs

Je tiens à remercier ma sœur Awa TALL, qui a été d'un soutien indéfectible tout au long de mon parcours Universitaire.

TALL Mohamed Hachim

Je ne remercierais jamais assez mes mamans Mariam Dianka et Fanta coulibaly, puisse Dieu veillé sur vous.

SISSOKO Abibou

LISTE DES ABREVIATIONS

- AOF:** Afrique Occidentale Française.
- BCC :** la Banque Centrale des Comores.
- BCEAO :** la Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest.
- BEAC :** La Banque des États de l’Afrique centrale.
- BOAD :** Banque Ouest-Africaine de Développement..
- CEDEAO :** Communauté Économique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest.
- CEEAC:** Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale.
- CEMAC:** Communauté Économique et Monétaire des États de l’Afrique Centrale.
- CFP :** Franc des Colonies Françaises du Pacifique.
- CMA:** Common Monetary Area.
- CNUCED :** Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement.
- DTS:** Droits de Tirage Spéciaux.
- ECO :** Economic Community Of.
- FCFA :** « Franc de la Communauté Financière d’Afrique », pour les Etats d’Afrique de l’Ouest et le « Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale » pour les pays de l’Afrique Centrale.
- FMI :** Fonds Monétaire International.
- IDE :** Investissements Directs étrangers.
- IDH:** Indice de Développement Humain.
- OIT:** Organisation Internationale du Travail.
- OUA:** Organisation de l’Unité Africaine.
- PAS :** Programmes d’Ajustement Structurel.
- PCMC:** Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO.
- PIB :** Produit Intérieur Brut.
- PNUD:** Programme des Nations Unies pour le Développement.
- RCI :** Rentabilité des Capitaux Investis.
- SME:** Système Monétaire Européen.
- SMI :** Système Monétaire International.
- TCER:** Taux de Change Effectif Réel.
- UEMOA :** L’Union Économique et Monétaire Ouest Africain.
- UMAC:** L’Union Monétaire de l’Afrique Centrale.
- UMOA :** L’Union Monétaire Ouest Africaine.
- US–RDA:** Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain.
- WACMIC:** West African Capital Markets Integration Council.
- ZMAO:** Zone Monétaire de l’Afrique de l’Ouest.
- ZMO:** Zone Monétaire Optimale.

SOMMAIRE

Dédicaces

Remerciements

Liste des abréviations

<i>INTRODUCTION GENERALE</i>	1
<i>CHAPITRE 1 : LA ZONE FRANC ET LE FRANC CFA</i>	6
Introduction	7
Section 1 : Création de la zone franc et du franc CFA	8
Section 2 : Les quatre principes et les institutions de la zone franc	11
Section 3 : Quelques résistances au franc CFA	17
Conclusion	25
<i>CHAPITRE 02 : UNE MONNAIE AU SERVICE DE LA FRANCE</i>	27
Introduction	27
Section 01 : Une politique d'influence, la dévaluation forcée de 1994	28
Section 02 : les mythes du FCFA	33
Section 03 : La résilience du FCFA et l'ECO-UEMOA	37
Conclusion	42
<i>CHAPITRE 3 : LA CEDEAO ET L'INTÉGRATION MONÉTAIRE</i>	43
Introduction	44
Section 1 : La création de la CEDEAO et ces structures	46
Section 2 : intégration monétaire (solution aux problèmes monétaire de l'Afrique de l'ouest ...	48
Section 3 : Diverses options d'intégration monétaire pour la monnaie unique (ECO)	53
Section 4 : La zone monétaire optimale : origine et critères	56
Conclusion	60
<i>CHAPITRE 4 : QUELLES SONT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES L'ESPACE CEDEAO DEVIENDRAIT UNE ZONE MONÉTAIRE OPTIMALE (ZMO) AVEC LA NOUVELLE MONNAIE ECO ?</i>	61
Introduction	62
Section 01 : Les critères relatifs à la mobilité des facteurs de production sont-ils respectés?	62
Section 02 : Les critères liés aux degrés d'ouverture et de diversification sont-ils remplis ?	67

Section 03 : Les critères d'intégration fiscale/fédéralisme budgétaire et d'homogénéité sont-ils remplis ?	78
CONCLUSION GÉNÉRALE	86
BIBLIOGRAPHIE	90
LISTE DES TABLEAUX	95
LISTE DES FIGURES	96
LISTE DES GRAPHIQUES	97
TABLE DES MATIÈRES	
ANNEXE	

INTRODUCTION GENERALE

« Donnez-moi le contrôle de la monnaie et je me passerai de ceux qui font les lois. »,
disait Mayer Amschel Rothschild.

La monnaie est généralement définie comme incluant tout ce qui est accepté pour le paiement de biens et services et ayant un pouvoir libératoire. Elle est liée aux changements de variables économiques les plus importantes comme l'inflation, le chômage, la croissance économique et l'équilibre extérieur.

Il est donc tout à fait normal de s'intéresser à un instrument aussi important qu'est la monnaie pour une économie. Notre étude portera sur la déchéance du FCFA, particulièrement en Afrique de l'Ouest, et la très probable création d'une monnaie commune en Afrique de l'Ouest au sein de l'organisation sous-régionale CEDEAO (Communauté Économique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et l'impact économique que pourrait avoir cela.

A sa création en 1945, le Franc CFA avait pour signification le « Franc des Colonies Françaises d'Afrique » avant de devenir plus tard, en 1958, le « Franc de la Communauté Française d'Afrique ». Après l'indépendance des colonies françaises d'Afrique, il devient le « Franc de la Communauté Financière d'Afrique » pour les Etats d'Afrique de l'Ouest, et le « Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale » pour les pays de l'Afrique Centrale.

Il est émis par trois instituts : la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), ainsi que la Banque Centrale des Comores (BCC).

Le Franc CFA a donc vu le jour depuis plus de 75 ans. Il a été et reste l'un des piliers fondamentaux de l'économie de traite. Actuellement, le système monétaire de la zone Franc couvre la France et une quinzaine d'États africains (huit de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), six de la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les Comores) ; il suscite beaucoup de controverse.

La dévaluation du Franc CFA, en 1994, marque un point non négligeable dans l'histoire de la zone Franc, qui s'est accompagnée avec la création des unions économiques, complémentaires et des unions monétaires. La constitution de ces unions monétaires avait pour finalité la mise en place d'un marché commun, de la libre circulation des personnes et des biens, d'une union douanière entre les pays membres et de mettre en place certaines politiques, au niveau général.

Avec l'apparition de l'Euro, des accords entre les pays de la zone Franc et l'Union européenne ont été signés, en 1998, pour maintenir la parité fixe entre le Franc CFA et l'Euro, tout en gardant les accords de coopération entre la France et les pays de la zone Franc. Le

débat sur l'opportunité pour les pays africains de sortir ou non de la zone Franc a refait surface depuis quelques années, suscitant beaucoup de manifestation, faisant couler beaucoup d'encre et débouchant presque sur une opposition frontale entre les partisans du Franc CFA et ses opposants.

La discipline monétaire assez stricte imposée aux deux banques centrales, à travers le compte d'opération, et pour maintenir la parité fixe est perçue comme étant de nature à réduire le volume de financement disponible pour les économies nationales afin d'accompagner les investissements et la croissance. D'aucuns associent la zone Franc à la faiblesse d'accès au crédit bancaire, au niveau élevé des taux d'intérêt débiteurs et à la prédominance des crédits à court-terme, notamment les crédits de consommation, sur les crédits à plus long terme destinés à financer l'investissement. Un autre argument sur lequel les détracteurs de la zone Franc s'appuient est la surévaluation de la monnaie découlant de l'arrimage du Franc CFA à des monnaies fortes (Franc français, Euro).

D'un autre côté, les partisans du statu quo, défenseurs du FCFA, voient plutôt la zone Franc comme un puissant outil d'intégration régionale, de stabilité économique et développement qui devrait dépasser l'espace de l'UEMOA ou CEMAC pour couvrir respectivement celui de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ou de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Le débat actuel sur la zone Franc remet en perspective certains dossiers et projets inachevés en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. Autant il n'est pas aisé de parler de transformation structurelle pour la majorité des pays d'Afrique centrale, autant on peut évoquer l'expérience de la mise en place de la monnaie unique de la CEDEAO.

Depuis sa création en 1975, cette institution a mis en place d'importants projets dans la matérialisation de l'intégration économique. Les Chefs d'États et de gouvernements ont lancé, en mai 1983 à Conakry, en Guinée, l'idée de la création d'une monnaie unique et ont décidé de lui consacrer toute l'attention nécessaire en tant qu'étape essentielle de l'intégration. C'est ainsi, qu'un Programme de coopération monétaire fut institué, en juillet 1987, avec l'objectif ultime que cette monnaie serait gérée par une Banque centrale commune.

Mais, jusqu'à présent, la CEDEAO éprouve encore des difficultés dans le cadre de la réalisation de l'intégration monétaire malgré l'adoption, il y a près de quarante ans, du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) et en dépit d'une volonté affichée d'accélérer la création de la monnaie unique régulièrement fait par les dirigeants politiques de la région.

Donc, aujourd'hui, on est en droit de se demander :

**Va-t-on vraiment vers la fin du Franc CFA, particulièrement dans la zone CEDEAO ?
Et dans quelles conditions ces Etats constitueraient une zone monétaire optimale (ZMO)
au terme de laquelle on aboutirait à une monnaie commune ?**

De cette problématique principale, d'autres interrogations subsidiaires s'imposent :

1. Pourquoi le Franc CFA est tant décrié par les hommes politiques, ainsi que la société civile autant en Europe qu'en Afrique ?
2. Quelle devrait être l'organisation de cette monnaie ?
3. La CEDEAO est-elle dans la bonne voie pour former une zone monétaire optimale ?

Pour mieux traiter ce sujet, nous développerons quelques hypothèses :

1. Le franc CFA serait voué à disparaître dans l'espace CEDEAO d'ici quelques années ;
2. La monnaie commune dans la ZMO permettrait l'industrialisation de la région ainsi que la diversification de la production locale, jusqu'ici basée sur l'exportation des matières premières ;
3. La monnaie commune au sein d'une ZMO ferait de l'Afrique de l'Ouest une économie intégrée aussi puissante que celle d'un pays membre du G20.

La création d'une monnaie commune dans une zone économique large et solidaire par des économies locales de l'Afrique de l'Ouest, membres de la CEDEAO, constitue une source potentielle de prospérité, dans le contexte de la montée en puissance d'une jeunesse cultivée consciente des enjeux mondiaux géoéconomiques. Le marché unique couplé à la monnaie commune augmenterait les débouchés pour les produits locaux, favoriserait la réalisation des économies d'échelle et augmenterait la rentabilité des capitaux investis (RCI). Toutefois, la création de cet espace économique et monétaire commun impliquerait le transfert de la souveraineté monétaire des États vers une Banque Centrale Régionale. Elle nécessiterait également une relative harmonisation de la gestion budgétaire, la réduction des marges de manœuvre unilatérales des États participants et une redéfinition de leurs prérogatives.

Dans un premier temps, nous allons essayer de faire un exposé, à travers l'histoire et les revues de la littérature, sur ce qu'est la zone franc et de ses mécanismes. En second lieu, nous parlerons de l'influence et de l'intérêt que portent les politiques, le Trésor français ainsi que les multinationales françaises, en particulier, et européennes, en général, sur les Francs CFA et ceci grâce aux faits historiques codifiés dans des livres d'histoires et d'économies et

des discours des politiques. Troisièmement, nous nous étalerons sur la CEDEAO, de sa volonté et de son intérêt à créer une monnaie commune dans une ZMO. Enfin, comment mettre en place une monnaie commune au sein d'une ZMO. Nous inspirerons des revues scientifiques sur la ZMO et sur l'exemple des zones comme la zone Euro ou les USA.

Afin de réaliser notre travail, on a structuré notre plan en quatre chapitres :

Le **Chapitre 1** décrit la zone franc et le franc CFA et aura trois sections : Section 1 : création de la zone franc et celle du franc CFA ; Section 2 : les principes et les institutions de la zone franc, et Section 3 : quelques résistances au franc CFA.

Au **Chapitre 2**, nous essayerons de démontrer la main mise de la France sur le Franc CFA. Intitulé monnaie sous contrôle de la France, il comprend les sections suivantes : Section 1 : une politique d'influence (la dévaluation forcée de 1994) ; Section 2 : les mythes du franc CFA (les problèmes dus aux garanties de rapatriement des profits des entreprises françaises), et Section 3 : la résilience du FCFA et l'ECO-UEMOA.

Le **troisième** chapitre met en lumière l'histoire de la CEDEAO et l'intérêt de son projet de monnaie unique « ECO », il comportera également trois sections : Section 1 : la création de la CEDEAO et les structures ; Section 2 : intégration monétaire (solution aux problèmes monétaire de l'Afrique de l'ouest), et Section 3 : Divers options d'intégration monétaire pour la monnaie unique (ECO).

Ce mémoire comportera également **un quatrième chapitre**, qui sera dédié aux conditions dans lesquelles l'espace CEDEAO deviendrait une zone monétaire optimale (ZMO) avec la nouvelle monnaie ECO. Il comportera trois sections : Section 01 : Les critères relatifs à la mobilité des facteurs de production et degré d'ouverture sont-ils respectés ? Section 02 : Les critères liés au degré d'ouverture et diversification sont-ils remplis ? Et Section 03 : Les critères d'intégration fiscale/fédéralisme budgétaire, d'homogénéité sont-ils remplis ?

CHAPITRE 1

LA ZONE FRANC ET LE FRANC CFA

Introduction

La situation actuelle de la sphère internationale, surtout distinguée par une globalisation financière avancée, les risques d'instabilités financières et la volatilité des taux de change, a consolidé les thèses appuyant la force des unions monétaires régionales à répondre convenablement aux problèmes économiques globaux.

En effet, être membre d'une union monétaire comporte des avantages considérables. Qu'il s'agisse de la diminution du coût des transactions, ainsi que la diminution des incertitudes concernant la variation des taux de change dans la mesure où elle supprime le taux de change entre les entités qui composent l'union ou encore le renforcement de la confiance dans l'orientation des politiques.

Ces théories ont servi de base à la mise sur pied de systèmes monétaires régionaux dont les deux plus grands, à l'échelle planétaire, sont l'Euro et le Franc CFA. Le Franc CFA est la monnaie commune à 14 pays de l'Afrique subsaharienne. Cet ensemble de pays compose ce que l'on a qualifié de la zone Franc CFA (espace économique et monétaire d'états d'Afrique utilisant le franc CFA).

Cette zone regroupe 15 pays divisés en trois espaces économiques régionaux indépendants :

- *Une première zone située en Afrique de l'Ouest et qui regroupe 8 pays* : le Bénin, le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Togo et le Sénégal. Cette zone est l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA);
- *Une deuxième zone située en Afrique Centrale et qui regroupe 6 pays* : le Cameroun, le Tchad, la Centrafrique, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Cette zone est la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC);
- *Une troisième zone regroupe un seul pays* : les Comores. C'est l'Union des Comores. Elle fait partie intégrante de la zone franc. Or, aux Comores, ce n'est pas le franc CFA qui est utilisé mais le franc comorien. Il a été créé en 1976.

Ces trois zones régionales sont liées par une politique de coopération monétaire et chacune de ces trois zones possèdent leur propre institution financière qui est en charge de la politique monétaire.

- Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest de la zone franc, c'est la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) qui s'occupe de la politique monétaire. Le siège de cette banque est au Dakar, au Sénégal.

- Pour les pays de l'Afrique Centrale de la zone franc, c'est la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) dont qui s'occupe de la politique monétaire. Le siège de cette banque est à Yaoundé, au Cameroun.

Pour les Comores, c'est la Banque Centrale des Comores (BCC) qui s'occupent de la politique monétaire. Le siège de cette banque à Moroni, la capitale.

Figure N° 1 : Carte des Pays de la zone franc depuis 1997 : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Niger, RCA, Sénégal, Tchad, Togo.



Source : Direction générale du Trésor, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international/la-zone-franc> , consulté le 02/04/2022.

Section 1 : Création de la zone franc et du franc CFA

Dans cette section, nous allons exposer la création de la Zone Franc et du Franc CFA, Les principes et les institutions de la zone franc, ainsi que quelques résistances au franc CFA

1.1 La création du franc Cfa

Le franc CFA, Officiellement créé le 26 décembre 1945, après la ratification par la France des accords de Bretton woods et sa toute première déclaration de parité au FMI, Franc CFA signifie alors « franc des colonies françaises d'Afrique » et c'est la caisse centrale de la France qui est en charge, jusqu'en 1959, de son émission.

Il sera par la suite "franc de la Communauté Financière Africaine" pour les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et "franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale" pour les pays membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC).

Figure N° 2 : Billets de Franc CFA dans l'espace UEMOA



Source : Bbc.com, consulté le 5 Avril 2022

1.2 La naissance de la zone Franc

La naissance de la zone Franc est plus ancienne et date des décrets du 28 août et du 1er et 9 septembre 1929, dans le but de mettre à l'abri l'économie française des instabilités dues à la seconde guerre mondiale, et, en particulier, se mettre à l'abri de la fuite des capitaux :

« un strict contrôle des changes et l'inconvertibilité du franc est alors imposé à l'extérieur d'un espace géographique qui inclut la France métropolitaine, ses départements d'outre-mer et ses colonies africaines et asiatiques. La Zone franc est créée ».

Le franc CFA est arrimé au franc français, puis à l'euro. La parité fixe est garantie par la France, ce qui nécessite que ces pays déposent 50 % de leurs réserves de change au trésor français sur un compte rémunéré. Tous les ans, la Banque de France reverse les intérêts obligatoires de leurs réserves aux pays africains.

Depuis sa création, le système monétaire de la zone franc, en dépit des aménagements apportés au cours de son histoire, repose sur quatre règles fondamentales qui la définissent et font l'unicité de cette coopération.

-Premièrement, le Trésor français assure et garantit la libre convertibilité du franc. La convertibilité désigne la propriété d'une monnaie d'être librement échangeable à tout moment

contre de l'or ou contre une devise étrangère, ce qui suppose que les autorités soient en capacité de satisfaire toute demande de conversion présentée. Elle est un facteur essentiel de la confiance dans une monnaie.

- Deuxièmement, la parité entre le franc CFA et le franc français puis l'euro est fixe. La parité des francs CFA et comorien avec l'euro est fixe, et définie pour chaque monnaie. Concrètement, cela signifie que la valeur de ces monnaies par rapport à l'euro ne change pas au jour le jour, à la différence des monnaies soumises à un régime de change flottant (par exemple, le cedi ghanéen). Ce régime de changes fixes n'est pas incompatible avec des changements de parité (dévaluation ou réévaluation) qui sont normalement décidés par les chefs d'État africains de la zone.

-Troisièmement, En échange de ces garanties, les banques centrales de la zone franc, qui centralisent les réserves de change de leurs États membres, déposent une partie de celles-ci sur un compte d'opérations ouvert à la Banque de France au nom du Trésor français .

- Enfin, la convertibilité du franc CFA est illimitée, ce qui signifie notamment que les transferts de capitaux au sein de la zone franc sont libres et gratuits.

La garantie de convertibilité illimitée est accordée par la France : en cas de choc sur la situation des comptes extérieurs de l'une des sous-régions de la Zone franc qui se traduirait, par exemple, par l'impossibilité pour les États de la sous-région d'assurer en devises le paiement de leurs importations, le Trésor français s'engage à apporter les sommes nécessaires en euros.

L'originalité de la zone franc par rapport à toute autre zone monétaire est donc l'existence des comptes d'opérations, qui la distinguent notamment du système dit de caisse d'émission – ou currency board – utilisé dans la zone sterling . Contrairement à ce dernier, dans lequel les possibilités d'émission monétaire de la caisse dépendent strictement des réserves déposées auprès du garant, dans la zone franc les tirages sur les comptes d'opérations sont illimités. Cela signifie que le compte peut se trouver en situation de découvert – ce qui s'est produit à plusieurs reprises dans les années 1980. Dans ce cas, le découvert donne lieu à des intérêts débiteurs perçus par le Trésor français, qui en verse au contraire aux banques centrales africaines lorsque le solde est créditeur.

L'intérêt de ce système est de ne pas lier l'émission de monnaie aux soldes de réserves disponibles, c'est-à-dire peu ou prou aux recettes d'exportations. Pour des économies très tributaires des exportations de matières premières, ce mécanisme de compte d'opération

donne l'occasion d'amenuiser l'effet immédiat d'une diminution des revenus sur la circulation monétaire. La cause qui explique l'attachement de nombreux chefs d'États africains à la zone franc, est la stabilité monétaire qu'elle offre. On pourrait dire que ce n'est pas un mince avantage au regard des difficultés monétaires chroniques rencontrées par le géant économique nigérian par exemple.

La zone franc, puisqu'elle lie désormais des États souverains, n'est plus uniquement de nature monétaire mais aussi de nature politique. . Toutefois, le rôle de la France comme pivot du système et sa nature d'ancienne puissance colonisatrice suscitent bon nombre de controverses quant au pouvoir réel détenu par les États africains, et donc à la réalité de la décolonisation.

« À la lumière de l'exploitation des archives africaines et françaises de cette histoire singulière, la zone franc apparaît pourtant comme une réalité moins figée qu'elle n'est parfois présentée. Comment, dès lors, expliquer la permanence, plus de 60 ans après les indépendances, d'un système monétaire qui puise son origine dans l'administration coloniale de la monnaie ? »¹

Section 2 : Les quatre principes et les institutions de la zone franc

Le fonctionnement des francs CFA et franc Comorien repose sur des règles communes aux unions monétaires, mais s'appuie aussi sur des spécificités que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Si l'on veut comprendre l'histoire et le fonctionnement de ces monnaies si particulières et les problèmes qu'elles peuvent poser, il est essentiel de connaître ces aspects techniques et les institutions qui la composent.

Commençons par les institutions :

2-1- les institutions de la zone franc

Dans toutes ces opérations liées au fonctionnement de la zone franc, cinq acteurs jouent un rôle important : le gouvernement français, la Banque de France, les trois banques centrales, les banques commerciales et les gouvernements africains.

¹ Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mondes-2018-1-page-107.htm#no12> , consulté le 04/04/2022.

a. Le Trésor public français et les banques centrales

Le gouvernement français, à travers le Trésor français, apporte la garantie de convertibilité et gère les « comptes d'opérations » des banques centrales qui sont, de fait, placées sous sa tutelle. La Banque de France, banquier du Trésor français, s'occupe de la gestion de ses comptes, dont les comptes d'opérations. Elle est également l'une des correspondantes de la BCEAO, de la BEAC et de la BCC. Ces dernières disposent auprès d'elle de comptes – différents des comptes d'opérations – qui fonctionnent comme des comptes bancaires ordinaires en matière de transfert et de virement. C'est à travers le système des correspondants que les banques centrales gèrent leurs relations financières extérieures. La BEAC, la BCEAO et la BCC sont les instituts d'émission chargées de la politique monétaire. Elles supervisent le système bancaire.

Figure N° 3 : Trésor Public Français



Source : Site du Ministère de l'intérieur de France, consulté le 5 Avril 2022.

La BCEAO et la BEAC disposent de succursales dans chacun de leurs pays membres qui facilitent la circulation des fiducies, l'exécution des transactions et le suivi-évaluation de l'activité économique. La BCC gère les réserves officielles de change des Comores tandis que la BEAC et la BCEAO gèrent les réserves officielles de change des pays de leur union monétaire mises en commun; les contributions de chaque État sont connues.

En vertu des accords monétaires, elles doivent en déposer 50 % auprès du Trésor français. Elles placent comme elles veulent les 50 % restants, mais le plus souvent elles les utilisent pour acheter des obligations libellées en euros, notamment les obligations du Trésor français. L'objectif majeur de ces trois institutions est : maintenir la parité fixe des francs CFA et comorien vis-à-vis de l'euro. Pour cela, elles doivent toujours avoir suffisamment de réserves de change afin de répondre à toutes les demandes de conversion de francs CFA et comorien en devises.

En cas de défaut, la France est censée activer sa garantie, afin d'éviter une dévaluation. Soulignons qu'au sein de la BEAC, de la BCEAO et de la BCC apparaissent des représentants français qui siègent au sein de leur conseil d'administration et de leur comité de politique monétaire, l'organe chargé de définir leur politique monétaire. Cette configuration n'a pas d'équivalent nulle part ailleurs : aucun ressortissant non Européen ne siège statutairement, par exemple, à la Banque centrale européenne, ni aucun citoyen non Américain à la Réserve fédérale américaine.

Comme la centralisation des réserves de change, cette représentation française est une contrepartie de la garantie de convertibilité du Trésor. Elle permet au gouvernement français d'exercer un droit de regard sur l'usage des avoirs extérieurs des trois banques centrales et sur leur politique monétaire. Aucune décision majeure ne peut être prise sans son consentement.

Figure N° 4 : Siège de la BCEAO



Source : Bceao.int, consulté le 5 Avril 2022

b. Les banques commerciales

Les banques centrales leur fournissent les billets et les pièces de monnaie fabriqués en France. Comme dans n'importe quel autre système bancaire moderne, ce sont ces banques commerciales qui créent de la monnaie scripturale à travers les crédits qu'elles accordent à l'économie et elles la détruisent lors des remboursements. Cette activité de création monétaire est encadrée par les banques centrales par le biais des taux directeurs. Les banques centrales peuvent aussi utiliser de mesures directes de politique monétaire comme le plafonnement des crédits octroyés par les banques de second rang.

2.2. Les quatre principes du système FCFA

a. La fixité du change

En vertu du premier de ces principes, celui de la fixité des parités, les francs CFA et comorien sont ancrés à la monnaie française de manière fixe : leur taux de change ne varie pas par rapport à la monnaie, et cela quelque soit la conjoncture économique. Elle ne peut être modifiée que par le commun accord des tous les Etats et des autorités françaises. Ainsi, entre 1958 et 1994, 1 franc CFA a toujours valu 0,02 franc français (1 franc français valait donc 50 francs CFA).

Depuis la naissance de l'euro en 1999, qui devint la nouvelle monnaie d'ancrage, 1 euro vaut 655,957 francs CFA et 491,96 francs comoriens. Lorsque la valeur externe de l'euro est modifiée, celle des francs CFA et comorien varie dans les mêmes proportions. On peut prendre de l'exemple de la dévaluation du franc en 1948 de 44 % par rapport au dollar, le franc CFA a dû aussi baisser de 44 % afin de conserver la même parité.

b. Le libre transfert des capitaux

Le second principe consacre le libre transfert de capitaux. Les transactions courantes sur le plan international (importations, exportations, rapatriement des profits et des dividendes, envois de fonds des travailleurs expatriés, etc.) et les mouvements de capitaux (les achats d'actifs ou les placements financiers) sont sans restriction au sein de la zone franc.

c. La convertibilité illimitée

Comme troisième principe, nous avons la convertibilité illimitée. Cela signifie que les francs CFA et comorien sont échangeables contre le franc français puis l'euro sans limite. Cette convertibilité illimitée est garantie par le Trésor français.

À travers les accords monétaires, la France s'est engagé à prêter autant de devises qu'il le faut aux banques centrales de la zone franc dans le cas où ils en manqueraient. Le but est d'assurer que les banques centrales ne soient jamais à défaut de devises pour les opérations courantes de change, mais aussi garantir le libre transfert de capitaux au sein de la zone franc. Cette convertibilité n'est valable que sous la supervision du Trésor français. En dehors de ce cadre, le franc CFA devient une monnaie non convertible.

Contrairement aux devises internationales (dollars, euros) qui peuvent être échangés dans la quasi-totalité des pays du monde, les francs CFA ne peuvent l'être que dans leur zone d'émission. Un Malien se rendant en France ne trouvera donc aucune banque pour échanger ses franc CFA en Euro, encore moins dans une autre devise. Depuis 1993, les franc CFA des trois sous-ensembles ne sont pas inter-convertibles. Un Ivoirien se rendant à Bangui est obligé

de convertir ses billets CFA émis par la BCEAO en Euro puis en francs CFA émis par la BEAC pour effectuer ses transactions.

d. La centralisation des réserves de change

Enfin, le dernier principe instaure la centralisation des réserves de change : la BEAC, la BCEAO et la BCC doivent déposer une partie de leurs réserves de change, auprès du Trésor français. Au lendemain de l'indépendance, il s'agissait de 100% de leurs réserves de change hormis leur besoins en trésorerie courante, avoirs en or et engagements vis-à-vis du FMI. Ce pourcentage a été ramené à 65 % au début des années 1970 et à 50 % en 2005 et en 2007 respectivement pour la BCEAO et la BEAC². Les banques centrales ont la possibilité de placer partout ailleurs l'autre moitié de leur réserve de change.

Cette centralisation des avoirs extérieurs est la contrepartie de la garantie illimitée convertibilité du Trésor français. La centralisation et la garantie française instaurent ainsi une double solidarité. La première, verticale, relie la France aux pays africains par la garantie de convertibilité. Mais la France, bien que membre de la zone franc, ne dépose pas ses réserves dans le même « pot commun ».

Et tous ceux-ci ne seraient rendus possibles sans la présence du compte d'opération au Trésor public français.

e. Le compte d'opérations

Le fonctionnement des quatre principes ne saurait se faire sans l'utilisation d'une chose clé, particulière à la zone franc : le compte d'opérations. Il a été créé par l'administration coloniale pendant cette période afin de permettre aux opérateurs économiques d'effectuer les transactions entre les colonies et la métropole dans un environnement libre et stable (taux de change fixe et liberté des transferts de capitaux).

Classé parmi les comptes spéciaux du Trésor français, le premier a été mis en place par le Trésor français avec la Banque du Maroc en 1921, après l'expérience tentée en 1878 avec la Banque de l'Algérie. Depuis 1952, une loi, relative aux comptes spéciaux du Trésor, permet au ministre des Finances de signer des conventions de compte d'opérations.

Dès leur naissance, en 1955, la BCEAO et la BEAC ont signé chacune une convention d'ouverture d'un compte d'opérations. L'Institut d'émission des Comores, en remplacement depuis 1974 de la Banque de Madagascar et des Comores avant de devenir en 1981 la BCC, a

²PIGEAUD Fanny et SYLLA Ndongo Samba, (2018).*L'arme invisible de la Françafrique Une histoire du franc CFA*, La découverte, Paris, p.38.

fait de même. Aujourd'hui, la BCEAO, la BEAC et la BCC doivent y déposer la part obligatoire de leurs réserves de change en contrepartie de la garantie de convertibilité. Ce sont des comptes courants, libellés en euros, régulièrement crédités et débités selon les entrées et sorties de devises des pays africains de la zone franc.

Figure N° 5 : illustration Franc Cfa et Euro



Source : Bbc.com, consulté le 5 Avril 2022

Le suivi du niveau de ces comptes spéciaux s'effectue selon des règles strictes. Selon la convention de compte d'opérations de la BEAC, par exemple, le Trésor français transmet chaque jour à la BEAC un relevé des mouvements du compte d'opérations. La BEAC doit communiquer au Trésor français chaque jour le solde en euros de ses réserves de change à J-3. Elle exécute, au besoin, des virements sur son compte d'opérations afin de respecter la quotité obligatoire de 50 %.

La BCEAO et la BCC suivent des procédures similaires. Lorsque les comptes d'opérations sont créditeurs, le Trésor français leur verse des intérêts car les banques centrales financent mettent leurs réserves de change à la disposition du le Trésor français. À l'inverse, quand les comptes d'opérations sont débiteurs, les banques centrales doivent verser des intérêts au Trésor français. Si les réserves en compte d'opérations dépassent la quotité obligatoire, l'excédent est placé dans un compte dit de « nivellement », qui reçoit des intérêts. En cas de pénurie de devises, le Trésor français est sensé joué sa garantie en octroyant une avance aux banques centrales.

Les avoirs en compte d'opérations de la quotité obligatoire bénéficient d'une garantie de dépréciation vis-à-vis des Droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. Cette garantie est une protection contre les variations des taux de change. C'est après la dévaluation du franc français de 1969 que les pays africains ont exprimé la nécessité d'une telle garantie : cette

dévaluation avait entraîné une perte sèche de valeur de leurs réserves extérieures, alors essentiellement détenues en francs – à l’époque, ils devaient déposer la 100% de leurs réserves sur les comptes d’opérations. Les mécanismes de sa mise en œuvre ont été institués en 1981³. Les trois banques centrales d’avoir ont un accès indirect aux marchés des changes, grâce aux comptes d’opérations, bien que leurs monnaies n’y soient pas cotées.

Le Trésor français fait office de « bureau de change » pour elles : toutes les transactions en devises des banques centrales passent par le marché des changes de Paris. La place de Paris est incontournable pour tout achat et vente de devises autres que l’euro contre des francs CFA.

Pour convertir les francs CFA en devises et vice versa, il faut systématiquement passer par l’euro. Voici comment cela fonctionne : les agents économiques (les ménages, entreprises, États) en zone UEMOA ou CEMAC possèdent des comptes bancaires libellés en francs CFA. Quand ils doivent acheter des marchandises en dehors de leur zone, en Chine par exemple, leur banque doit acheter des yuans contre des francs CFA. La banque verse des francs CFA à sa banque centrale qui prélève la somme correspondante sur le compte d’opérations. Ladite somme, désormais convertie en euros, est ensuite reconvertie en yuans sur le marché des changes de Paris. À partir de là, le paiement final est effectué, et inversement.

En résumer tout achat ou vente de devises contre des francs CFA passe nécessairement par le compte d’opérations. Pour un pays non membre de la zone franc, la même opération – recevoir le règlement d’une facture en Yuan – ne nécessite pas de passer par l’Euro, la conversion des Yuan en euros n’étant pas une étape obligatoire. La banque centrale du pays de l’entreprise reçoit le million directement sur son compte en Yuan domicilié, par exemple, Chine. Elle donne ensuite à la banque de l’entreprise exportatrice l’équivalent du million de dollars en monnaie locale. Pour chaque euro qui atterrit dans les comptes d’opérations, son équivalent en franc CFA a été créé et mis à disposition de son destinataire.

Section 3 : Quelques résistances au franc CFA

Lors des Indépendances, les choses deviennent complexes. En 1954, l’Indochine n’est plus et avec elle le CFP (franc des colonies françaises du pacifique). Le Vietnam, le Laos et le Cambodge créent leurs devises respectives, le dong, le kip et le riel. En 1955 et 1956, le Maroc et la Tunisie, indépendants, changent les francs « tunisien » et « marocain », l’un en restaurant le dirham en 1959, l’autre en battant sa monnaie, le dinar, en 1958. L’Algérie,

³ Disponible sur : www.ccomptes.fr, consulté le 03 Janvier 2022

colonie française où le franc français se trouvait en circulation, institue le dinar en 1964, deux ans après son indépendance.

Ces changements conforteront fortement les oppositions au Franc Cfa qui avait déjà une très mauvaise réputation.

3.1 Une volonté réformatrice au début des années 1960

Dès le début des années 1960, la résistance au franc CFA a été durement énergique. Guinée, Mali, Burkina Faso, Niger, République centrafricaine, Congo, Tchad, Togo, Mauritanie, Madagascar, etc. Tous ces pays se révoltent.

La révolte, éclatante dans son expression, est portée par des chefs d'État dont certains n'étaient pas exempts de tout reproche, mais qui tous ou presque avaient une certaine idée de leurs pays. Alors bien sur, à part de la Mauritanie et de Madagascar, ils ont échoué, certains payant le prix de leur vie.

Juste après son indépendance, le tout nouvel État de la Guinée promulgue le 1er mars 1960 une « réforme du régime monétaire » se traduisant par la création d'une monnaie nationale, le Franc guinéen. Cette réforme est argumentée comme suit par le président de la République guinéenne, Ahmed Sékou Touré :

« C'est à partir de cette réforme que va pouvoir s'opérer la libération économique jusqu'alors entravée par un système financier dont la nature, les caractéristiques et la définition étaient demeurées celles de l'ancien régime, qui dépendait lui-même du système économique du pays métropole »⁴.

Depuis que Sékou-Touré a décidé de dire un NON résonnant à la Communauté gaulliste en 1958, il était l'objet de pressions économiques constant de la part de l'ancienne puissance coloniale. De Gaulle souhaite faire un exemple en Guinée en sanctionnant celui qui avait osé dire en réponse au chantage à la fin de « l'aide » française : *« Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage [...] Nous ne renoncerons pas et nous ne renoncerons jamais à notre droit à l'indépendance »⁵.*

Dès lors, des stratégies se préparaient pour mettre à terre Sékou Touré. Les fonctionnaires et techniciens français sont immédiatement retirés après ce discours, une

⁴SEKOU-TOURE Ahmed, (1981). *L'Afrique en marche*, Imprimerie nationale Patrice Lumumba, Conakry, p. 412.

⁵SEKOU-TOURE Ahmed, Discours du 25 août 1958 à Conakry, en présence du général De Gaulle.

véritable hémorragie financière est organisée. C'est également en réponse à ces pressions économiques qu'est prise la décision de battre une monnaie nationale.

« Il s'agissait d'éviter l'étranglement de notre économie par la puissance qui la contrôlait jusqu'alors. Les caisses avaient été vidées de leur contenu. Les sociétés françaises rapatriaient leurs superbénéfices sans aucun contrôle. C'était l'hémorragie. Or on ne peut réellement contrôler une économie sans contrôler sa monnaie. ⁶ » a été affirmé par Le directeur de la Banque Centrale de Guinée suite à cette décision.

La réaction de Paris ne se fait pas attendre et prend la forme de « l'opération Persil ». Elle consiste à « *introduire dans le pays une grande quantité de faux billets de banque guinéens dans le but de déséquilibrer l'économie⁷* » confie un des responsables de cette opération, Maurice Robert. L'opération elle-même n'est qu'un des moyens parmi de nombreux autres pour renverser Sékou-Touré poursuit-il:

Nous devons déstabiliser Sékou Touré, le rendre vulnérable, impopulaire et faciliter la prise du pouvoir par l'opposition. (...) Une opération de cette envergure comporte plusieurs phases : le recueil et l'analyse des renseignements, l'élaboration d'un plan d'actions à partir de ces renseignements, l'étude et la mise en place des moyens logistiques, l'adoption de mesures pour la réalisation du plan. (...) Avec l'aide d'exilés guinéens réfugiés au Sénégal, nous avons aussi organisé des maquis d'opposition dans le Fouta-Djalon. L'encadrement était assuré par des experts français en opérations clandestines. Nous avons armé et entraîné ces opposants guinéens, dont beaucoup étaient des Peuls, pour qu'ils développent un climat d'insécurité en Guinée et, si possible, qu'ils renversent Sékou Touré. (...)⁸.

L'objectif est certes de mettre la Guinée à genoux mais également d'avertir et de menacer les autres pays de la zone Franc. « *Regardez ce qui se produira si vous cherchez à vous émanciper de la zone Franc. Le choix est simple : le CFA ou la crise monétaire permanente⁹* », traduit le journaliste Jean Chatain.

En effet, Au Togo le leader de l'indépendance Sylvanius Olympio s'oppose dès la seconde moitié des années 50 à la balkanisation de l'Afrique Occidentale Française (AOF) qu'il analyse comme un maintien de la domination coloniales. Devenu président de la

⁶Cité in ARNAULT Jacques, (1966). *Du colonialisme au socialisme*, éditions sociales, Paris, p. 195.

⁷ROBERT Maurice, (2004). « *Ministre » de l'Afrique, Entretiens avec André Renault*, Seuil, Paris, p. 107.

⁸Ibid, p. 107 à 110.

⁹ CHATAIN Jean, (2017). « Franc CFA, du « colonial qui dure » », *Aujourd'hui l'Afrique*, n° 143, p. 22.

République, il annonce son intention de sortir de la zone Franc et de créer une monnaie nationale. Il sera assassiné en janvier 1963, à la veille de cette sortie annoncée. Les auteurs camerounais

Arnaud Roméo et Martin Fankoua, décrivent comme suit les causes du coup d'État et de l'assassinat :

« La situation financière du Togo nouvellement indépendant était très instable. Alors pour sortir de cette situation, Olympio décida de sortir son pays le Togo de la zone monétaire F CFA, et de créer sa propre monnaie. Le 13 janvier 1963, trois jours après qu'Olympio commença à imprimer la propre monnaie de son pays, une bande de soldats analphabètes soutenus par la France assassina le tout premier président élu de l'Afrique nouvellement indépendante. Le rêve d'Olympio était de construire un pays indépendant et autonome. La France n'avait pas aimé l'idée et l'assassinat¹⁰. »

Analysons les cas Malgache et Mauritanien qui se sont tous deux soldés par une sortie de la Zone Franc en dépit des pressions. Pour la Mauritanie qui sort de la zone monétaire en 1973, la proximité avec les États du Maghreb rend plus difficile les pressions directes. *« Pour la Mauritanie en revanche, mieux dotée en ressources naturelles, il s'agissait [la sortie de la zone Franc] d'un choix politique explicite en faveur d'une totale indépendance monétaire et qui correspond à un rapprochement politique vers les États du Maghreb¹¹ »* remarquent les économistes Patrick et Sylviane Guillaumont.

Le Madagascar est sortie du Franc CFA , mais à la suite d'une décennie de contestation sociale alliant des révoltes et insurrections paysannes¹² dans le sud du pays à partir de 1967, un mouvement des jeunes descendants d'esclaves des quartiers populaires en opposition avec la domination culturelle française («les Zwam»), des grèves ouvrières et étudiantes à répétition. Ce mouvement deviendra de plus en plus dur au fil du temps et des répressions aboutissent à la chute de la première République en 1972. Ces luttes ont en commun une dénonciation du néocolonialisme français et l'appel à une véritable indépendance.

La sortie du Franc CFA comme le démantèlement de la base militaire d'Ivato sont des revendications qui se sont enracinés pendant cette décennie de lutte. Le rapport des forces est

¹⁰ FANKOUA Martin et ROMEO Arnaud, (2014). *Vers une nouvelle Afrique ?*, tome 2, Authorhouse, Bloomington, p. 34.

¹¹ GUILLAUMONT Sylviane et Patrick, (1974). *L'adaptation des mécanismes monétaires et la liberté de choix des pays africains - Avantages et inconvénients de la zone Franc*, Le Monde Diplomatique, p. 17.

¹² ALTHABE Gérard, (1972). « Les manifestations paysannes d'avril 1971 », *Revue Française d'Études Politiques Africaines*, n° 78, pp. 71-77.

tel qu'une ingérence française est inenvisageable à cette époque. Ce système de franc CFA était considéré par ce mouvement comme étant l'arme invisible de la françafrique, selon eux la souveraineté monétaire est le préalable à tout développement.

Au Mali, un plan similaire à celui de la guinée aboutit à un coup d'État qui renverse le président Modibo Keita. Dans ce pays également la sortie de la zone Franc est mise en lien avec l'objectif de « décolonisation économique » que fixe le deuxième congrès de l'Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA) en septembre 1960 dont le leader Modibo Keita est président de la République.

Comme en Guinée, la réaction est une tentative de déstabilisation en encourageant cette fois-ci des manifestations publiques devant l'ambassade de France pour exiger le retour au Franc CFA. Pour ce faire les agents français s'appuient sur l'inquiétude de nombreux commerçants devant une monnaie nationale non convertible. Le syndicaliste et militant de l'US-RDA, Amadou Seydou Traoré se souvient comme suit de ces événements :

« La naissance du Franc malien a sonné comme un gong sur la conscience du néocolonialisme au Mali et en Afrique de l'Ouest. C'en était trop selon l'appréciation du colonialisme et de ses agents stipendiés. Il fallait agir vite et frapper fort ; jeter à terre le pouvoir populaire. La caducité des tactiques d'entraves et d'actions dilatoires fit que la tactique de violence brutale se manifesta donc dix-neuf jours seulement après la création de la monnaie malienne sous forme de complot le 20 juillet 1962. A l'occasion, ils ont piétiné le drapeau national, déchiré des billets de banques et crié des mots d'ordre comme : « Vive la France », « A bas le Franc malien¹³ » ».

La contre-manifestation organisée par l'US-RDA pour soutenir le Franc malien est massive. Les manifestants dénoncent ce qui s'appelle désormais le « complot du 20 juillet », le gouvernement malien accusant l'ambassade de France de liens avec les manifestants. La décision de faire évacuer les bases militaires françaises envenime encore plus les relations entre le Mali et l'ancienne puissance coloniale. « Jusqu'en 1968 et la chute de Modibo Keita, renversé par un coup d'État militaire, les distances politiques et économiques que prirent le Mali et la France continuèrent à s'accroître¹⁴ », résume l'historien Pierre Boilley.

Le coup d'État du général Moussa Traoré de novembre 1968 signe un rapprochement immédiat avec Paris qui se concrétisera rapidement par une garantie monétaire de la Banque

¹³SEYDOU TRAORE Amadou, (2010). *L'expérience malienne d'édification du socialisme (1960-1968)*, Le temps des Cerises, Paris, p. 114.

¹⁴BOILLEY Pierre, (2005). *Un complot français au Sahara ? Politiques françaises et représentations maliennes*, in GEMDEV et Université du mali (coord.), *Mali-France. Regards sur une histoire partagée*, Karthala, Paris, p. 172.

de France sur la base d'une série de conditionnalités et en particulier la privatisation des sociétés d'État. Les conditions étant remplies, la dette malienne est annulée par la France et le Mali reprend le Franc CFA comme monnaie en juin 1984.

3.2 Un mouvement réformateur plus consistant

Des quelques tendances réformatrices du début des années 1960, la seule objectivation tangible a été la décision du Mali, le 30 juin 1962, de renoncer aux accords de Matignon. Le Mali a créé sa propre monnaie ainsi que sa banque centrale.

Figure N° 7 : Billet de 100 FRANC MALIEN



Source : Bbc.com, consulté le 6 Avril 2022

Toutefois, le Mali demeurait dans la zone franc, tout en refusant d'intégrer l'UMOA aux côtés de ses voisins. Le Mali possédait dans ce cas une sorte de relation verticale avec la France qui concerne la zone franc mais se privait de sa « dimension horizontale »¹⁵ naissante, et ce, jusqu'à la réintégration du Mali dans l'UMOA en 1984.

Dès la seconde moitié des années 1960, un mouvement réformateur plus consistant se fait entendre. Il est piloté particulièrement par le président nigérien Hamani Diori, très sensible aux questions monétaires et qui semble avoir le soutien des présidents ivoirien Félix Houphouët-Boigny et sénégalais Léopold Sedar Senghor . Là encore, l'Afrique centrale se positionne dans son coin et joue une sorte de second rôle. de la tournée africaine du président Pompidou en 1972 a été l'opportunité pour Diori de lui donner un mémorandum sur la réforme des institutions monétaires.

Ce document, élaboré notamment grâce au concours d'un cabinet d'audit canadien et de l'économiste Samir Amin, met en avant deux nécessités majeures : l'africanisation de la

¹⁵JULIENNE Robert, (2002). *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines*, l'Harmattan, Paris, p. 407.

gouvernance des institutions et la refonte des règles d'intervention de la banque centrale¹⁶. Si les gouvernements ivoirien et sénégalais demandent à Diori de modérer sa copie, les chefs d'États africains considèrent néanmoins la politique de la banque centrale comme étant généralement trop orientée vers le maintien des réserves et insuffisamment dévolue au financement du développement.

Outre la création d'une banque sous-régionale de développement, la BOAD (Banque Ouest-africaine de développement), dont le capital était partagé par les États et la BCEAO, il prône une faculté accrue de financement des États par la banque centrale. Encouragés par la hausse des cours des matières premières, ceux-ci escomptent profiter de cette nouvelle avantage pour faire avancer le développement économique et permettre à l'État d'y jouer un rôle fondamental.

En 1972 et 1973, de nouveaux accords de coopération monétaire avec la France ont vu le jour, pour l'Afrique centrale comme pour l'Afrique de l'Ouest. Les termes diffèrent peu entre les deux zones, même si l'autonomie est plus grande pour l'Afrique de l'Ouest, à cause de la présence d'une union monétaire. Ceux-ci desserrent l'étreinte de la tutelle française, ramenant par exemple la part des réserves extérieures déposées au compte d'opérations à 65 %.

De même, la part des administrateurs français parmi les membres du conseil d'administration des banques centrales diminue, proportionnellement au degré d'intégration monétaire des différents accords : 14 % pour la BCEAO, 33 % pour la BEAC mais toujours 50 % pour la coopération bilatérale avec la Banque centrale du Mali¹⁷. Le transfert des sièges des deux premières, depuis Paris vers Dakar et vers Yaoundé, est engagé. Il accélère mécaniquement l'africanisation des institutions, symbolisée dans un premier temps par la nomination d'un gouverneur africain de la BCEAO, l'économiste ivoirien Abdoulaye Fadiga, nommé en 1975. En Afrique centrale, en revanche, c'est à la demande des Africains qu'un directeur général français, Christian Joudiou, a dans un premier temps été nommé à la BEAC, avant de passer le relais au gouverneur gabonais Casimir Oyé Mba en 1978.

Toutefois, l'africanisation se base pareillement sur l'adoption de nouvelles règles d'action des banques centrales, qui doivent déceler une meilleure adaptation de celles-ci à la

¹⁶ISRAËL Georges, BCEAO, (2000). *Histoire de l'Union monétaire ouest-africaine*, Edition Foucher, Paris, p. 317.

¹⁷DUCHAUSSEY Vincent, (2016). « Transformations institutionnelles et développement économique dans la zone franc en Afrique de l'Ouest (1960-1990) », *International Journal of Francophone Studies*, Rennes, p. 53.

réalité des économies africaines « à la lumière des nouveaux statuts et des nécessités de développement des économies ».

La création de comités nationaux du Crédit a pour but de permettre une meilleure articulation de cette politique au niveau national, dans des économies aux caractéristiques proches mais de dimensions fort différentes. Ces nouvelles règles d'intervention doivent également permettre de poursuivre l'harmonisation des législations bancaires nationales.

En Afrique de l'Ouest, un comité chargé de la réforme des institutions monétaires, présidé par Tiémoko Marc Garango, ministre des Finances de Haute-Volta, réunit les ministres des Finances des États concernés, des cadres de la BCEAO ainsi que des experts sollicités auprès de la Banque de France, de la Banque nationale de Belgique et du Fonds monétaire international.

Ces nouvelles règles visent à mobiliser davantage la banque centrale, à travers des facilités de crédit à long terme accordées aux États, mais également par des crédits à moyen terme au secteur privé visant notamment à encourager « la promotion de l'entreprise africaine et l'africanisation des entreprises »¹⁸, soit la capacité pour les nationaux d'acquérir des parts de capital d'entreprises étrangères.

Si la décennie, qui court de la remise en cause des accords de Matignon à l'adoption des nouvelles règles d'intervention, a donc permis de moderniser le fonctionnement de la zone franc et représente indéniablement une forme de transfert de la souveraineté monétaire aux États africains, elle n'a pour autant jamais été sur le point d'aboutir à une remise en cause du système. L'attachement des principaux leaders africains à la zone franc, de même que le contexte international particulier dans lequel ces réformes sont mises en œuvre n'ont en effet pas permis à un tel débat de naître.

Il s'avère que les changements institutionnelles déclenchées à la zone franc depuis 1960 ont eu pour but d'ajuster à la double exigence de la souveraineté africaine et du développement économique, un système monétaire auquel certains gouvernants des pays africains de la zone franc n'ont jamais vraiment semblé vouloir renoncer, dans une forme de continuité de la relation coloniale qui caractérise le processus de décolonisation.

« Les contraintes internationales, de la fin des accords de Bretton Woods à la crise des dettes souveraines, de la prégnance croissante des institutions multilatérales à la dynamique de la mondialisation, peuvent-elles expliquer la prévalence de ces unions monétaires du

¹⁸GARANGO M. T., (1973). « Proposition d'adaptation des institutions de l'UMOA », *ABF*, 1466200601-135, Paris, p.15.

troisième type ? Alors que le processus de transfert de souveraineté se double d'un engagement en faveur du développement économique dans un contexte de croissance des recettes issues de l'exportation, la crise de la dette des années 1980 accroît la tutelle des institutions multilatérales dans la gouvernance du système monétaire et menace la souveraineté acquise dans la décennie précédente. Les États de la zone franc tentent alors de promouvoir la poursuite de l'intégration régionale comme remède à la menace d'isolement sur la scène mondiale, accrue par les politiques de libéralisation menées au tournant des années 1990 »¹⁹.

¹⁹ Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mondes-2018-1-page-107.htm#no12> , consulté le 05/04/2022.

Conclusion

La zone Franc regroupe trois zones monétaires aujourd'hui : UMOA (Union Monétaire Ouest Africain) en Afrique de l'Ouest, qui contient huit (8) pays ; UMAC (Union Monétaire en Afrique Centrale) composé de 6 pays; et les Comores. Elle a été imposée par la France à ses ex-colonies en 1939, en imitation de la zone sterling créée vers 1931 par la grande Bretagne, pour faciliter le commerce entre la métropole et les colonies.

Le 25 décembre 1945, le décret n° 45-0136, signé par le président du gouvernement provisoire, le général de Gaulle, le ministre des Finances René Pleven et le ministre des Colonies Jacques Soustelle, acte la création du franc des Colonies françaises du Pacifique (CFP) et le franc des Colonies françaises d'Afrique (CFA). Le Franc Cfa a alors quatre principes : garantie de convertibilité du Trésor français, fixité de parité, libre transférabilité des capitaux et centralisation des réserves de change.

Dès l'indépendance, à partir des années 1960, plusieurs pays en Afrique subsaharienne, dont la Guinée, le Mali, le Togo, la Mauritanie et Madagascar, dénoncent ou tentent de dénoncer le système CFA. Mais, à chaque fois cela tourne mal : la France fait tout pour dissuader les États et les hommes d'État qui cherchent à s'extraire de ce système. Rien n'est de trop pour les arrêter, intimidations, opérations de déstabilisation et même assassinats et coups d'État sont la preuve qu'elle est prête à tout pour garder son influence, rappelant ainsi que les relations entre la France et les États africains reposent sur un rapport de force permanent et inégal.

CHAPITRE 02

UNE MONNAIE AU SERVICE DE LA FRANCE

Introduction

Ancré au sein des instances africaines de la zone franc et au-delà, aucune décision ne peut être prise sans l'aval de Paris au sein des unions. Il arrive même que Paris prenne des décisions sans même en informer au préalable les États Africains. Cela n'a pas commencé avec la dévaluation de 1994, il y'a eu celle de décembre 1958 du franc français, et lors d'août

1969. Ces actes unilatérales obligèrent les Etats africains à s'ajuster, sans quoi la parité avec le franc français serait rompu, et eurent des répercussions catastrophiques, entre autre une hausse du coût de la vie, surtout pour les citoyens, et un renchérissement de la dette extérieure.

Tout débuta en 1980 avec la hausse mondiale des taux d'intérêt, la chute des cours des matières premières et la crise internationale de la dette qui s'en suit. Les pays de la zone franc, qui jouissaient jusqu'alors d'une bonne santé économique, sont durement touchés.

Alors que la quasi-totalité des chefs d'Etat africains étaient opposés à cette dévaluation, Paris et les institutions de Bretton-Woods leurs torde le bras et c'étaient à contre cœur qu'ils signèrent cette dévaluation.

Section 01 : Une politique d'influence, la dévaluation forcée de 1994

1.1 Comment on a imposé la dévaluation du franc CFA

Voyons ce qu'en dise la journaliste de jeune Afrique, **Géraldine Faes** :

« Exténué, Michel Roussin, le ministre français de la Coopération s'effondre dans un fauteuil de la suite qu'il occupe au cinquième étage du Méridien Président de Dakar. C'est fait. Il est un peu plus de 20h50, ce 11 janvier 1994, et le franc CFA vient d'être officiellement dévalué de 50 %, après quarante-six ans de parité fixe avec le franc français. "Il y a eu la colonisation, la loi-cadre, les indépendances et la dévaluation... C'est un moment historique" murmure le ministre. En bas, dans le hall gigantesque du Palace sénégalais, les chefs d'Etat africains fuient une presse déchaînée qui, exaspérée par deux jours de vaine attente dans les couloirs, les assaille sans ménagements : "Alors, vous avez finalement 109 cédé ? Que s'est-il passé ? Ne pouviez-vous pas éviter cette catastrophe ?" Mais après dix-sept heures d'un huis clos éprouvant, Paul Biya, Abdou Diouf, Omar Bongo et les autres n'ont visiblement aucune envie de commenter ce que les Africains de la Zone franc appelleront désormais, à tort ou à raison, "le lâchage français". Déçu du mutisme de son président, un journaliste burkinabé aperçoit dans la foule un membre de la délégation de la Banque mondiale et entreprend de le rattraper en râlant : "De toute façon, ce sont eux qui ont tout décidé. Autant prendre les informations à la source." »

Ce journaliste ne fait que reprendre un sentiment partagé par tous ceux qui, depuis des mois, suivent l'interminable feuilleton de cette dévaluation-arlésienne : celui d'une décision arrachée aux forceps, à grands coups de chantages et de menaces, par des institutions internationales décidées coûte que coûte à mettre en œuvre la dernière potion magique

économique élaborée pour une Afrique en perdition, sans son accord et sans même que son avis soit requis.

L'histoire commence en 1991. A la fin de cette année-là, l'échec de la politique "d'ajustement réel" menée depuis plus de dix ans par les Etats africains, à la demande des bailleurs de fonds, est consommé. Les réformes économiques structurelles exigées comme préalables à la poursuite de l'aide internationale piétinent – au mieux – ou sont inexistantes. La part de l'Afrique dans le commerce mondial n'en finit pas de régresser, le continent s'appauvrit et les pays de la Zone franc, loin de s'en sortir mieux que leurs voisins, enregistrent des résultats souvent moins bons que ces derniers...²⁰ Prenant acte de ce constat – qui revient à admettre, outre la mauvaise gestion des dirigeants africains, l'inefficacité des fameux programmes d'ajustement structurels (PAS) concoctés depuis 1979 à Washington – la Banque Mondiale et le FMI changent de stratégie. Et décident que seul un "ajustement monétaire" permettra en réalité aux économies africaines de devenir compétitives.

Seul problème : à Paris, où l'on se montre soucieux des risques politiques et des troubles sociaux qu'un changement de parité pourrait entraîner, la simple évocation d'une dévaluation déclenche des tollés de protestation chez les politiciens. Leur mécontentement est relayé, et largement alimenté, par les industriels français implantés sur le continent qui redoutent de voir leur patrimoine africain perdre la moitié de sa valeur.

Qu'à cela ne tienne. Pour faire plier la France, les institutions de Bretton-Woods, qui savent qu'elles peuvent compter sur le soutien discret mais essentiel du Trésor français, adoptent une tactique très simple : fin 1991, elles refusent de renouveler leur programme d'assistance à la Côte d'Ivoire. Pour obtenir les crédits attendus, Abidjan doit d'abord s'acquitter de ses arriérés de paiement envers la Banque mondiale, qui s'élèvent à quelque 600 millions de francs français. A moins que... A moins, fait-on comprendre au premier ministre Allassane Ouattara, que son pays n'accepte et n'encourage une dévaluation du CFA. Les Ivoiriens se tournent vers Paris. Et expliquent qu'il faut soit les aider à payer leurs dettes, soit accepter le principe d'un changement de parité. A l'époque, les partisans d'un électrochoc monétaire sont encore rares et la mort dans l'âme, le Trésor lâche les 600 millions. Mais le ver est dans le fruit. La France n'a, à l'évidence, ni les moyens ni l'envie de financer toute seule les déficits budgétaires africains. Encore moins de régler leurs dettes. Qu'elle le veuille ou non,

²⁰ STASAVAGE David, (1994). « La chute de la maison CFA », *Politique internationale*, n° 63, Paris, p.390.

elle doit donc, comme l'Afrique, se plier au diktat de la Banque et du Fonds. Qu'importe alors la pertinence de la décision prise, qu'importent les risques d'explosion sociale...

Tenus à l'écart mais suffisamment perspicaces pour comprendre l'enjeu du bras de fer qui oppose, au cours de l'hiver 1992 et du premier trimestre 1993, le dernier carré des "anti" aux "pro" dévaluationnistes parisiens, les chefs d'Etat africains décident, dans la foulée d'un sommet de l'Union monétaire ouest-africaine qui se tient à Dakar, de venir donner un avis qu'à ce stade, personne n'a songé à solliciter. Le 31 juillet, Houphouët-Boigny, Abdou Diouf, Omar Bongo et Biase Compaoré se rendent en 111 délégation à l'Elysée pour réaffirmer devant François Mitterrand leur hostilité à un changement de parité. "Fort bien, leur répond le président. Mais vous devez, dans ces conditions, impérativement vous entendre avec la Banque et le Fonds et mettre en œuvre des mesures d'ajustement réel." Ce qui est en réalité une pirouette quelque peu hypocrite – Mitterrand sait que l'entente avec la Banque passe par la dévaluation – offre, momentanément, un répit aux pays de la Zone franc.

Mais les réformes de fonds ne suivent pas et les rumeurs annonçant la dévaluation comme imminente se multiplient, entraînant une fuite massive de capitaux. Sentant la victoire toute proche, la Banque et le Fonds maintiennent leur pression "à l'Ivoirienne", gelant pour cause d'arriérés les Programmes en cours dans de nombreux pays, mais précisant à chaque fois qu'en cas d'ajustement monétaire, on pourrait à nouveau compter sur leur aide précieuse.

Entre-temps, en mars 1993, le nouveau gouvernement français reprend le dossier et estime à son tour qu'une dévaluation est indispensable pour décharger la France de financements qu'elle ne peut plus se permettre d'accorder à l'Afrique. Anne Le Lorier, conseiller économique d'Edouard Balladur, mais aussi Jean-Michel Sévérino, directeur des études et du développement au ministère de la Coopération, planchent en secret sur différents modèles mathématiques et estiment, finalement, qu'un taux de 50 % serait souhaitable. Une stratégie commune est mise au point avec le FMI et la Banque mondiale. Paris et Washington n'hésitent pas, au besoin, à enjoliver quelque peu les évaluations prospectives de l'après-dévaluation pour les rendre plus convaincantes... Seules les "mesures d'accompagnement" supposées corriger dans un premier temps les retombées sociales du changement de parité font l'objet de désaccords et sont âprement négociées, la France craignant une déstabilisation politique et des émeutes, dans des pays fragilisés par les processus de démocratisation en cours. Fin août, tout est prêt. Le 25 septembre, Libération révèle la date

(janvier) et le taux arrêtés.²¹ A ce stade, les chefs d'Etat africains de la Zone franc n'ont toujours pas été informés et encore moins associés à une décision qui, pourtant, sera l'une des plus importantes que l'Afrique d'après les indépendances ait connue... Au cours du dernier trimestre 1993 enfin, alors que l'ensemble du Plan est bouclé et que de rares détails peuvent encore être modifiés, des émissaires sont envoyés dans les capitales africaines pour mettre les dirigeants devant le fait accompli. Le discours est simple : "La France a décidé, à partir du 31 décembre, de ne plus effectuer de décaissements en faveur des pays qui ne seraient pas en règle avec les institutions financières internationales." Autrement dit, soit vous dévaluez, soit vous renoncez définitivement à toute aide extérieure. Face à une telle alternative, seuls le Sénégalais Abdou Diouf et le Gabonais Omar Bongo tentent un baroud d'honneur. En vain : "cela ne sert à rien que je dépose le dossier Sénégal devant notre conseil d'administration" explique très directement à Diouf Michel Camdessus, directeur du FMI. "Tant qu'il n'y aura pas eu de dévaluation, ils ne le liront pas."

Quant à Bongo, il refusera jusqu'au dernier jour d'accepter la mesure, obtenant finalement, à défaut d'avoir gain de cause, quelques concessions supplémentaires pour son pays... Quand s'ouvre, le 10 janvier 1994 à Dakar, le sommet des chefs d'Etat de la Zone franc officiellement réunis pour discuter du sort de la compagnie aérienne Air Afrique, les jeux sont donc faits. Sur quatorze chefs d'Etat, deux seulement, l'Ivoirien Henri Konan Bédié et le Béninois Nicéphore Soglo, sont de fervents partisans de la dévaluation. Les autres, amers, furieux d'être les victimes impuissantes d'une décision qui concerne leur propre monnaie et, plus largement, l'avenir de leurs populations, manifesteront leur colère en entretenant le suspense jusqu'au bout, ne signant finalement le document final, dans la soirée du 11 janvier, qu'avec une mauvaise grâce ostentatoire. La veille, Michel Roussin avait, dans un discours prononcé à huis clos, affirmé sans ciller : "Il est urgent que vous preniez une décision. Repousser décision et mise en œuvre serait prendre des risques immenses." Le "Vous" n'a trompé personne. Et certainement pas les populations africaines, comme le résume cette formule de l'Union, le quotidien gouvernemental gabonais : "Après le boom de la démocratie, nous voilà dans le krach de la dévaluation. Le tout, imposé par les capitales occidentales, devenues plus que jamais maîtresses de notre destin." »²²

²¹SMITH Stephen, (1993). « Franc CFA : le scénario de la dévaluation est écrit », *Libération*, Paris, p.21.

²²Témoignage de Géraldine Faes, journaliste, *Jeune Afrique*, Paris, <https://books.openedition.org/iheid/2973?lang=fr>, consulté le 05 Janvier 2022

Pour le FMI, il s'agit d'instaurer les conditions nécessaires à l'implantation de son dogme néolibéral, en vogue depuis la chute du mur de Berlin en 1991.

1.2 Un avantage économique pour la France

Le Conseil économique et social français dresse en 1970 un rapport dans laquelle, elle dresse une liste des « avantages incontestables pour la France » du maintien du franc CFA. Il note que les réserves des pays africains de la zone franc permettent à l'Hexagone de régler une partie son déficit commercial vis-à-vis de l'économie française. Autre avantages : « Les pays d'outre-mer restent pour les exportations françaises sinon des “marchés privilégiés”, du moins des débouchés à la fois importants et stables. » Enfin, la zone franc « s'est révélé intéressant car la liberté des transferts apporte une garantie aux intérêts français en Afrique » et il permet à la France « d'acheter des matières premières en francs français (aujourd'hui en Euro) »²³. Cinquante deux ans après ce diagnostic, la situation n'a point changé.

Contrairement aux allégations selon lesquelles il participerait désormais « à la politique d'aide au développement de la France »²⁴, la zone franc n'a jamais dévié de sa mission d'origine qui est de soumettre les économies africaines au service des intérêts économiques de la métropole. Depuis toujours elle ne serve que les intérêts de l'État et des multinationales françaises.

« Le franc CFA donne à la France un accès privilégié et aisé à des ressources agricoles, forestières, minières et énergétiques : le mécanisme du compte d'opérations lui permet d'acquérir en zone franc ces matières premières dans sa propre monnaie. Prenons, comme élément de comparaison, l'exemple d'un importateur japonais qui achète du coton burkinabè, un produit dont le prix est fixé en dollars. Dans ce cas, la Banque centrale du Japon ne paie pas cet achat en yens, mais doit trouver des dollars pour régler cette opération. Du côté de l'économie française, les choses se passent très différemment : la Banque de France n'a pas besoin de disposer de dollars quand un importateur français achète du coton burkinabè pour une valeur d'un million de dollars, par exemple. Par un simple jeu d'écritures, elle crédite l'équivalent en euros de ce million de dollars dans le compte d'opérations de la BCEAO. Ainsi, la France s'octroie un privilège : elle paye ses importations depuis la zone franc avec

²³PIGEAUD Fanny et SYLLA Ndongo Samba, (2018). *L'arme invisible de la Françafrique, Une histoire du franc CFA*, Éditions La Découverte, Paris, p.110.

²⁴COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE, (1998). « Analyse critique de l'origine de la dette publique extérieure des pays africains. Cas du Cameroun », ECA/SRDC-CA/DB/98/02, Uneca, P.24

sa propre monnaie (auparavant le franc, maintenant l'euro) et n'a pas besoin de passer par d'autres devises. »²⁵

D'une manière générale, le FCFA fut du bain béni et très avantageux pour les grandes entreprises françaises du temps du franc français et, depuis le passage à l'euro, des entreprises européennes. Le risque du taux de change est nul grâce à la fixité de la parité, elles donc rien à craindre lorsqu'elles rapatrient les profits et cela sans restriction du fait de la libre circulation des capitaux. Ces avantages sont loin d'être négligeable. et ils peuvent désinvestir à tout moment lorsque la conjoncture politique ou économique devient défavorable. Les groupes Bolloré, Bouygues, Orange, la Compagnie Fruitière, Castel, Total et quelques autres profitent largement de cette précieuse option.

Section 02 : les mythes du FCFA

Autant les avantages qu'apporte la zone franc à la France tendent à être sous-estimés, autant les bénéfices qu'en obtiennent les pays africains sont le plus souvent exagérés. Une note d'information de la Banque de France résumait ainsi en 2015 : « Depuis plus de quarante ans, la zone franc est un instrument de solidarité et de développement destiné à conforter la croissance, à réduire la pauvreté et à approfondir l'intégration régionale. »²⁶. Mais, il s'agit là de mythes que nous allons devoir déconstruire. C'est aussi ce que rapportent ses défenseurs, en disant que le franc CFA aurait favorisé le développement économique et social, l'attractivité de la région et l'« intégration économique ».

2.1 Le CFA facteur de développement :

Le premier argument des défenseurs du FCFA est que ce dernier est un précieux outil de développement pour les pays de la zone. « Les cinquante dernières années ont montré que la zone franc était un facteur favorable au développement »²⁷, se félicitait, dans son discours, en 2012 le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer. Les résultats d'un pays comme la Côte d'Ivoire, qui a enregistré un taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant supérieur à 6 %, chaque année, entre 2012 et 2019 pourraient en effet le laisser croire. Cependant, sur la même période, des pays de la zone franc comme la Guinée

²⁵PIGEAUD Fanny et SYLLA Ndongo Samba, (2018). *L'arme invisible de la Françafrique, Une histoire du franc CFA*, Éditions La Découverte, Paris, p.111

²⁶BANQUE DE FRANCE, La zone franc, Note d'information, août 2015

²⁷Discours de clôture d'un colloque intitulé « Regards croisés sur 40 ans de zone franc », 5 octobre 2012.

équatoriale (– 6,8 %), la République centrafricaine (– 6,6 %) et le Tchad (– 0,2 %), ont connu des résultats qui frôlent le pire²⁸.

Afin de mieux comprendre la situation exacte nous devons regarder les données de long terme du taux moyen de croissance annuelle du PIB réel par habitant. Les performances des pays de la zone franc nous apparaîtraient alors très décevantes de la création de la zone à aujourd’hui. Le PIB réel par habitant de 1 % fait par un pays de la zone, double tous les soixante-dix ans.

Entre 1960-2016, les plus grandes économies que sont la Côte d’Ivoire (0,45 %), le Cameroun (0,8 %) et le Sénégal (0,02 %) n’ont pas pu atteindre ce résultat. Seuls cinq pays africains de la zone ont obtenu des performances supérieures à 1 % : le Mali (2 % entre 1984 et 2016), le Burkina Faso (1,84 %) et trois pays exportateurs de pétrole, la Guinée équatoriale (10,3 % entre 1985 et 2016), le Gabon (1,41 %) et le Congo (1,21 %)²⁹.

Examiner les statistiques sur le long terme permet ainsi de voir qu’ique la Côte d’Ivoire ait obtenu des performances notables ces dernières années avant le COVID, son PIB réel par habitant (revenu moyen) en 2016 est inférieur de plus de 33% à celui de la fin des années 1970. Idem pour le Sénégal, qui de même obtint de bons résultats ces dernières années : son revenu moyen de 2018 est similaire à celui de 1960. Ces deux s’approchent donc pas des pays dits émergents, comme on aimerait le faire croire, mais plutôt entraînent retrouver leur niveau économique d’antan.

Plus généralement, dix États sur quinze de la zone franc ont enregistré le leur niveau le plus élevé de revenu moyen avant décennie 2000. Au Gabon, par exemple, le revenu moyen le plus élevé remonte à 1976. Il se situait à un peu moins de 20 000 dollars. Quatre décennies plus tard, il a chuté de moitié. Durant les quarante dernières années, le pouvoir d’achat moyen s’est presque partout dégradé considérablement. La Guinée-Bissau est un exemple palpant. Rejoignant l’UEMOA en 1997, année qui a correspondu au pic de son revenu moyen dix-neuf ans plus tard, ce dernier a chuté de 20 %.

²⁸Les statistiques sur la croissance proviennent des indicateurs de développement de la Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>, consultés en le 20 Janvier 2022.

²⁹Les statistiques sur la croissance proviennent des indicateurs de développement de la Banque mondiale, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur>, consultés en le 20 Janvier 2022.

Nonobstant les limites des chiffres sur la croissance en Afrique économiques , l'examen des indicateurs comme l'indice du développement humain nous donne l'image du pseudo progrès socio-économique : quatorze des quinze États africains de la zone franc sont classés dans la dernière catégorie de l'Indice de développement humain (IDH) soit « IDH faible », conçu par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), seul la Guinée équatoriale fait l'exception, classé parmi les « IDH moyen ». Et le bas du tableau est occupé par les pays de la zone franc, successivement le Tchad, la Centrafrique et le Niger selon le dernier rapport de 2019³⁰.

Évidemment, on ne peut pas imputer au franc CFA tous les maux d'Israël, qu'il serait la seule cause de ce sous-développement général et la majorité des pays africains n'a pas forcément « fait mieux ». Mais il est évident que l'argument selon lequel le franc CFA est un facteur de croissance et de développement est faux.

2.2 Le mythe de l'« intégration »

Examinons maintenant cet autre idée souvent prônée par les défenseurs du franc CFA et selon laquelle le franc CFA serait un grand facteur d'« intégration régionale » : il aurait aidé les pays africains de la zone franc à se rapprocher, à former un espace économique homogène où les échanges au sein de l'union ne connaissent pas d'entrave et augmentent.

Le commerce extérieur des pays africains a connu quelques phases depuis les indépendances : entre 1960 et 2000, il s'est « européanisé » réduisant le poids de la France au profit de ses voisins européens. Puis à partir des années 2000, il s'est graduellement réorienté vers la Chine et le continent africain et plus récemment vers la Russie.

Plus de soixante-dix-sept ans après la création du franc CFA, les pays africains restent en effet des producteurs de matières premières non transformées, consommateurs de produits finis et échangent plus avec l'Occident qu'entre eux-mêmes. La zone franc reste toujours une « association primaire », c'est-à-dire une zone qui rassemble « des pays sous-développés autour d'un seul pays économiquement évolué », selon une terminologie vieille de soixante ans³¹.

Durant les deux premières décennies après les indépendances, il y a bien eu quelques tentatives d'industrialisation mais pour une raison ou une autre n'ont pas pu aboutir. Les plans d'ajustement structurel des années 1980 et 1990 sont venus mettre un terme au peu

³⁰PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, (2019). « Rapport sur le Développement Humain 2019. Le développement humain pour tous », 20.III.B.1.

³¹GARCIA A, (1961). « Situation de la zone franc », *L'information géographique*, vol. 25, no 1, p.25.

d'industries qui restaient. Ainsi, avec des productions similaires et concurrentes qui sont surtout essentiellement des matières premières, les pays africains de la zone franc font davantage d'échanges avec la France et l'Europe qu'entre eux-mêmes. Bien que présentant certaines limites³², les statistiques disponibles montrent que les échanges commerciaux entre les pays africains de la zone franc est inférieur à 10 % de leurs échanges commerciaux totaux³³. En 2016, les pays de l'UEMOA ont commercé deux fois plus avec l'Union européenne (32,8 %) qu'entre eux (15,2 %)³⁴.

2.3 Le mythe de l'attractivité de la zone franc

Selon toujours ses défenseurs, la zone franc est un gage de « stabilité macroéconomique » caractérisé par un taux de change fixe, une inflation maîtrisée et une relative discipline budgétaire. Ceci favoriserait l'afflux d'investissements direct étrangers (IDE). Cette affirmation n'est que chimère.

Les statistiques de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) sur les investissements directs étrangers (IDE) montrent que les IDE en Afrique sont captés par les pays qui ont les PIB les plus importants et ceux qui sont les mieux dotés en hydrocarbures ou en ressources minières. En 2016 par exemple, des pays comme l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigeria, le Maroc et l'Angola ont reçu plus de 50 % des « IDE » entrants en Afrique. La CEMAC ne représentait que 7,1 % tandis que la part de l'UEMOA se situait à 3 %. Seuls trois pays de la zone franc figuraient dans le top 20 africain : le Congo (10 e), la Guinée équatoriale (17 e) et la Côte d'Ivoire (20 e). Le Ghana qui a sa propre, le cedi, réputé pourtant moins stable que le franc CFA, enregistre un stock d'IDE entrants supérieur à celui de la zone l'UEMOA. Plus frappant, la République démocratique du Congo a un stock d'IDE entrants à celui de tous les membres de CEMAC sauf le Congo Brazzaville. Ceux-ci nous montrent que les investissements étrangers par d'autres autre que la fixité du change ou la stabilité de l'inflation.

« L'ironie de l'affaire, c'est que la zone franc n'est pas la première destination de l'IDE de la France en Afrique. En 2012, ce dernier s'établissait à un peu moins de 58 milliards de dollars (soit 3,7 % du total du stock d'IDE de la France dans le monde), dont 60

³²MITARITONNA Cristina et TRAORÉ Fousseini, (2017). «Existing Data to Measure African Trade », *IFPRI Discussion Paper 01618*. Paris; p.11.

³³COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, (2016).« Annuaire Statistique pour l'Afrique », *Groupe Banque Africaine de Développement*, p. 68.

³⁴Selon les statistiques en ligne de la CNUCED sur le commerce intrarégional.

% étaient reçus par quatre pays hors zone franc : le Maroc, l'Angola, le Nigeria et l'Égypte. »³⁵

Des pays toujours sous-développés, non attrayants pour les investisseurs étrangers avec un niveau d'intégration économique très bas : dans des telles proportions il est difficiles de défendre avec zèle le maintien du FCFA.

Section 03 : La résilience du FCFA et l'ECO-UEMOA

Dans cette section, nous allons soulever deux points : les contestations et la Volonté de maintenir le FCFA et « l'ECO-UEMOA ».

3.1 Les contestations augmentent

« La récente sortie du Vice-Président du Conseil Italien, montre que les débats que soulèvent la zone Franc sont vifs, controversés et parfois idéologiques. Alors que certains économistes aussi bien africains ou non, et décideurs publics exaltent ses vertus notamment la stabilité monétaire, la crédibilité importée du fait du rattachement à la zone Euro qui assujettit les pays membres à une discipline monétaire, d'autres en revanche, mettent en avant les effets néfastes des mécanismes du compte d'Opérations qui entraveraient le décollage économique des pays membres. Plus spécifiquement, ils considèrent qu'un développement économique harmonieux et soutenu ne peut se faire sans le contrôle d'une composante essentielle de la souveraineté qu'est la monnaie. Ils posent donc, comme préalable, la dénonciation de ces accords et leur remplacement par une autonomie monétaire nationale ou sous-régionale. La discipline monétaire acquise du fait du rattachement des FCFA à une monnaie de référence forte semble, pour ces auteurs, contraindre les trois Banques Centrales de la zone Franc à mener des politiques monétaires très restrictives, déflationnistes qui se traduisent par un sous financement de la production comparativement à d'autres pays de même niveau de développement. Pourtant, concernant ce dernier aspect, il existe plusieurs autres contraintes liées à la fois à l'offre et à la demande. Par exemple, selon une note³⁶ de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), alors que son taux directeur est de 3.5 %, ceux servis aux agents économiques par les banques commerciales dépassent plus de 10 %. Mais cet écart est simplement lié à la facturation et à la perception qu'ont les banques du risque lié à l'insuffisance des projets bancables et à celui de l'environnement des affaires peu favorable. Au regard de tous ces débats, on peut dire que toute réflexion sur la

³⁵PIGEAUD Fanny et SYLLA NDONGO Samba, (2018). *L'arme invisible de la Françafrique, Une histoire du franc CFA*, Éditions La Découverte, Paris, p.137

³⁶Note disponible sur https://www.beac.int/wp-content/uploads/2018/05/LR_02_2017.pdf

zone Franc semble extrêmement complexe, tant les acteurs et surtout les enjeux qui y sont liés dépassent largement la seule dimension économique et monétaire pour s'étendre à la sphère politique et géopolitique. »³⁷

Le fait que des dirigeants des pays de l'UEMOA (comme Alassane Ouattara de la Côte d'Ivoire, Macky Sall du Sénégal ou Patric Talon du Bénin) montent au créneau pour défendre contre vents et marrés le Franc CFA est une boussole de la montée en puissance d'une contestation ce dernier. Durant des décennies, en effet, ces prises de position tranchées n'étaient pas nécessaires tant cette monnaie apparaissait incontestable compte-tenu du rapport des forces idéologiques en Afrique et tant que la masse populaire ne s'y intéressait pas. Dans le même temps, d'autres chefs d'Etat faisaient l'écho, de manière timide, de cette prise de conscience grandissante. Ainsi déclarait le 11 août 2015 le président tchadien, Idriss Deby :

« Il y a aujourd'hui le FCFA qui est garanti par le trésor français. Mais cette monnaie, elle est africaine. C'est notre monnaie à nous. Il faut maintenant que réellement dans les faits cette monnaie soit la nôtre pour que nous puissions, le moment venu, faire de cette monnaie une monnaie convertible et une monnaie qui permet à tous ces pays qui utilisent encore le FCFA de se développer. [...] L'Afrique, la sous-région, les pays africains francophones aussi, ce que j'appelle la coopération monétaire avec la France, il y a des clauses qui sont dépassées. Ces clauses-là, il faudra les revoir dans l'intérêt de l'Afrique et dans l'intérêt aussi de la France. Ces clauses tirent l'économie de l'Afrique vers le bas, ces clauses ne permettront pas de se développer avec cette monnaie-là »³⁸.

De manière significative, cette déclaration est faite lors de la célébration du 55^{ème} anniversaire de l'indépendance du Tchad. Le président Burkinabé, Roch Marc Christian Kaboré va dans la même direction en déclarant au 52^e sommet de la CEDEAO en décembre 2017 que « l'option a été toujours maintenue que 2020 doit être la date de la création de la monnaie de la CEDEAO »³⁹. Si ces prises de position de chefs d'Etat restent minoritaires et isolées, elles s'inscrivent dans un contexte plus globale de dénonciation par d'anciens ministres, d'anciens responsables de la CEDEAO, d'hommes politiques et des universitaires qui s'expriment de plus en plus fréquemment pour exiger soit la sortie du Franc CFA et la

³⁷ ALY MBAYE Ahmadou et MBALLA Charlie, (2019). « La zone Franc d'hier à aujourd'hui », *Revue Interventions économiques*, N°61, Paris, p.7.

³⁸Cité in « Quand Deby proposait la mort du Franc CFA », *Mondafrique*, 23 octobre 2015, <https://mondafrique.com/quand-deby-proposait-la-mort-du-franc-cfa/>, consulté le 3 AVRIL 2022 à 9 h 00.

³⁹Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/503282/economie/cedeo-kabore-defend-la-creation-de-la-monnaie-unique-des-2020/>, consulté le 3 AVRIL 2022.

création d'une monnaie africaine, ou du moins une réforme de la zone Franc. Pour ne prendre qu'un exemple prenons celui du Bissau-Guinéen Carlos Lopes, secrétaire exécutif de la commission économique de l'ONU pour l'Afrique déclare en 2016 que « *Le franc CFA est un mécanisme désuet qui devrait être revu. Aucun pays au monde ne peut avoir une politique monétaire immuable depuis trente ans. Cela existe dans la zone Franc. Il y a quelque chose qui cloche* »⁴⁰.

Cette timide et prise de position courageuse de responsables politiques et économiques est la résultante des manifestations publiques militantes qui se sont récemment développées dans plusieurs pays de la zone Franc notamment organisées par l'ONG « Urgence Panafricaniste » dont le leader est Kemi Séba. Le débat est posé par la rue de manière beaucoup plus radicale par une nouvelle génération de militants. En témoigne le nom choisi au Sénégal par le collectif prenant en charge le combat contre le Franc CFA : « France dégage ». Un de ses leaders, le jeune Guy Marius Sagna, déclare ainsi sans de langue de bois et de façon plus téméraires que les déclarations de responsables ci-dessus citées :

*« Nous avons appelé à un rassemblement aujourd'hui pour essentiellement réaffirmer notre opposition au Franc CFA parce que nous estimons que c'est une monnaie néocoloniale qui met un frein au développement. Nous devons aller à partir d'aujourd'hui au-delà de la dénonciation du Franc CFA et exiger notre sortie. Nous pensons justement qu'aujourd'hui que pour rompre le lien néocolonial du Franc CFA, il faudrait exiger la sortie de la France de nos banques centrales. La France doit sortir, c'est ce que nous avons appelé le Frexit c'est-à-dire la France exit, que la France dégage de nos Conseils d'administration où elle a un droit de veto »*⁴¹.

Bien que ce droit de véto ne soit plus d'actualité depuis 2010 avec le nouveau statut de la BCEAO.

Cette prise de conscience a d'ores et déjà une première traduction culturelle par la constitution d'un collectif de dix artistes de sept pays d'Afrique de l'Ouest conte le Franc CFA. Leur premier single intitulé « sept minutes contre le CFA » évoque comme suit la question : « *le FCFA doit mourir* », « *la monnaie de singe* » et « *passer à autre chose.* » Cette nouvelle génération militante redécouvre (expérience concrète des conséquences destructrices

⁴⁰ Agence Reuters du 30 septembre 2016.

⁴¹ Disponible sur : <https://www.akody.com/business/news/que-la-france-degage-front-anti-franc-cfa-313425>, consulté le 3 AVRIL 2022 à.

du F CFA en plus) les chemins des dénonciateurs de cette monnaie coloniale assassinés ou renversés qu'ont été Sylvanus Olympio, Sékou Touré, Modibo Keita, Thomas Sankara, etc. Héritages et expériences se conjuguent pour dessiner une nouvelle ère anti Franc CFA et anti-impérialiste en Afrique.

3.2 Volonté de maintenir le F CFA et « l'ECO-UEMOA »

Examinons cet article du 17 Janvier 2020, publié par le magazine Jeune Afrique sur sa page web :

« La mise en place annoncée fin décembre par Alassane Ouattara d'un « ECO-UEMOA », indexé sur l'euro et garanti par la France, est vue par les pays d'Afrique de l'Ouest hors zone CFA comme un parasitage de l'instauration de « l'ECO-CEDEAO », monnaie unique flexible que les États d'Afrique de l'Ouest ont prévu d'adopter en 2020.

C'est une gifle que viennent d'infliger à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et au président ivoirien Ouattara les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales de Gambie, du Ghana, de Guinée, du Liberia, du Nigeria et de la Sierra Leone réunis en Conseil de convergence de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO).

Dans un communiqué publié le 16 janvier à l'issue de leur réunion extraordinaire à Abuja (Nigeria), ils commencent par « féliciter l'UEMOA pour sa décision de se départir du franc CFA, mais prennent note avec préoccupation de la déclaration du président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement [le président Ouattara] de l'UEMOA, le 21 décembre 2019, de renommer unilatéralement le franc CFA « ECO », d'ici 2020 ».

Ils soulignent ensuite que « cette décision n'est pas conforme avec la décision de la Conférence d'État et de gouvernement de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) d'adopter « l'ECO comme nom d'une monnaie unique indépendante de la CEDEAO ». Ils recommandent « qu'un sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement membres se réunisse prochainement pour examiner en profondeur cette question »

a. Que reprochent les signataires de la ZMAO à « l'ECO -UEMOA » ?

Ils estiment que l'ECO annoncé par le président Ouattara n'est qu'un avatar du franc CFA, parce que celui-ci demeure adossé à l'euro, que son taux de change est garanti par la France et qu'il n'est pas flexible comme le stipulait les documents préparatoires présentés en juin à Abidjan.

b. S'agit-il d'un affrontement francophone / anglophone ?

Il ne semble pas. En effet, le 29 décembre, le président ghanéen Nana Akufo-Addo avait applaudi la transformation du franc CFA en ECO, en déclarant être « déterminé à faire tout ce que nous pouvons pour rejoindre les membres de l'UEMOA dans l'utilisation de l'ECO, car cela aidera à éliminer les barrières commerciales et monétaires ».

Il souhaitait seulement que l'ECO adopte un taux de change flexible. La volte-face du Ghana, qui a signé le texte, s'explique par des considérations politiques et non économiques et monétaires.

Les signataires s'inquiètent notamment du leadership pris par la Côte d'Ivoire et son président Alassane Ouattara dans cette affaire, d'autant plus qu'ils ne savent pas si celui-ci sera toujours au pouvoir après la prochaine élection présidentielle du 31 octobre.

c. La CEDEAO, moins intégrée que l'UEMOA

Une partie du problème soulevé par la naissance de « l'ECO-UEMOA » tient à la différence d'intégration entre l'UEMOA (8 membres, une seule monnaie, deux langues dont le français pour sept de ses membres et une Banque centrale commune) et la CEDEAO (15 membres, huit monnaies, trois langues et pas de Banque centrale commune).

La seconde est en retard par rapport à la première, alors qu'elle a vocation à l'absorber un jour. Certains pays de l'Union ont eu envie d'accélérer le pas après trente ans de piétinement monétaire et de se débarrasser par la même occasion du fardeau politique du CFA.

Mais la transformation du franc CFA en ECO suscite les critiques des autres membres de la Communauté, car elle constitue une préemption sur la future monnaie commune et ne respecte pas les principes adoptés en juillet par les Quinze, à savoir la flexibilité du taux de change, la centralisation partielle des réserves de change et la fédéralisation de la future Banque centrale.

d. La colère du Nigeria

C'est le Nigeria qui a mené la charge contre les annonces du président Ouattara. Avec ses 200 millions d'habitants, le pays pèse 70 % du produit intérieur brut de la CEDEAO et est le premier contributeur au budget de la CEDEAO, ce qui lui confère le rôle de pilote de la Communauté.

Il verrait bien sa monnaie, le naira, peser lourdement dans la monnaie commune et unique que sera l'ECO. Mais Alassane Ouattara lui a damé le pion en transformant le franc CFA en « ECO -UEMOA ».

Conclusion

Le rappel de ces faits était nécessaire pour saisir l'importance du Franc CFA pour le néocolonialisme français. A chaque fois que les pressions, les ingérences et les déstabilisations, ont été possibles, elles ont été mise en œuvre pour mettre au pas les récalcitrants.

Les seules sorties qui ont été acceptées sont celles qui ont été imposées par le rapport des forces. C'est à l'aune de ces faits qu'il faut juger de la crédibilité des propos d'un Macron au sommet du G5 Sahel de Bamako en juillet 2017. Il déclare alors cyniquement :

« Si on ne se sent pas heureux dans la zone franc, on la quitte et on crée sa propre monnaie comme l'ont fait la Mauritanie et la Madagascar.

CHAPITRE 3

LA CEDEAO ET L'INTÉGRATION

MONÉTAIRE

Introduction

Depuis sa création, en 1963, à Addis Abeba en Ethiopie, l'Union africaine, qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (OUA), inscrit comme objectif l'intégration monétaire dans son acte constitutif. Cette résolution est renforcée en 1971 par l'effondrement du système monétaire international de Bretton Woods, et l'apparition d'un environnement mondial plus instable. L'année qui a suivi, le président togolais (Gnassingbé Eyadema), ainsi que son homologue du Nigeria, (le général Yakubu Gowon), commencent une tournée dans le but de promouvoir l'idée d'une intégration sous-régionale.

En 1975, leurs efforts aboutissent sur le traité de Lagos et la création de la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Plus tard au début des années 1980, les chefs d'État et de gouvernement de la communauté posent les bases d'un processus d'intégration monétaire. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui regroupe des pays de l'UEMOA, était destinée en 1987 à devenir une zone monétaire unique en 2003 à travers un processus de convergence macroéconomique.

Les problèmes liés à la difficulté à respecter les critères de convergence ont poussé les pays non-membres de l'UEMOA à mettre en place la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). Le but en effet, pour le Ghana, la Guinée, le Nigeria, la Sierra Leone et la Gambie était de créer, après le respect d'un certain nombre de critères, une zone monétaire qui devait former avec l'UEMOA une plus vaste zone monétaire en 2004 aux dimensions de la CEDEAO. Tant pour la ZMAO que la CEDEAO, les pays concernés ont reporté à plusieurs reprises les délais de concrétisation de l'union monétaire à la suite de plusieurs tentatives de convergence non abouties.

Au plan sous-régional, habituellement l'intégration est considérée comme un idéal du second rang mais dans la situation actuelle, avec la mondialisation de l'économie ainsi que la discrimination de fait de l'ajustement structurel, l'intégration sous-régionale reste précieuse, car en plus des objectifs traditionnels dont la pertinence n'a jamais été démontrée, l'intégration sous-régionale s'avère indispensable pour relever les défis actuels et futurs, dont : La mondialisation de l'économie ; L'ajustement structurel ; Les réformes économiques et La prévention, la gestion, la résolution des conflits.

Notons cependant que, le but poursuivi par l'intégration est et reste de : Développer l'industrialisation ; Promouvoir l'investissement du fait de l'existence du marché sous-régional

ou régional élargie ; Promouvoir l'intégration des marchés et une division extrarégionale du travail ; Réaliser une croissance économique rapide ; Lutter contre la détérioration de termes d'échanges. Pour ces Etats membres, le processus de l'intégration permettra un élargissement du marché, permettant ainsi d'atteindre un taux de croissance élevé à un coût moindre que si l'effet avait été entrepris par chaque Etat indépendamment.

Au delà de ce facteur de l'élargissement du marché, il faut ensuite souligner que l'intégration permet un libre mouvement des biens et des services à l'intérieur de la zone et ce marché commun permet de surcroît l'accroissement de la spécialisation par les avantages comparatifs impliquant une plus grande utilisation des ressources et l'accroissement des volumes des échanges.

A part les utilités économiques théoriques relatives à l'amplification des échanges, à la mobilité des personnes et des capitaux, l'intégration est un outil de croissance et de stabilité politique. Pour les « petits pays » comme ceux de la zone CFA qui n'ont aucune emprise individuelle sur la scène internationale, les faveurs d'une intégration peuvent être encore plus considérables. Elle constitue un instrument de diplomatie et d'expression de pouvoir dans un contexte mondialisé. L'intégration confère à ces Etats membres un pouvoir de négociation dans la lutte commerciale avec d'autres pays extracommunautaire ainsi qu'aux fluctuations brutales de leurs recettes d'exportation.

Cependant, L'intégration monétaire présente aussi des désavantages et plus spécifiquement des restrictions dans la conduite de la politique économique des États. En effet, l'inconvénient majeur à l'échelle d'un pays reste l'abandon d'une partie de ses instruments de politique économique. par exemple le taux de change. La difficulté pourrait être encore plus importante pour les pays de la zone CFA en raison de leur système de change que l'on pourrait qualifier de « double ancrage ».

Alors que le premier ancrage est régional et concerne l'appartenance à une union monétaire régionale, le deuxième concerne l'arrimage à l'euro qui ne laisse aucune marge de manœuvre aux Banques centrales pour mener une politique proactive de taux de change. Au total, la gestion du taux de change comme instrument de politique économique échappe aussi bien aux États qu'aux Banques centrales.

En d'autres termes, la politique de change de la zone CFA lui est totalement exogène et les dévaluations ou réévaluations du franc CFA sont les seules possibilités d'ajustement qu'offre ce système de double arrimage.

Section 1 : La création de la CEDEAO et ces structures

Deux points seront développés dans cette section à savoir, la création de la CEDEAO, ainsi que les structures de gouvernance de la CEDEAO.

1.1 La création de la CEDEAO

« *L'idée de la création d'une communauté de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) (en anglais : Economic Community of West African States, ECOWAS, en portugais : Comunidade Económica dos Estados da África Ocidental), remonte à 1964* »⁴².

Le Général Gowon du Nigeria et le Général Eyadema du Togo, En avril 1972, ont mis a jour cet initiative, élaboré des propositions et rendu visite à 12 pays, sollicitant leurs participations, de juillet à août 1973. En vue d'étudier une proposition de traité, Une réunion a été organisée à Lomé. Des experts et de juristes ont pris attache à Accra en janvier 1974 ainsi qu'une réunion de Ministres à Monrovia en janvier 1975 ; ces deux conférences ont observé méthodiquement la proposition de traité. En fin 15 pays d'Afrique de l'ouest ont signé le Traité (Traité de Lagos) pour une Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest le 28 mai 1975.

Cette structure est assignée à mettre en commun les actions des pays de l'Afrique de l'ouest. Comme nous l'avons vu précédemment, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pour but de promouvoir la coopération et l'intégration sur le plan économique, social et culturel, afin d'atteindre une union économique et monétaire par l'intégration absolue des économies nationales des États membres. Cette intégration devrait permettre perfectionner le niveau de vie des populations, garantir la croissance économique, de mettre en valeur les relations entre les Etats membres et contribuer au progrès et au développement global du continent africain.

Les aspirations économiques sont l'aboutissement à un marché commun et à une monnaie unique ; l'aspiration sur le plan politique est la mise en œuvre d'un parlement de l'Afrique de l'ouest, un conseil économique et social, et une Cour de Justice CEDEAO pour remplacer le tribunal existant et appliquer les décisions de la communauté.

« *La CEDEAO fonctionne cependant selon certains principes fondamentaux :*

⁴²Disponible sur <https://clubcedeo.com/la-communaute/#:~:text=L%27idée%20de%20la%20création,ci%20n%27a%20pas%20abouti>, consulté le 17/05/2022.

- *Égalité et interdépendance des États membres ;*
- *Solidarité et autonomie collective ;*
- *Coopération inter-États ;*
- *Harmonisation des politiques et intégration des programmes ;*
- *Non-agression entre les États membres ;*
- *Maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionale ;*
- *Règlement pacifique des différends entre les États membres ;*
- *Respect, promotion et protection des droits de l'Homme et des peuples ;*
- *Transparence, justice économique et sociale »⁴³.*

1.2 Structures de gouvernance de la CEDEAO

« La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est composée de trois grandes instances : l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.

1.2.1 L'exécutif comprend les principales institutions suivantes

a. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement

C'est l'organe suprême de décision de la CEDEAO qui donne les orientations générales à la bonne marche de l'organisation. Le Président de la Conférence est le Président en exercice désigné par les autres chefs d'État et de gouvernement pour gérer les affaires de l'organisation pour une période d'un an. L'actuel Président de la Conférence est SEM Nana Akufo-Addo (Président du Ghana)

b. Le Conseil des Ministres

Il fait des recommandations sur la conduite de la conférence des chefs d'État et de gouvernement. Le ministre chargé des affaires de la CEDEAO dans le pays du Président de la Conférence devient automatiquement le Président du Conseil des ministres. Et ce pays préside toutes les autres réunions statutaires (ministérielles, experts, comme les comités techniques) de la CEDEAO pendant l'année en cours.

c. La Commission de la CEDEAO

Elle assure l'administration quotidienne de l'organisation. Son président est nommé par la Conférence pour une période non renouvelable de quatre ans. Il est assisté d'un Vice-

⁴³Disponible sur : <https://clubcedeo.com/la-communauté/#:~:text=L%27idée%20de%20la%20création,ci%20n%27a%20pas%20abouti>, consulté le 17/05/2022.

président et de 13 Commissaires. L'actuel Président de la Commission est l'ivoirien Jean-Claude Kassi BROU.

1.2.2 L'organe législatif de la Communauté est le Parlement

Qui est dirigé par un Président. En attendant les élections au suffrage universel direct, les parlementaires sont détachés des Parlements nationaux au Parlement de la Communauté pour une période de quatre ans. Il est habilité à examiner entre autres, les questions relatives aux droits de l'homme et des libertés fondamentales des citoyens.

1.2.3 L'organe judiciaire de la Communauté est la Cour de Justice

Qui est également dirigée par un Président. Les juges sont détachés des Cours suprêmes nationales pour occuper les postes réservés aux pays. La Cour veille à l'interprétation et à l'application des lois, des protocoles et des conventions de la Communauté. »⁴⁴

Section 2 : intégration monétaire (solution aux problèmes monétaire de l'Afrique de l'ouest

Il est dans la nature des choses que chaque pays possède sa propre monnaie et sa propre politique monétaire, le choix d'aller à une intégration monétaire avec d'autres pays revient aux pouvoirs publics. Pour être rationnel, ce choix doit viser principalement à résoudre un ou plusieurs problèmes monétaires⁴⁵, c'est-à-dire des problèmes rencontrés par le pays dans la conduite de sa politique monétaire, qu'il est impossible de résoudre seul de façon optimale. De ce fait, l'évaluation de l'opportunité d'une intégration monétaire Ouest africaine doit obligatoirement passer par un examen précis et approfondi des difficultés monétaires rencontrées à titre individuel et à titre collectif par les pays de la région. Quels sont donc les problèmes monétaires de l'Afrique de l'Ouest ?

2.1 Les problèmes monétaires de l'Afrique de l'ouest

Nous allons énumérer les majeurs :

⁴⁴Disponible sur : <https://clubcedeo.com/la-cour-de-justice-de-la-cedeao/>, consulté le 18/05/2022.

⁴⁵Par problème monétaire, nous entendons une situation qui se traduit soit par la non-réalisation de l'un des objectifs finaux de la politique monétaire, ou de l'un des objectifs intermédiaires et/ou opérationnels de la politique monétaire, soit par un fonctionnement inadéquat des instruments ou de l'un des maillons de la chaîne de transmission de la politique monétaire.

a. Les problèmes monétaires de l’Afrique de l’ouest

Les problèmes monétaires de l’Afrique de l’ouest, et des pays sous-développés, découlent principalement du système monétaire international, actuellement encours, qui ne garantit pas de façon effective un système multilatéral de taux de change raisonnable. Les politiques monétaires des grands pays industrialisés, y compris de certains grands pays émergents, peuvent engendrer une appréciation des monnaies d’Afrique de l’Ouest.

Deux études menées à partir de 2013 par des économistes de la Banque africaine de développement prouvent l’influence sur les économies africaines, des effets des politiques économiques et monétaires mises en œuvre dans le reste du monde. Selon Gurara et Ncube, la pratique du quantitatif easing par l’UE et/ou les USA génère des pressions inflationnistes et la variation des taux de change dans les pays africains⁴⁶.

Dans leur étude sur l’évolution du taux de change effectif réel (TCER) du franc CFA entre 1999 et 2011, Gnansounou et Verdier Chouchane ont également conclu que la courbe de désalignement du franc CFA est étroitement liée à celle du taux de change euro/dollar, sauf en cas d’augmentation des prix du principal produit de base exporté par chaque pays. Une autre étude, cette fois-ci de la part de Guillaumont et Hua (2014)⁴⁷ affirment aussi que le rattachement de certaines monnaies africaines aux grandes devises internationales comme le dollar ou l’euro, elles-mêmes parfois surévaluées par rapport à la monnaie chinoise, est un facteur important de l’appréciation de ces monnaies africaines par rapport au yuan.

b. Volatilité des flux de capitaux et ses conséquences négatives sur la gestion monétaire

Des pays d’Afrique de l’Ouest – notamment le Nigeria, le Ghana le Sénégal et la Côte d’Ivoire, considérés comme des marchés pionniers d’Afrique subsaharienne – ont, à l’instar des pays émergents, enregistré au cours des dernières années une progression des entrées de capitaux de portefeuille si ce n’est pas le COVID-19 qui les a fait ralentir en 2020, résultant partiellement du quantitatif easing dans les pays industrialisés et de la diversification des portefeuilles des investisseurs des pays développés et émergents.

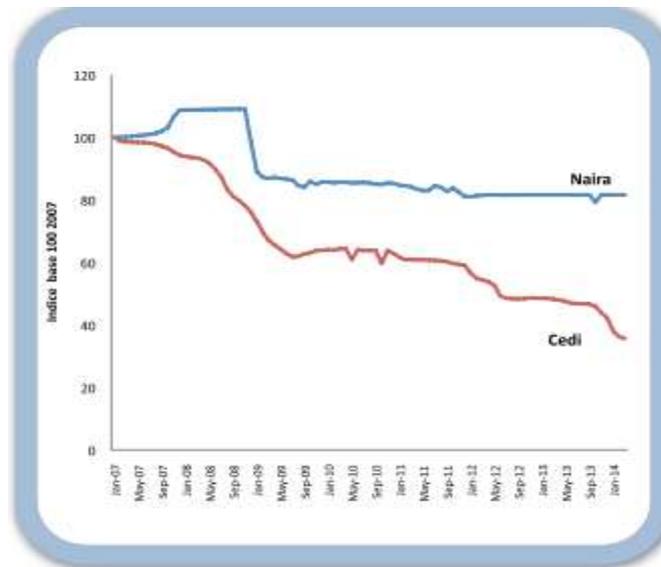
S’il est vrai que la plupart des marchés pionniers de l’Afrique de l’Ouest, ont échappé aux difficultés rencontrées par les économies émergentes avant 2016, des fluctuations des

⁴⁶Voir GURARA, D.Z & M. NCUBE (2013), “Global Economic Spillovers to Africa : A GVAR Approach”, Banque africaine de développement, Document de travail n° 183, septembre 2013.

⁴⁷JEANNENEY Sylviane Guillaumont & Ping HUA (2014) “China’s African Financial Engagement, Real Exchange Rates and Trade between China and Africa”, *Journal of African Economies*, 10.1093, Oxford, p.9.

indices monétaires ont été observées suite au mouvement de retrait des capitaux initié en mai 2013 par les pays industrialisés. Au Nigeria, par exemple après la première phase de vente massive en mai 2013, le naira s'est légèrement déprécié en même temps que les rendements des obligations et ainsi de même pour le Cedi Ghanaen.

Graphique N°1: Dépréciation du Naira et du Cedi



Sources : Banques centrales du Ghana et du Nigeria

48

c. Non-convertibilité des monnaies

Dans les 15 Etats Ouest africaine, les huit(8) monnaies utilisées sont, pour l'essentiel, non convertibles. La convertibilité se définit par la possibilité d'échanger librement la monnaie du pays contre des devises étrangères, favorisant ainsi une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

Les taux de change dans la zone sont relativement instables (taux de change effectifs instables pour l'espace UEMOA même si cet espace présente un taux de change bilatéral nominal fixe avec l'euro, et des taux de change effectifs et bilatéraux instables pour les autres pays hors UEMOA), et les restrictions sur les paiements internationaux ainsi que le faible taux de bancarisation contribuent à alimenter le commerce par les canaux informels, ainsi que le marché parallèle des changes. Une monnaie commune permettrait de résoudre le problème de la multiplicité des monnaie, de la variabilité des taux de change ainsi les frais liées qui l'accompagnent affectant le commerce intra-régional.

⁴⁸Disponible sur :<https://www.bog.gov.gh/>, <https://www.cbn.gov.ng/>, consulté le 23 Mars 2022.

d. Faible effectivité des canaux de transmission de la politique monétaire

La transmission des décisions de politique monétaire aux objectifs finaux reste insuffisante. Sodokin et Gammadigbe (2013)⁴⁹ soutiennent que les taux directeurs de la BCEAO n'ont pas d'influence sur les taux débiteurs des banques commerciales de l'UEMOA en raison de la surliquidité structurelle du système bancaire et de la structure peu concurrentielle de l'industrie bancaire dans l'UEMOA. Saxegaard avait déjà prouvé en 2006 que les innovations de la politique monétaire avaient de faibles répercussions sur la production et l'inflation au Nigeria dans un contexte d'excès de liquidités⁵⁰.

2.2 L'intégration monétaire : solutions aux problèmes monétaires ouest-africains

a. Les problèmes monétaires d'Afrique de l'Ouest sont tels qu'aucun pays ne peut les résoudre seul

Une analyse adéquate de la situation met en évidence qu'il faut regrouper les problèmes monétaires de l'Afrique de l'Ouest en deux grandes catégories : la première regroupe des problèmes qui peuvent, dans une certaine mesure, être résolus par chaque nation, pris individuellement. Il s'agit notamment de l'insuffisance des capacités des canaux de transmission de la politique monétaire.

La seconde catégorie comprend d'autres problèmes plus complexes, tels que l'indépendance de la Banque Centrale, ou les difficultés aux ramifications internationales, qui demandent une dynamique de plusieurs nations pour être résolus de manière efficace. Le fonctionnement inadéquat du système monétaire international, les influences négatives des flux de capitaux internationaux ou encore le suivi de la circulation des capitaux au niveau international pourraient relever de cette seconde catégorie.

Dans l'état actuel de la mondialisation, où l'une des facteurs clés de la compétitivité et des performances économiques des pays est le taux de change la monnaie. C'est la deuxième catégorie de problèmes cités qui joue de toute évidence un rôle de première importance dans la détermination de l'efficacité globale de la politique monétaire. Comment trouver des solutions aux problèmes monétaires, et par voie de conséquence l'amélioration de l'efficacité de la politique monétaire, est donc par essence une question supranationale.

⁴⁹SODOKIN Koffi et GAMMADIGBE Vigninou, (2013). « À la recherche de la dynamique du pass-through des taux d'intérêt dans l'UEMOA », *revue économique et monétaire*, N°13, p.3.

⁵⁰SAXEGAARD, (2006). "Excess Liquidity and Effectiveness of Monetary Policy: Evidence from Sub-Saharan Africa", *Document de travail N° 06/115 du FMI*.

b. Apport de l'intégration monétaire à la résolution des problèmes monétaires en Afrique de l'Ouest

Toutes ces explications démontrent bien les limites des mécanismes actuels de coopération monétaire internationale. Dans un monde où le poids politique et diplomatique international joue également un rôle important dans la coopération monétaire internationale, l'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest est une opportunité aux pays de renforcer leur position individuelle et collective au sein de la coopération internationale.

Cette vision, envisagée comme un outil pour se couvrir contre les secousses monétaires provenant du reste du monde, n'a pas été suffisamment reconnue, traitée et analysée, tant par les théoriciens et universitaires que par les pouvoirs publics. Une meilleure appréhension de cette dimension contribuerait à orienter le débat dans la bonne direction : celle d'un progrès rapide vers la monnaie unique. C'est d'ailleurs pour contrer les conséquences de la désintégration du système monétaire international de Bretton Woods que l'Europe lança son processus d'intégration européenne afin de faire face en tant que bloc au nouvel environnement monétaire mondial plus volatil, et plus insaisissable.

Face aux changements du SMI, l'intégration monétaire jouerait un rôle stabilisateur en amont et en aval. En amont, les organismes de contrôle et les règles prudentiels mis en place au niveau international peuvent se révéler très utiles pour diminuer les risques d'exposition. Cela est tout particulièrement vrai pour des pays comme ceux de l'Afrique de l'Ouest.

L'étude de l'impact de la crise des « suppressions » sur les pays de l'UEMOA a révélé des conséquences quasi-nul sur le secteur financier. Cela est bien sûr dû à la faible interconnexion avec les marchés internationaux, mais également à des dispositifs prudentiels et d'encadrement des risques du secteur bancaire de l'UEMOA, qui ont permis également de réduire l'exposition des économies de la zone aux actifs financiers à l'origine de cette crise financière (rapport BCEAO sur l'impact de la crise financière)⁵¹.

En aval, la solidarité, primordial à l'intégration monétaire, se manifeste en cas de chocs, notamment monétaires, pour atténuer les effets dans les pays les plus touchés, et préserver la monnaie commune le cas échéant. Dans l'UEMOA et la zone CEMAC, le

⁵¹ARY TANIMOUNE Nasser, (2011). « Description et analyse de l'action des banques centrales dans le cadre de la crise financière internationale de 2007 Quels enseignements pour la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ? », *Document de Travail N° DT/11/01*, p.19.

principe de centralisation des réserves de changes permet aux pays affectés par un choc sur leurs paiements extérieurs de bénéficier temporairement des ressources des autres pays.

L'intégration monétaire comme solution des problèmes monétaires en Afrique de l'Ouest apparaît également dans le domaine de la gestion monétaire et de la supervision bancaire, qui sont confrontées dans l'espace CEDEAO, comme dans divers parties du globe, au développement des conglomérats bancaires et des flux financiers transfrontaliers, dont le suivi dépasse les frontières nationales.

Les difficultés rencontrées se situent dans l'asymétrie de qualité des supervisions, des rapports et des informations disponibles. Il est donc très intéressant que la supervision bancaire revête un caractère régional pour assurer une appréciation globale du secteur financier et renforcer le dispositif de gestion et la résolution des crises.

Autre avantage, et pas des moindres, de l'intégration monétaire est le développement des systèmes financiers et des moyens de paiements. L'efficacité des secteurs financiers dans la sous-région est renforcée par leur interconnexion à travers l'ouverture des opportunités de placement et d'investissements d'une part, et le partage des meilleures expériences et des infrastructures financières d'autre part, qui permettront de rehausser les systèmes financiers les moins développés.

Section 3 : Diverses options d'intégration monétaire pour la monnaie unique (ECO)

Il faut reconnaître de prime abord que l'examen des différents modèles d'intégration monétaire se confronte à certaines limites du fait du manque de théorie bien construite sur les étapes de l'intégration monétaire. Il n'existe pas de théorie sur les étapes de l'intégration monétaire dans la littérature, néanmoins on peut identifier dans les pratiques des autorités monétaires et dans l'histoire des éléments qui permettent d'élaborer une théorie des étapes de l'intégration monétaire.

Dans le Tableau 1 présenté ci-dessous, les étapes sont classées en partant du niveau le plus faible d'intégration monétaire au niveau le plus élevé, lequel correspond sans doute à la création d'une monnaie unique et l'adoption d'une politique monétaire unique pour tous les États membres de l'union monétaire considérée.

Tableau N°1: Les étapes de l'intégration

Options d'intégration	Description
Échange d'informations et d'expériences entre autorités monétaires nationales	Renforcement des échanges d'informations et d'expériences entre les autorités monétaires des pays, qui peuvent prendre la forme d'un échange de personnels, de compétences et de données
Établissement de mécanismes de paiement et de compensation	Création de mécanismes entre des États dotés de monnaies différentes en vue d'apurer périodiquement les soldes des échanges qui ont lieu entre eux.
Accord sur les parités entre banques nationales	Les banques centrales s'échangent leurs monnaies respectives pour des durées déterminées. Entre 2007 et 2010, la Réserve fédérale américaine a mis en place un accord d'échange de monnaies avec plusieurs banques centrales, dont la Banque centrale du Brésil, la Banque d'Angleterre, la Banque centrale européenne. Si chaque pays conserve sa monnaie et toute son indépendance dans la définition et la conduite de sa politique monétaire, ces échanges constituent une forme avancée de coopération puisqu'ils aident les pays à résoudre collectivement et par la coopération des problèmes importants tels que la variation excessive du taux de change liée à des facteurs que les fondamentaux de l'économie du pays ne justifient pas.
Accord sur les parités entre les monnaies nationales	C'est un stade plus avancé de l'intégration monétaire qui permet aux pays de fixer le taux de change de leurs monnaies ou de définir une fourchette de variation de ces taux de change. Le serpent monétaire européen mis en place de 1972 à 1979 et le Système monétaire européen (SME) qui lui succéda avant l'avènement de l'euro en 1999 constituent à ce jour les exemples les plus accomplis de ce type d'intégration monétaire. Ce type d'intégration rapproche effectivement les politiques monétaires et macroéconomiques des pays membres puisque les engagements à respecter les taux de change convenus imposent une certaine discipline, même si la responsabilité de ces politiques incombe toujours aux autorités nationales. On peut

	également trouver dans cette catégorie l'arrimage fixe de la monnaie nationale à une monnaie de référence (pegging), à l'instar du franc CFA ou de l'escudo du Cap-Vert par rapport à l'euro.
Accords de circulation des monnaies nationales	Accords donnant libre cours aux monnaies des pays partenaires sur la totalité de leurs territoires. Les pays d'Afrique de l'Est (Kenya, Rwanda, Ouganda, Burundi et Tanzanie) ont récemment opté pour ce mécanisme, qui ne constitue qu'une phase transitoire, car il s'inscrit dans le cadre global de la création de l'Union monétaire en Afrique de l'Est. On peut trouver également dans cette catégorie la Common Monetary Area (CMA), qui regroupe l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho et le Swaziland, dont la monnaie de référence est le rand sud-africain. La forme la plus extrême de ce type de coopération monétaire est l'adoption unilatérale de la monnaie d'un autre pays, sans que cela ne soit formellement matérialisé par un accord. Les cas les plus courants concernent l'utilisation du dollar ou de l'euro, qualifiée de dollarisation ou d'euroisation.
Union monétaire : création d'une monnaie unique et adoption d'une politique monétaire commune dans les États participants.	Création d'une monnaie unique dans plusieurs pays, représentant la forme la plus avancée d'intégration monétaire. Les pays renoncent à avoir une monnaie et une Banque centrale nationales au profit d'une monnaie unique commune avec les autres pays membres et d'une banque centrale supranationale. Dans cette forme d'intégration monétaire, les pays sont amenés à harmoniser leur position afin de parler d'une seule voix dans les débats monétaires internationaux.

Source : Ferdinand BAKOUP et Daniel NDOYE, Pourquoi et quand instaurer une monnaie unique dans la CEDEAO, AEB Volume 7 Issue 1 2016, page 8

Parmi tous les modèles d'intégration monétaire cités, c'est la monnaie unique qui nécessite pour les Etats de mener des réformes pour faire fonctionner durablement le projet d'intégration monétaire.

Section 4 : La zone monétaire optimale : origine et critères.

Une zone monétaire optimale (ZMO) indique une zone au sein de laquelle la mise en place de la monnaie exclusive permettrait l'investissement, la croissance, ainsi que la consommation.

Robert Mundell est celui qui est à la source de la théorie concernant l'union monétaire.

Cependant une zone monétaire optimale (ZMO) peut aussi indiquer un ensemble de pays, ainsi que des régions au sein d'un même pays.

4.1 Origine de la zone monétaire optimale

« La théorie des ZMO a déjà toute une histoire :

a. La "phase pionnière" (du début des années 1960 au début des années 1970)

Tout a débuté avec les articles de Mundell (1961), McKinnon (1963), et Kenen (1969). Ces pionniers ont bâti les principaux critères d'optimalité, de commencer les réflexions sur les frontières d'une union monétaire, et d'initier les analyses bénéfices/coûts de l'intégration monétaire. Les critères présentent dès le départ la **mobilité des facteurs de production**, la **flexibilité des prix et des salaires**, **l'ouverture économique**, **des taux d'inflation similaires**, **l'intégration fiscale et politique**.

La similarité des chocs et la corrélation des revenus ont été ajoutées ultérieurement. Si ces critères sont remplis, l'ajustement de taux de change nominal à l'intérieur de la zone sera peu ou pas nécessaire. Néanmoins, il est bien difficile de mesurer, de pondérer et de réconcilier les divers critères.

b. L'approfondissement (des années 1970 à 1990)

Pour les auteurs précédents, la question de la mise en place d'une union monétaire dépendait des bénéfices courants et futurs comparés aux coûts. Autrement dit, c'est une question plus technique que politique. L'expérience de la zone EURO va servir comme « laboratoire » pour tester les critères d'une ZMO et pour y introduire des critères plus politiques comme **l'homogénéité des préférences**. *« Il s'agit de l'idée selon laquelle une union monétaire ne peut durer que si les populations et les dirigeants des Etats membres*

s'accordent globalement sur une même hiérarchie d'objectifs et, particulièrement, sur une interprétation commune de l'arbitrage inflation-chômage »⁵².

c. Depuis les années 90, deux paradigmes s'affrontent : l'endogénéité de la ZMO (c.1) versus la spécialisation (c.2)

c.1 Le caractère endogène d'une zone monétaire optimale

Pour les uns, l'intégration économique, financière et monétaire accroît le commerce à l'intérieur de la zone d'intégration et rapproche donc les cycles. Ceci les conduit à conclure que les critères de zone monétaire optimale sont endogènes : deux pays qui passent en changes fixes ou qui adoptent la même monnaie verront leurs échanges commerciaux s'accroître et leurs cycles se rapprocher, ce qui justifiera par la suite l'intégration monétaire.

Le postulat est celui d'un lien entre la corrélation des cycles et l'intégration commerciale. Une monnaie commune empêche d'anticiper des dévaluations dites compétitives, elle facilite les IDE et les contrats de long terme, et peut finir par permettre des processus d'intégration politique. Toutes ces choses facilitent les échanges, ainsi que la synchronisation des cycles.

Frankel et Rose en 1998 et Corsetti et Pesanti en 2002 nous disent que le critère de corrélation de la production, au centre de la théorie de la ZMO, souffre d'un problème d'endogénéité : la corrélation dépendra du régime de change. Une union monétaire créerait par elle-même les conditions de son optimalité : en intégrant une Union monétaire, la volatilité du change devient nulle et l'indice ZMO monte automatiquement toutes choses égales par ailleurs. De plus, l'Union monétaire encourage les échanges et, par ce biais, contribue à la synchronisation des cycles. Le test de ZMO peut donc être passé après sa création même s'il n'est pas complètement passé avant celle-ci.

c.2 Le caractère exogène d'une zone optimale

Pour les autres, comme Krugman, l'intégration économique, financière et monétaire permet aux pays de bénéficier davantage de leurs avantages comparatifs, leurs dotations factorielles, donc d'accroître leur production par un processus de spécialisation à l'intérieur de la zone économique. Ceci rend l'utilisation d'une monnaie commune plus difficile en différenciant davantage les cycles, à la différence du cas précédent. Chaque Etat réagit en effet aux évolutions spécifiques du secteur dans lequel il est spécialisé. Ce paradigme parfois

⁵²Disponible sur : <https://www.melchior.fr/synthese/zone-monetaire-optimale-zmo> , consulté le 21/05/2022.

appelé « lessons of Massachusetts », est celui qui a été observé au cours du XXe siècle aux USA dans de nombreux secteurs avec, par exemple le regroupement des industries automobiles autour de Détroit, puis des industries informatiques autour de la Silicon Valley.

Moins diversifiés qui les rends plus vulnérables aux chocs d'offre, les membres de l'Union monétaire auront par conséquent des revenus de moins en moins corrélés. Cette thèse rencontre un certain écho depuis quelques années : au point que certains auteurs affirment que depuis le lancement de l'euro les pays de la zone ont cessé de converger. Il est toutefois assez dangereux d'utiliser le cas des USA pour étayer cette thèse car les revenus des régions américaines sont de plus en plus corrélés depuis un demi-siècle.

Est-ce que les nations forment des unions monétaires parce qu'elles commercent beaucoup entre elles, ou commercent-elles beaucoup entre elles parce qu'elles forment des unions monétaires ? Il est encore difficile de trancher entre les paradigmes de la spécialisation et de l'endogénéité.

4.2 Critères de la zone monétaire optimale

L'optimalité est définie via un certain nombre de critères :

a. Une forte intégration commerciale

Afin que des pays constituent une zone monétaire optimale(ZMO), il est important qu'ils échangent beaucoup en entre eux. En effet, l'avantage de partager une unique monnaie est de rendre fluide les échanges (meilleure comparaison des prix, pas de commissions sur les changes, pas de fluctuations des prix liés aux variations de taux de change...).

b. Une mobilité géographique des facteurs de production (travail, capital) entre les régions

Au sein d'une même zone monétaire, il est important que les facteurs de production (capital, travail) soient mobiles entre les pays. La cause est que, au sein d'une même zone monétaire s'effectue une politique monétaire similaire. Toutefois, cette politique monétaire peut, être profitable à un type d'industrie dans lequel est spécialisé un pays ou une région et défavorable à une autre.

Au cas où les travailleurs sont mobiles, les chômeurs de la région affectée vont chercher du travail dans la région en croissance. Il n'y a donc pas d'augmentation du chômage ainsi que de la main-d'œuvre, ce qui génère de la croissance.

Dans le cas contraire, au cas où la main-d'œuvre ne serait pas mobile, les chômeurs restent bloqués dans une région où ils n'auront pas possibilité d'avoir du travail, en même temps les régions en croissance manquent de main d'œuvre.

c. La prédominance des chocs symétriques et l'existence de mécanismes d'ajustement face aux chocs asymétriques (en particulier, un certain fédéralisme budgétaire)

Une zone monétaire ne peut marcher qu'entre des pays ayant des caractéristiques similaires, et particulièrement une fiscalité et un budget similaire. Vu que ces pays disposent tous une même monnaie, la politique monétaire est identique à l'ensemble des pays.

Toutefois, si les structures économiques ne sont pas similaires les chocs endurés par chaque pays seront très particuliers et une politique monétaire commune ne peut être adaptée à tous. Un budget commun est particulièrement utile pour que les pays en crise qui ne peuvent plus déprécier leur monnaie pour gagner en compétitivité perçoivent une aide financière des pays florissant.

d. Le degré d'ouverture

Le taux d'ouverture d'une économie est mesuré par la proportion des biens échangeables dans la production totale d'un pays : $Taux\ d'ouverture = \frac{X+M}{2PIB} \times 100$

Selon Mac Kinnon, les coûts liés à l'abandon du taux de change comme instrument de politique économique diminuent en fonction du degré d'ouverture des économies et de l'importance de leurs échanges réciproques. Il introduit un nouveau concept d'ouverture ; le ratio $\frac{biens\ échangeables}{biens\ non\ échangeables}$ ⁵³.

Une économie ouverte a intérêt à participer à un régime de taux de changes fixes, et cela pour au moins deux raisons :

- Toute modification du taux de change produit des effets considérables sur la relation qui peut exister entre le prix des biens échangeables et celui des non échangeables, ce qui peut constituer de fortes conséquences d'instabilités. Ainsi, les modifications du taux de change affectent les prix relatifs domestiques ce qui provoquera une baisse du revenu réel des agents économiques (ménages), et par conséquent une demande d'augmentation du revenu nominal

⁵³Les prix des premiers sont affectés par les niveaux d'importation ou d'exportation, tandis que les prix des non-échangeables dépendent de la monnaie intérieure.

sera réclamé par ces agents. En conclusion, toute maîtrise du taux de change a pour avantage de maîtriser la stabilité du niveau général des prix.

- Les coûts de production d'un pays caractérisé par une économie très ouverte sont très dépendants des prix (coûts d'achats) des matières premières importées ce qui représente un handicap pour cette économie. Toute dépréciation de la monnaie interne a pour effet une augmentation du prix des biens (produits) importés en premiers temps, et une hausse de l'ensemble des prix internes et des salaires en deuxième temps. En conclusion, les avantages des dévaluations des monnaies, comme l'augmentation des exportations par rapport aux importations, peuvent ne pas se révéler satisfaisants ; ainsi même dans le cas des pays caractérisés par un grand degré d'ouverture peuvent abandonner l'instrument de change comme politique d'ajustement macroéconomique.

Conclusion

LA CEDEAO à été créée en 1975 et comprend 15 Etats de l'Afrique de l'Ouest. Son but est l'intégration régionale. Sur le long terme, elle vise à créer une fédération composée de ses membres.

C'est dans ce cadre qu'elle a muri un projet de monnaie commune depuis les tous débuts de son existence. Malheureusement, ce projet accuse de nombreux retards. Initialement prévu en 2009, sa mise en place a été reportée en 2014 puis en 2020. Mais à ce jour, elle n'a toujours pas vu le jour.

Pour faciliter sa mise en place, ces Etats ont mis en place des critères de convergences. Il est tout aussi intéressant de voir si la CEDEAO pourrait former une ZMO.

CHAPITRE 4

**QUELLES SONT LES CONDITIONS DANS
LESQUELLES L'ESPACE CEDEAO
DEVIENDRAIT UNE ZONE MONÉTAIRE
OPTIMALE (ZMO) AVEC LA NOUVELLE
MONNAIE ECO ?**

Introduction

Plus deux économies sont intégrées (les échanges de personnes, biens et capitaux sont élevés), plus le besoin et les bienfaits des changes fixes ou d'une monnaie unique augmentent, et donc les avantages de cette union dépassent les inconvénients. Seulement, dans ce cas, les pays devront utiliser d'autres variables d'ajustement pour faire face aux déséquilibres de types asymétriques, qui nécessitent des ajustements sur mesure (des interventions de politique monétaire de manière différente).

La question qui se pose est alors : *A quelles conditions une zone peut-elle se passer des taux de change en cas d'un choc asymétrique ?*

La théorie des Zones Monétaires Optimales (ZMO) apporte les réponses. Une ZMO est une région géographique dans laquelle il serait bénéfique d'établir une monnaie unique. Cette théorie s'attache à définir dans quelles conditions une union monétaire va pouvoir contourner les effets considérés comme négatifs d'un taux de change fixe, tout en bénéficiant des gains apportés par la politique monétaire commune.

C'est Robert Mundell qui a bâti les fondements théoriques de l'union monétaire. Sa théorie des ZMO, constitue l'une de ses plus importantes contributions scientifiques, et qui va servir dès les années 60 de cadre d'analyse aux nombreux débats sur le bien-fondé de la création d'une monnaie européenne. Cette théorie est énoncée dans un article désormais célèbre publié en 1961, "A Theory of Optimum Currency Areas". Il y pose la question: *Quels sont les critères économiques selon lesquels diverses régions du monde pourraient décider d'adopter une monnaie commune?*

D'autres conditions sont apportées par McKinnon (1963) et Kenen (1969), et autres.

Section 01 : Les critères relatifs à la mobilité des facteurs de production sont-ils respectés?

Dans cette section, on va traiter les critères traditionnels, c'est-à-dire, les critères relatifs à la mobilité des facteurs de production : mobilité du travail, des capitaux et des prix et des salaires.

1.1 La mobilité des facteurs de productions

a. La mobilité du travail

Selon l'article 59, relatif à l'immigration, du Traité de la CEDEAO, nous pouvons lire : « *Les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement,*

et les Etats Membres s'engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la Communauté sur leurs territoires respectifs, conformément aux dispositions des protocoles y afférents.

Les Etats Membres s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'assurer aux citoyens de la Communauté, la pleine jouissance des droits visés au paragraphe 1 du présent article. Les Etats Membres s'engagent à prendre, au niveau national, les dispositions nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions du présent article. »⁵⁴

Depuis lors, plusieurs protocoles ont été adoptés en vue d'atteindre cet objectif :

- Le Protocole A/SP.1/5/79 de Dakar du 25 mai 1979, sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- Le Protocole A/P/3/5/82 du 29 mai 1982, signé à Cotonou et portant code de la citoyenneté de la Communauté ;
- Le Protocole A/SP.1/7/86 d'Abuja du 1er juillet 1986, relatif au droit de résidence ;
- Le Protocole A/SP.2/5/90 de Banjul du 29 mai 1990, relatif au droit d'établissement⁵⁵.

Selon Mundell, le pays qui connaît un important taux de chômage et un déficit au niveau de sa balance courante pourrait voir sa main d'œuvre migrer vers des pays de la zone qui ont un faible taux de chômage, permettant ainsi un rééquilibrage par le biais de déplacement de la demande.

Les tableaux et graphes suivants nous renseignent sur les moyennes des taux de chômage et de la balance commerciale de certains pays de la zone.

Tableau N°2 : Taux de chômage par pays

Taux de chômage	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Burkina Faso	3,64	3,79	3,91	4,05	4,19	4,32
Côte d'Ivoire	6,84	7,13	7,22	4,25	3,7	3,15
Ghana	5,38	5,6	5,91	6,2	6,52	6,81
Mali	8,07	6,9	6,65	6,35	6,38	7,73
Niger	0,78	0,32	2,18	1,37	0,52	0,53
Nigéria	3,78	3,77	3,74	3,7	4,56	4,31

⁵⁴ Article 59 du Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO.

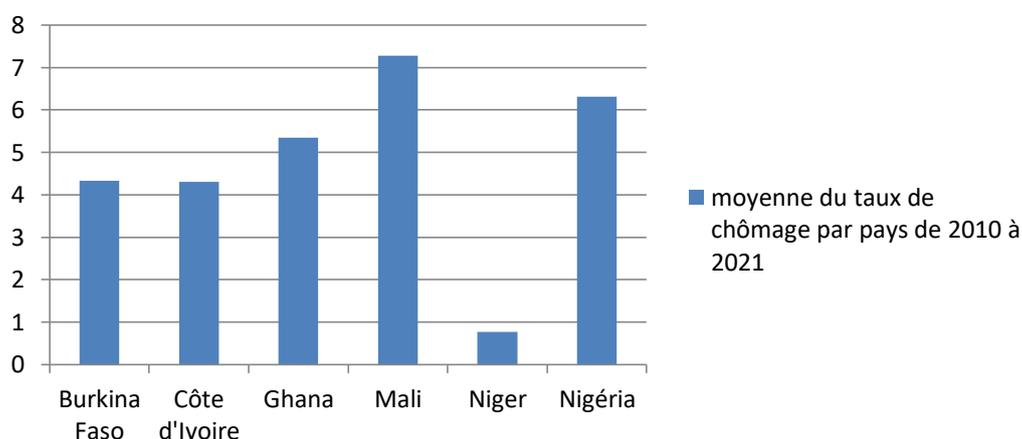
⁵⁵ <https://ecowas.int/?lang=fr>, consulté le 3 Mai 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	MOYENNE
Burkina Faso	4,43	4,56	4,69	4,69	4,89	4,76	4,33
Côte d'Ivoire	2,6	3,27	3,29	3,32	3,49	3,47	4,31
Ghana	5,53	4,22	4,28	4,32	4,65	4,7	5,34
Mali	7,57	7,41	7,43	7,44	7,7	7,72	7,28
Niger	0,53	0,54	0,55	0,55	0,62	0,75	0,77
Nigéria	7,06	8,39	8,46	8,53	9,71	9,79	6,32

Source : Tableau construit à partir de données de l'OIT, <https://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>, consulté le 28 MAI 20A22

Le graphe suivant nous illustre, plus clairement, la différence de la moyenne du taux de chômage entre les pays concernés, comme suit :

Graphique N°2 : Moyenne du taux de chômage par pays de 2010 à 2021



Source : Construit à partir de données de l'OIT, <https://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>, consulté le 28 MAI 20A22

D'après le tableau et graphique, les pays qui enregistrent le plus de chômage sont le Mali (7.28%), le Nigéria (6.32%) et le Ghana (5.34%). Cependant, la Côte d'ivoire (4.31%) et le Burkina Faso (4.32%) ont un niveau de chômage inférieur à la moyenne de la zone (4.72%). Le Niger présente le plus faible taux (0.77%), qui s'explique par le fait que la population active n'a pas l'habitude de se faire recenser auprès des bureaux d'étude, ainsi par le manque de logistique pour de telles études. D'ailleurs un déficit chronique de sa balance courante nous édifie quelques peu sur le niveau de l'emploi du pays (-8.20%).

Le tableau suivant nous expose l'évolution et les moyennes de la balance commerciale de certains pays de la zone, comme suit :

Tableau N°3 :L'évolution de la balance commerciale 2010/2021

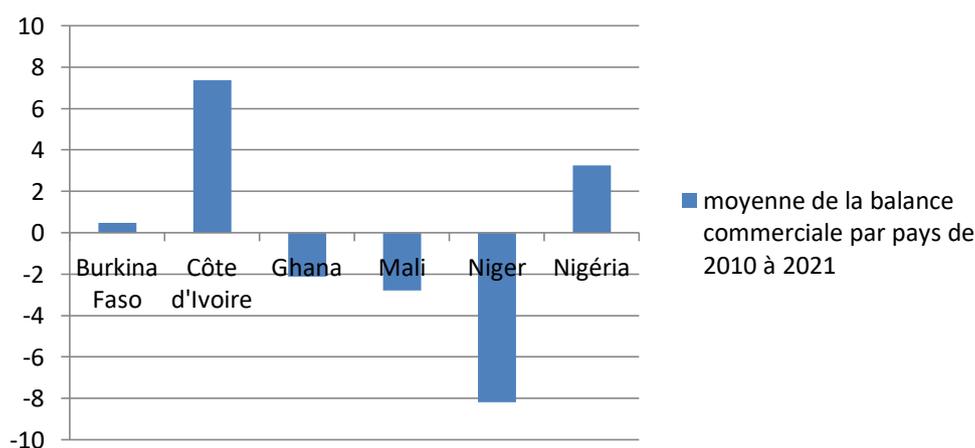
Trade Balance (%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
-------------------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	---------

Burkina Faso	-1,31	0,25	1,69	-4,95	-1,87	-2,04	0,00	1,28	1,81	2,29	5,83	2,73	0,48
Côte d'Ivoire	10,53	16,82	8,28	6,93	7,93	6,92	6,40	6,54	3,80	5,38	4,85	3,91	7,36
Ghana	-6,84	-5,67	-7,41	-6,04	-2,55	-6,29	-3,16	1,97	2,69	3,30	2,97	1,70	-2,11
Mali	-8,58	-2,56	0,90	-1,93	-3,54	-3,63	-4,12	-4,66	-2,24	-3,69	2,76	-2,29	-2,80
Niger	-10,36	-10,55	-4,89	-4,21	-6,88	-9,18	-6,61	-6,68	-8,40	-9,32	-9,92	-11,37	-8,20
Nigeria	8,16	7,93	8,50	8,19	3,70	-1,31	-0,13	3,50	4,85	0,64	-3,82	-1,16	3,25

Source : Tableau constitué à partir de données du FMI, <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 30 MAI 2022

De même, le graphe suivant nous illustre, plus clairement, la différence de la moyenne de la balance de commerciale entre les pays concernés, comme suit :

Graphique N°3 : Moyenne de la balance commerciale par pays



Source : Graphe construit à partir de données du FMI, <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 30 MAI 2022

On constate que la Côte d'Ivoire (7.36%), le Nigeria (3.25%) et le Burkina Faso (0.48%) ont un excédent sur leur balance de paiement. Par contre, le Ghana (-2.11%), le Mali (-2.80%) rejoignent le Niger avec des balances commerciales négatives.

En somme, on peut donc en déduire que la main d'œuvre des pays comme le Mali ou le Ghana peuvent se déplacer vers la Côte d'Ivoire ou le Burkina Faso à la recherche d'emploi.

Le Niger et le Nigeria sont des cas exceptionnels, il est difficile d'en tirer des conclusions.

b. La mobilité des capitaux

En 1969, *Ingram* explique qu'une zone monétaire optimale est une zone financière pleinement intégrée, de façon à ce que l'existence de déficits sera financé, de manière automatique, sans effectuer de quelconques pressions, ni sur les taux d'intérêt, ni sur les taux de change.

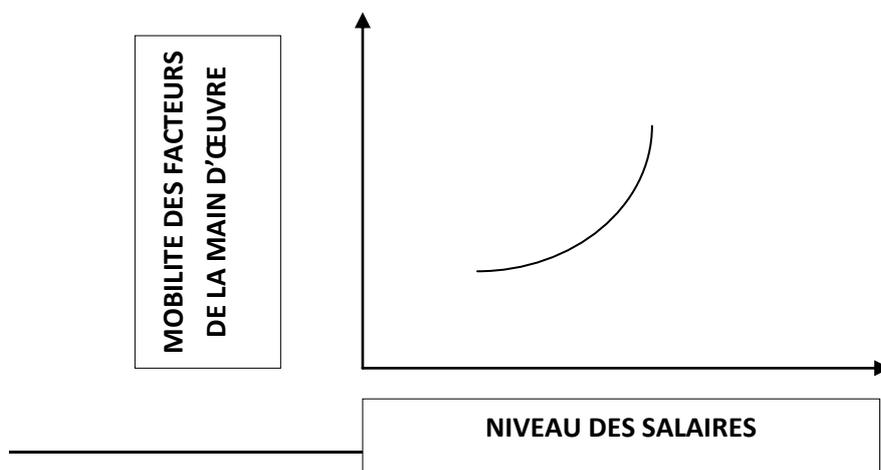
« Le Conseil Ouest-Africain pour l'intégration des marchés de capitaux, Capital West African Markets Integration Council (WACMIC) - a été mis en place le 18 janvier 2013 dans le cadre de l'intégration des marchés de capitaux de la Communauté Economique des Etats De L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le principal objectif du Conseil est de créer un environnement réglementaire harmonisé pour l'émission et la négociation des valeurs mobilières dans la région. Le WACMIC comprend les Commissions des valeurs mobilières et des Bourses de valeurs mobilières de l'UEMOA, du Ghana, du Nigeria, de la Sierra Léone et du Cap Vert. Le Conseil est chargé de concevoir le cadre stratégique et de gérer la mise en œuvre du processus qui facilitera la création d'un marché des capitaux intégré en Afrique de l'Ouest. Les travaux réalisés sous l'égide du WACMIC devront conduire à une intégration des marchés financiers en (03) grandes phases :

- Phase 1 : L'accès sponsorisé pour les courtiers (Sociétés de Bourse) ;
- Phase 2 : L'agrément unique pour les courtiers qualifiés pour intervenir dans toute la CEDEAO ;
- Phase 3 : La création d'une plateforme commune de cotation à l'échelle régionale. »⁵⁶

1.2 Flexibilité des prix et des salaires

En dehors d'une zone monétaire, le retour à l'équilibre se fait en jouant sur le taux de change. Dans une zone monétaire présentant alors un taux de change fixe, la mobilité de la main d'œuvre peut jouer un rôle stabilisateur. Si les salaires sont élevés dans un des pays, cela accroîtrait la mobilité de la main d'œuvre de ce dernier. Il s'en suivrait alors une prospérité dans ce pays et une diminution de chômage dans le pays d'émigration.

Graphique N°4 : Relation entre niveau des salaires et mobilité de la main d'œuvre



⁵⁹ Disponible sur : <https://www.brvm.org/fr/wacmic>, consulté le 6 JUIN 2022.

Source : MOUFFOK Nacer-Eddine, (2013). « La politique monétaire dans la zone euro : règles de conduite, objectifs et canaux de transmission », thèse de doctorat, université Paris-Vincennes, France.

En résumé, une zone présentant une parfaite mobilité de la main d'œuvre se rapproche davantage à une zone monétaire optimale. Dans notre situation, il existe déjà une certaine facilité pour la mobilité de la main d'œuvre.

Section 02 : Les critères liés aux degrés d'ouverture et de diversification sont-ils remplis ?

Cette section nous permettra d'étudier certains critères, qu'on appelle les critères modernes, les critères liés aux degrés d'ouverture et de diversification des économies.

1.2 Le degré d'ouverture de l'économie

Le taux d'ouverture d'une économie est mesuré par la proportion des biens échangeables dans la production totale d'un pays : $Taux\ d'ouverture = \frac{X+M}{2PIB} \times 100$.

Plus le degré d'ouverture d'un pays est élevé, plus ce pays est vulnérable au changement des prix mondiaux. Ainsi, plus les pays sont « ouverts », plus ils ont intérêt à avoir des changes fixes ou établir une zone monétaire.

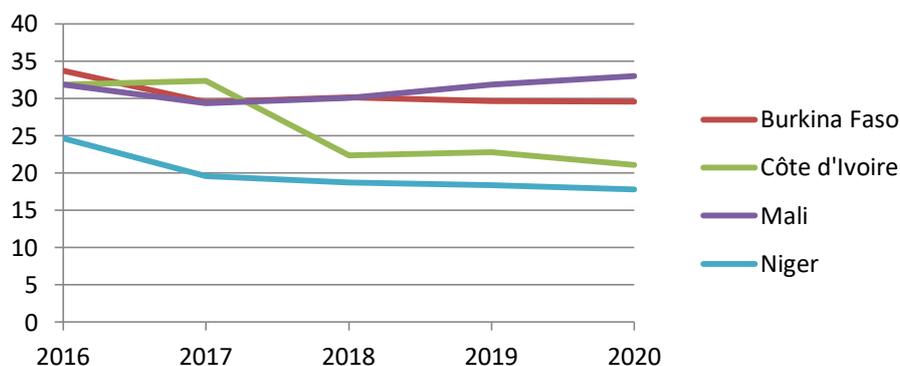
Tableau N°4 : Degré d'ouverture des pays de 2016/2022

Degré d'ouverture commerciale (en %)	2016	2017	2018	2019	2020
Burkina Faso	33,693	29,501	30,13	29,68	29,6
Côte d'Ivoire	31,874	32,38	22,39	22,78	21,1
Mali	31,895	29,373	30,07	31,83	33
Niger	24,685	19,562	18,75	18,41	17,8

Source : Tableau constitué à partir des données du site des statistiques douanières de l'umoa <https://edenpub.bceao.int/>, consulté le 28 Mai 2022

Pour une meilleure illustration, nous présentons le graphe suivant :

Graphique N°5 : Evolution du degré d'ouverture par pays en % de 2016/2022



Source : Constitué à partir des données du site des statistiques douanières de l'umoa <https://edenpub.bceao.int/>, consulté le 28 Mai 2022

On constate que nos quatre pays ont des degrés d'ouverture relativement faibles qui progressent timidement pour le cas du Mali et du Burkina Faso ; mais qui régresse du côté de la Côte d'Ivoire et du Niger. Le Mali et le Burkina Faso sont les plus ouverts donc, les plus exposés aux chocs externes.

Pour une meilleure compréhension de ces résultats, nous exposerons dans les tableaux et graphes suivants, l'évolution du PIB nominal et des exportations et importations de certains pays, comme suit :

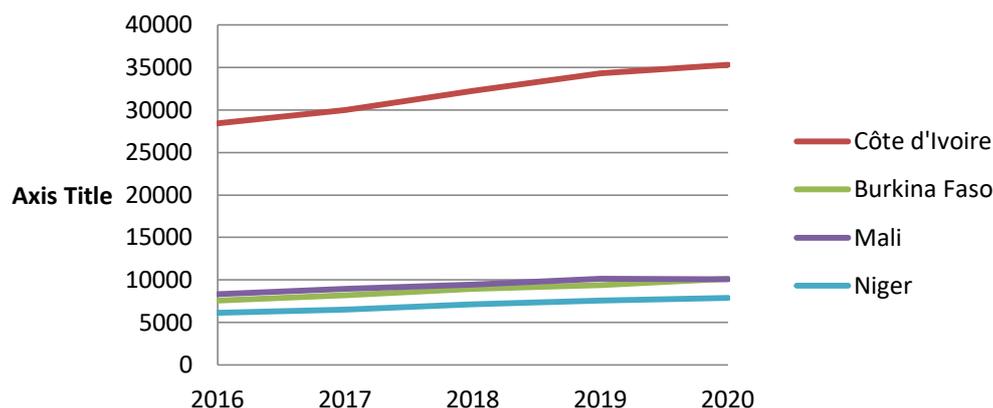
Tableau N°5 : PIB nominal de 2016/2020

PIB nominal (en milliards de FCFA)	2016	2017	2018	2019	2020
Côte d'Ivoire	28423,874	29955,01	32222,266	34298,893	35311,384
Burkina Faso	7605,123	8191,299	8920,421	9369,188	10157,707
Mali	8311,915	8922,205	9481,953	10124,689	10052,836
Niger	6162,424	6494,705	7114,526	7567,893	7909,346

Source : Constitué à partir des données du site des statistiques douanières de l'umoa <https://edenpub.bceao.int/>, consulté le 28 Mai 2022

Et pour une meilleure lecture, nous présentons le graphe suivant :

Graphique N°6 : Evolution du PIB nominal de 2016/2020



Source : Constitué à partir des données du site des statistiques douanières de l'umoa <https://edenpub.bceao.int/>, consulté le 28 Mai 2022

Tableau N°6 : Evolution des exportations et des importations

EN MILLIARD DE FCFA	2016	2017	2018	2019	2020	Pays
total export	1 676,36	1 887,30	2 196,37	2 301,32	2 765,00	Burkina Faso
total import	1 676,74	1 890,40	2 035,25	2 087,00	2 116,00	
Total export	6 427,00	6 873,00	6 553,00	7 347,00	7 141,00	Côte d'Ivoire
Total import	5 078,60	5 315,40	5 913,10	6 111,80	6 040,30	
total export	1 675,87	1 685,90	1 991,43	2 153,39	2 759,40	Mali
total import	2 017,96	2 095,45	2 204,03	2 526,96	2 434,80	
Total export	611,74	701,84	668,22	659,73	642,35	Niger
Total import	1 017,22	1 136,01	1 267,71	1 362,88	1 419,88	

Source : Tableau constitué à partir des données du site de la BCEAO <https://edenpub.bceao.int/rapportPredefini.php>, consulté le 30 MAI 2022

Les différents tableaux et graphes précédents nous renseignent sur l'évolution du degré d'ouverture entre 2018 et 2020, s'explique, pour le Mali, par une hausse des importations et des exportations. La baisse pour la Côte d'Ivoire est due au fait que l'accélération du PIB est plus forte que celle des importations et des exportations, entre 2018 et 2020.

Dans les faits et selon ce critère, ces quatre pays n'ont pas intérêt à intégrer une zone monétaire et avoir ainsi des changes fixes. Sauf, s'ils mettent en place un budget fédéral par exemple 2% du PIB (suivant l'exemple du budget fédéral américain ou européen) de chaque

Etat. En cas de choc dans un des pays, les transferts fiscaux permettront de résorber le choc en l'absence du levier monétaire.

2.2 Le critère lié au degré de diversification est-il rempli ?

Pour expliquer ce critère, on devrait fournir des données liées aux différentes productions en termes de biens et services que les pays de la zone assurent.

Mais, le manque de ces données au niveau des sites officiels de ces Etats nous conduit à nous baser sur les orientations géographiques des importations et des exportations des pays, sur les marchés fournisseurs pour un produit importé par pays, ainsi que sur les marchés importateurs pour un produit exporté par pays.

Les données recueillies sont disponibles et fiables et peuvent expliquer, en partie, Le degré de diversification des économies des pays concernés.

Tableau N°7 : Orientations géographiques des importations et des exportations des pays

Pays	Afrique		Hors Afrique	
	importation	exportation	importation	Exportation
Burkina Faso	32,50%	6,80%	67,50%	93,20%
Côte d'ivoire	24,60%	22,80%	75,40%	77,20%
Mali	50,40%	42,50%	49,60%	57,50%
Niger	23,40%	48,80%	76,60%	51,20%

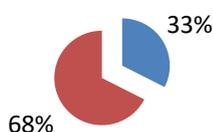
Source : Tableau constitué à partir des données du site de la BCEAO <https://edenpub.bceao.int/rapportPredefini.php>, consulté le 30 MAI 2022.

Pour mieux illustrer les orientations géographiques des importations et des exportations des pays, nous proposons les graphes suivants :

Graphique N°7 : Orientations géographiques des importations des pays

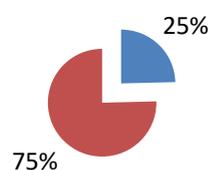
Orientation géographique des importations du Burkina Faso

■ Afrique ■ Hors Afrique



Orientation géographique des importations de la Côte d'ivoire

■ Afrique ■ Hors Afrique



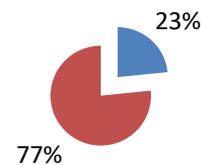
Orientation géographique des importations du Mali

■ Afrique ■ Hors Afrique



Orientation géographique des importations du Niger

■ Afrique ■ Hors Afrique

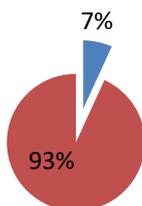


Nous constatons que ces pays importent plus de l'extérieur qu'entre eux-mêmes, sauf pour le cas du Mali qui présente une certaine parité. Ceci s'explique par le fait que ces pays ne produisent pas, intra-zone, les biens et services souhaités, ou par leur rapport prix / qualité, les poussant ainsi à importer hors-zone. Donc, on conclue qu'il y a un manque de diversification économiques intra-zone.

Graphique N°8 : Orientations géographiques des exportations des pays

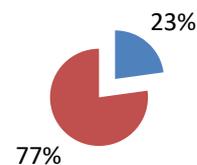
Orientation géographique des exportations du Burkina Faso

■ Afrique ■ Hors Afrique



Orientation géographique des exportations de la Côte d'Ivoire

■ Afrique ■ Hors Afrique



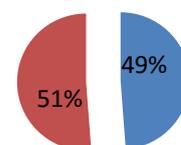
Orientation géographique des exportations du Mali

■ Afrique ■ Hors Afrique



Orientation géographique des exportations du Niger

■ Afrique ■ Hors Afrique



Nous constatons, également, que ces pays exportent plus à l'extérieur qu'entre eux-mêmes, ce qui s'explique aussi par le fait que ces pays produisent les mêmes biens, et services, ce qui réduit leurs besoins d'importer intra-zone, ce qui explique qu'il y a un manque de diversification économiques dans ces pays.

Les tableaux suivants, de 8 à 19, nous renseignent sur la liste des différents marchés fournisseurs et importateurs par produit par certains pays de la zone.

Tableau N°8 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Burkina

Faso

Exportateurs	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2019	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2020	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2021
Côte d'Ivoire	10,8	11,5	10,6	8,2	8,5
Ghana	4,8	4,6	6,9	6,3	5,9
Togo	3,3	3	1,6	3,4	2,8
Niger	0,7	0,4	0,5	2,4	2,6
Sénégal	1	0,7	0,8	0,6	0,6
Mali	1,6	0,9	0,4	1,1	0,6
Nigéria	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
Bénin	0,1	0,1	0,3	0,6	0,2
TOTAL	22,6	21,5	21,4	22,8	21,5

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°9 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Burkina

Faso

Importateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Côte d'Ivoire	6,6	6,3	5,5	2,9	3,6
Mali	1	0,5	0,7	0,9	1,6
Ghana	1,6	3,1	2,7	1,4	1
Togo	1,2	1,9	0,8	0,8	0,7
Niger	0,7	0,6	0,9	1,2	0,7
Sénégal	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2
Guinée	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
Bénin	0	0,1	0	0	0,1
TOTAL	11,8	13,1	11	7,6	8

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°10 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par la côte d'Ivoire

Exportateurs	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2019	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2020
Nigéria	11,6	9,2	12,3	13,2	13,1
Sénégal	1,6	1,5	1,2	1,6	2
Ghana	0,6	0,7	0,9	1,1	1,5
Togo	0,2	2,1	1,5	0,2	1,2
Burkina Faso	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Bénin	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Mali	0	0,1	0,1	0,1	0,1
Niger	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Sierra Leone	0	0,2	0,1	0,1	0
Total	14,3	14,1	16,4	16,6	18,2

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°11 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par la côte d'Ivoire

Importateurs	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2019	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2020
Mali	4	3,8	4,8	4,8	5,3
Burkina Faso	4,1	4,3	5,2	4,6	4,1
Ghana	4,8	3,7	3	1,8	1,9
Togo	1,9	0,9	1	1,6	1,2
Sénégal	1,1	1,4	1	1	1,2
Nigéria	1,7	1,2	1,7	1,7	1
Niger	0,4	0,6	0,8	0,7	0,9
Bénin	0,3	0,4	0,5	0,5	0,7
Guinée	0,5	0,9	0,5	0,4	0,5
Libéria	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
Sierra Leone	0,1	0,1	0	0	0,1
Total	19,3	17,7	18,7	17,3	17,1

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°12 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Ghana

Exportateurs	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2015	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2019
Burkina Faso	0,1	0,1	0,1	0,4	1,1
Nigéria	3,2	0,4	1,2	1,3	1,1
Côte d'Ivoire	0,7	0,6	0,8	1	0,9
Togo	1	0,8	0,7	0,5	0,6
Niger	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Sierra Leone	0,1	0	0,2	0,2	0,1
Libéria	0	0,4	0,1	0,1	0,1
Mali	0	0	0	0	0,1
Guinée-Bissau	0,1	0,1	0	0	0,1
Sénégal	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
TOTAL	5,4	2,6	3,3	3,7	4,3

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°13 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Ghana

Importateurs	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2015	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2019
Burkina Faso	2,4	4	3,4	1,6	1,7
Nigéria	1,3	0,5	0,4	0,5	1
Togo	1,3	2,7	1,4	0,8	1
Sénégal	0,2	1,2	0,5	0,3	0,5
Sierra Leone	0	0	0	0	0,4
Côte d'Ivoire	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3
Mali	2,8	2,8	0,3	0,3	0,3
Niger	0,7	0,6	0,7	0,3	0,3
Bénin	1	0,3	0,2	0,2	0,2
Libéria	0,1	0,1	0,1	0,1	0
Guinée	0,1	0,1	0,1	0	0
TOTAL	10,3	12,6	7,5	4,4	5,7

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur :

https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°14 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Niger

Exportateurs	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2019	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2020
Nigéria	6,1	6,8	6,5	5,4	4,6
Côte d'Ivoire	1,9	3	3,3	3,3	3,6
Ghana	2,8	3	2,8	2,2	2,3
Bénin	1,6	2,2	2	1,5	1,3
Togo	1,7	2	1,5	1	1,3
Burkina Faso	0,5	0,5	0,3	0,6	0,9
Sénégal	0,8	0,8	0,5	0,5	0,6
Mali	0	0,1	0	0	0
TOTAL	15,4	18,4	16,9	14,5	14,6

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°15 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Niger

Importateurs	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2019	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2020
Mali	8	11,3	6,9	11,7	8,7
Burkina Faso	7,2	5	6,5	4,2	6,3
Nigéria	15,9	22	26,5	23,4	3,2
Ghana	1,6	3,5	0,2	6,3	1,3
Bénin	1,4	2	7	0,4	0,9
Sénégal	0,1	0,1	0	0,2	0,2
Togo	0,5	0,6	0,8	0,3	0,1
Côte d'Ivoire	0,3	1,9	0,1	0,2	0,1
Guinée	0	0	0	0	0
TOTAL	35	46,4	48	46,7	20,8

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°16 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Nigéria

Exportateurs	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2019	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2020	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2021
Côte d'Ivoire	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1
Ghana	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Bénin	0,1	0,1	0,8	0	0
Sénégal	0,1	0,1	0	0	0
Guinée	0	0	0	0,1	0
TOTAL	0,8	0,5	1,1	0,4	0,2

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°17 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Nigéria

Importateurs	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2019	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2020	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2021
Côte d'Ivoire	1,5	2,2	2,2	2,6	2,8
Togo	2,3	1,8	1	1,7	1,1
Ghana	0,5	0,5	7,5	1,1	0,8
Niger	0,2	0,2	0,2	0,1	0,4
Bénin	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Burkina Faso	0	0	0	0	0,1
TOTAL	4,7	4,9	11,1	5,7	5,4

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°18 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Mali

Exportateurs	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les importations du rapporteur, % en 2019
Sénégal	19,4	20,5	23,1	22,5
Côte d'Ivoire	9,8	9,7	9,9	10,6
Niger	0,4	2,3	1,6	2,2
Bénin	2,6	1,8	3,4	2,1
Ghana	2,2	1,3	1,4	1,6
Togo	0,5	0,4	0,5	0,5
Nigéria	0	0	0,4	0,4
Burkina Faso	0,2	0,1	0,2	0,3
Gambie	0	0	0	0,2
Guinée	0,1	0,1	0,2	0,2
TOTAL	35,2	36,2	40,7	40,6

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Tableau N°19 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Mali

Importateurs	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2016	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2017	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2018	Part en valeur dans les exportations du rapporteur, % en 2019
Côte d'Ivoire	6	4,9	2,8	4,2
Burkina Faso	3,9	6,1	2,4	2,8
Sénégal	2,6	4,7	3,5	2,7
Guinée	0,9	0,9	0,5	0,7
Niger	0,3	0,5	0,3	0,4
Ghana	0,2	0,3	0,1	0,1
Togo	0	0,1	0,1	0,1
Libéria	0	0	0	0,1
Bénin	0,2	0,2	0,5	0
TOTAL	14,1	17,7	10,2	11,1

Source : D'après des données de TradeMap (disponibles sur : https://www.trademap.org/Country_SelProductCountry_TS.aspx?nvpm, consulté le 01 JUIN 2022)

Commentaire

D'après tous ces tableaux et aux vues de toutes ces observations, nous constatons que la plupart de ces pays ont des échanges intra-régionaux faibles, exception faite pour le Mali qui importe jusqu'à 40% à partir de la région ; et le Niger qui exporte à plus de 40% au sein de la CEDEAO.

De même qu'avec le reste du continent l'observation demeure identique.

En conclusion, les échanges intra-zones sont significativement plus faibles que les échanges avec le reste du monde. Ce qui peut s'expliquer par la faible diversification des économies de la région. Les exportations des économies de la région sont dominées par les produits primaires. Les marchés locaux manquent d'industries pour la transformation de ces produits pris à l'état naturel.

Les Etats devront construire des industries manufacturières pour assurer la transformation des produits locaux ce qui permettra, in fine, d'accroître les échanges intra-zone.

Section 03 : Les critères d'intégration fiscale/fédéralisme budgétaire et d'homogénéité sont-ils remplis ?

Cette section nous permettra d'étudier les autres critères modernes : les critères d'intégration fiscale/fédéralisme budgétaire et d'homogénéité, liés aux degrés de diversification économique.

3.1 L'intégration fiscale/fédéralisme budgétaire

Il sera question d'analyser le solde budgétaire ainsi que les recettes publiques par rapport au PIB des pays intra-zone.

Tableau N°20 : Solde budgétaire par rapport au PIB

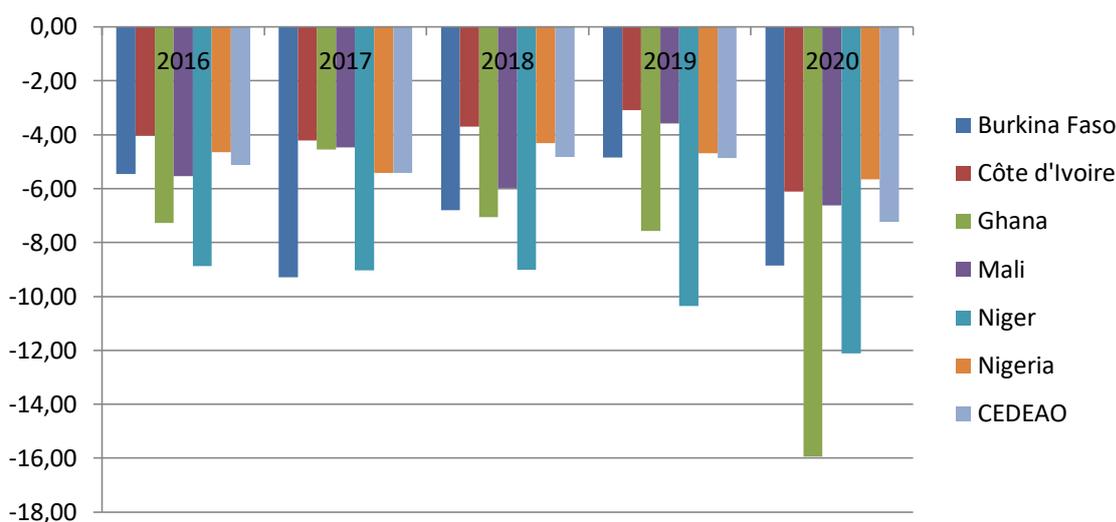
Solde (% du PIB)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Burkina Faso	-8,04	-6,5	-7,09	-8,43	-5,46	-5,38
Côte d'Ivoire	-1,69	-3,09	-2,71	-2,56	-2,83	-3,08
Ghana	-9,21	-6,96	-9,46	-9,36	-8,33	-5,47
Mali	-5,1	-6,59	-1,16	-5,22	-5,11	-4,5
Niger	-4,34	-4,94	-5,34	-7,98	-10,28	-10,81
Nigeria	-4,17	0,43	-0,13	-2,66	-2,43	-3,8
CEDEAO	-4,68	-1,38	-1,81	-3,72	-3,42	-4,34
Solde (% du PIB)	2016	2017	2018	2019	2020	2021

Burkina Faso	-5,45	-9,29	-6,8	-4,84	-8,86	-8,46
Côte d'Ivoire	-4,04	-4,22	-3,69	-3,09	-6,11	-5,92
Ghana	-7,27	-4,55	-7,06	-7,56	-15,95	-11,9
Mali	-5,54	-4,48	-5,98	-3,57	-6,63	-5,64
Niger	-8,87	-9,02	-9,01	-10,35	-12,12	-13,39
Nigeria	-4,64	-5,41	-4,31	-4,69	-5,66	-6,04
CEDEAO	-5,13	-5,43	-4,83	-4,87	-7,23	-6,95

Source : D'après des données de la FMI (disponibles sur : <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 06 JUIN 2022)

Et pour une meilleure lecture, nous présentons le graphe suivant :

Graphique N°9 : Solde budgétaire par rapport au PIB



Source : D'après des données de la FMI (disponibles sur : <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 06 JUIN 2022)

Pareillement que le tableau précédent, le tableau suivant nous présente les recettes publiques, par rapport au PIB des pays intra-zone, réalisées entre 2010 et 2021..

Tableau N°21 : Recettes publiques par rapport au PIB

Recette Publique (% du PIB)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Burkina Faso	13,62	13,941	15,58	16,828	15,465	14,981
Côte d'Ivoire	12,774	10,112	13,44	13,293	12,386	13,419
Ghana	10,667	12,567	12,51	12,205	12,641	13,151
Mali	15,166	13,972	14,37	14,543	14,91	16,436
Niger	9,9508	10,385	11,3	12,468	13,359	13,427
Nigeria	12,421	17,729	14,71	11,483	10,937	7,2499
CEDEAO	12,453	16,232	14,4	12,038	11,591	9,0982
Recette Publique (% du PIB)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Burkina Faso	16,18	16,96	17,16	18,654	16,613	16,112

Côte d'Ivoire	13,71	14,21	14,02	14,238	14,431	14,189
Ghana	12,63	13,03	13,84	13,586	13,014	14,408
Mali	16,72	18,44	14,33	19,576	19,482	21,45
Niger	10,49	10,48	12,09	11,216	10,779	10,809
Nigeria	5,115	6,576	8,505	7,8312	6,3213	7,2224
CEDEAO	8,026	9,407	10,64	10,359	9,3448	10,284

Source : D'après des données de la FMI (disponibles sur : <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 06 JUIN 2022)

Commentaire

Un autre critère de zone monétaire optimale (ZMO) a été mis en évidence par l'économiste G Johnson. C'est un critère qui concerne l'« intégration fiscale » qui peut, ou doit, exister entre les pays candidats à une zone monétaire optimale. Ce critère met en avant l'importance de l'existence de mécanismes de stabilisation automatique pour rétablir l'équilibre macroéconomique entre ces pays.

Pour Johnson, les transferts constituent une variable potentielle d'ajustement. C'est une mutualisation des risques qui pourrait être assurée par des transferts de ressources dans le cadre d'un budget fédéral. L'intégration fiscale constitue un mécanisme de stabilisation automatique des déséquilibres entre les régions.

Nos différents Etats ont des déficits structurels de leur solde budgétaire, d'ailleurs celui de la région est déficitaire depuis plusieurs années. Il leur sera difficile de combler les déficits des uns des autres. Néanmoins, ils peuvent mettre en commun un budget fédéral qui sera alimenté par 2% du PIB de chaque pays, par exemple.

3.2 L'homogénéité des préférences

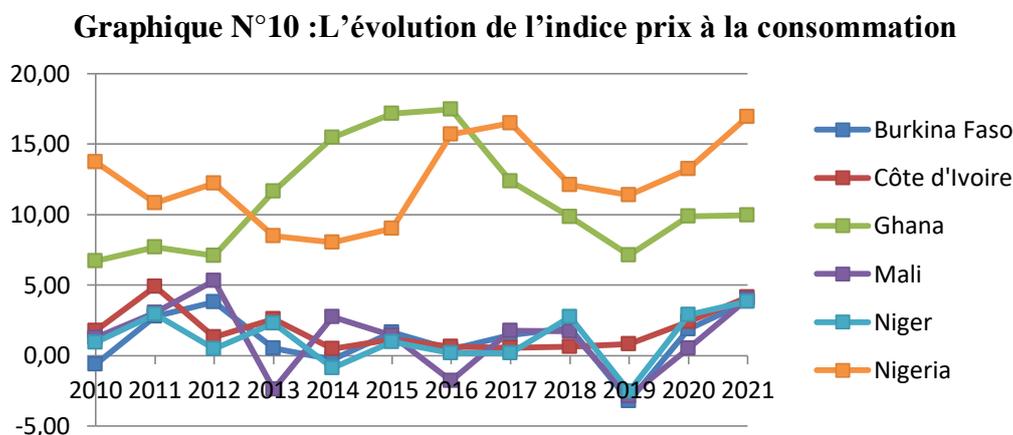
L'autre critère moderne, est l'homogénéité des préférences. Pour l'étudier, il faut analyser plusieurs indices, parmi lesquels on cite : l'indice des prix à la consommation, le taux de croissance du PIB, le taux de chômage, ainsi que d'autres facteurs d'homogénéité tels, le climat, la religion, la langue et les habitudes de consommation. Ces différents indices sont résumés dans les tableaux et graphes suivants :

Tableau N°22 :L'évolution de l'indice des prix à la consommation

IPC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Burkina Faso	-0,61	2,77	3,82	0,53	-0,26	1,65	0,44	1,48	1,96	-3,23	1,88	3,85
Côte d'Ivoire	1,75	4,9	1,3	2,58	0,49	1,15	0,65	0,56	0,62	0,81	2,41	4,16
Ghana	6,7	7,68	7,07	11,67	15,49	17,15	17,45	12,37	9,84	7,14	9,89	9,98
Mali	1,29	3,05	5,32	-2,38	2,73	1,44	-1,8	1,76	1,73	-2,89	0,54	4,04
Niger	0,94	2,93	0,47	2,29	-0,89	0,96	0,18	0,19	2,75	-2,52	2,9	3,84
Nigeria	13,74	10,83	12,23	8,49	8,05	9,01	15,7	16,5	12,09	11,4	13,25	16,95

Source : D'après des données de la FMI (disponibles sur : <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 30 MAI 2022

Pour une meilleure lecture, nous présentons le graphe suivant :



Source : D'après des données de la FMI (disponibles sur : <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 30 MAI 2022

La différence des taux de croissance du PIB entre les pays de la zone permet d'expliquer, en partie, les besoins de consommation et de comportement des citoyens et donc une capacité d'intégration, facile, des populations de ces pays.

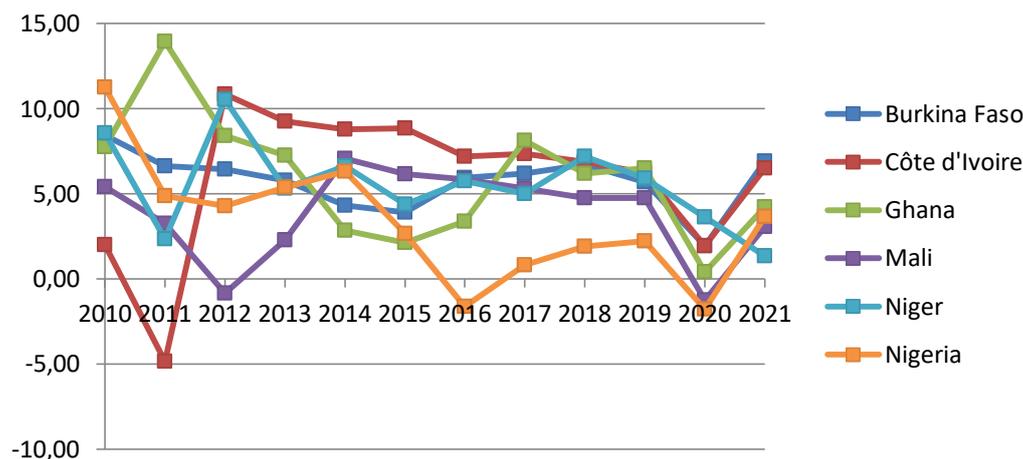
Tableau N°23 : L'évolution du taux de croissance du PIB entre 2010 et 2021

TAUX DU PIB Réel %	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Burkina Faso	8,45	6,62	6,45	5,79	4,33	3,92	5,96	6,2	6,73	5,7	1,93	6,92
Côte d'Ivoire	2,02	-4,86	10,86	9,27	8,79	8,84	7,19	7,36	6,89	6,23	1,95	6,5
Ghana	7,77	13,95	8,43	7,24	2,86	2,12	3,37	8,13	6,2	6,51	0,41	4,23
Mali	5,41	3,24	-0,84	2,3	7,08	6,17	5,85	5,31	4,75	4,76	-1,24	3,06
Niger	8,58	2,36	10,54	5,31	6,64	4,39	5,74	5	7,2	5,91	3,62	1,35
Nigeria	11,26	4,89	4,28	5,39	6,31	2,65	-1,62	0,81	1,92	2,21	-1,79	3,65

Source : D'après des données de la FMI (disponibles sur : <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 30 MAI 2022.

Pour une meilleure illustration, nous présentons le graphe suivant :

Graphique 11 :L'évolution du taux de croissance du PIB



Source : D'après des données de la FMI (disponibles sur : <https://www.imf.org/fr/Home>, consulté le 30 MAI 2022)

La différence des taux de chômage entre les pays de la zone permet d'expliquer également, en partie, la différence entre leur pouvoir d'achat et donc leur homogénéité en termes de demande de biens et services et impacter ainsi leurs habitudes de consommation et de comportement.

Le tableau suivant nous renseigne sur l'évolution du taux de chômage ENTRE 2010 et 2021.

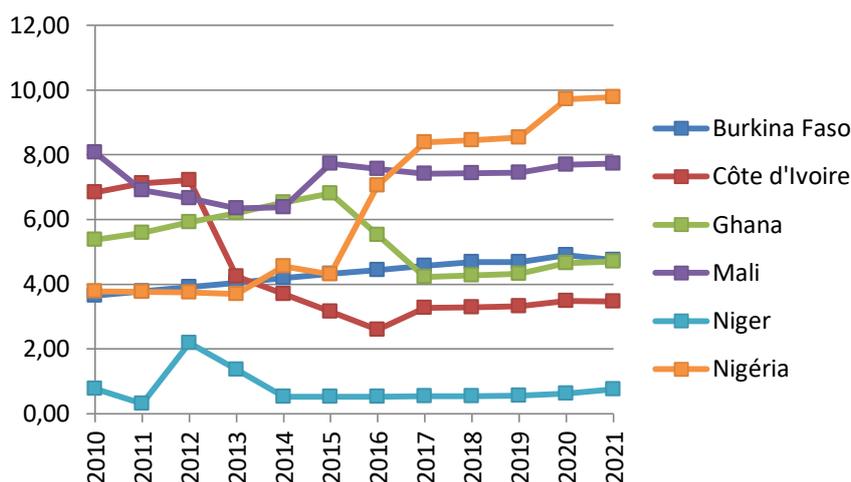
Tableau 24 :L'évolution du taux de chômage entre 2010 et 2021

Taux de chômage	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Burkina Faso	3,64	3,79	3,91	4,05	4,19	4,32	4,43	4,56	4,69	4,69	4,89	4,76
Côte d'Ivoire	6,84	7,13	7,22	4,25	3,7	3,15	2,6	3,27	3,29	3,32	3,49	3,47
Ghana	5,38	5,6	5,91	6,2	6,52	6,81	5,53	4,22	4,28	4,32	4,65	4,7
Mali	8,07	6,9	6,65	6,35	6,38	7,73	7,57	7,41	7,43	7,44	7,7	7,72
Niger	0,78	0,32	2,18	1,37	0,52	0,53	0,53	0,54	0,55	0,55	0,62	0,75
Nigéria	3,78	3,77	3,74	3,7	4,56	4,31	7,06	8,39	8,46	8,53	9,71	9,79

Source : D'après des données de l'OIT (disponibles sur : <https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>, consulté le 31 MAI 20A22)

Et pour une meilleure lecture, nous présentons le graphe suivant :

Graphique 12 :L'évolution du taux de chômage 2010/2021



Source : D'après des données de l'OIT (disponibles sur : <https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>, consulté le 31 MAI 20A22)

Le tableau suivant nous renseigne sur l'homogénéité des préférences entre certains pays de la zone.

Tableau N°25 : Homogénéités

Pays	Langue officielle	Religion		Climat	Habitude de consommation
		musulmans	chrétiens		
Burkina Faso	Français	musulmans (61%)	chrétiens (23%)	Sahélien	Céréales (Riz, Mil, Sorgho, Maïs)
Côte d'Ivoire	Français	42%	34%	Guinéen	Igname, Riz, Banane Plantin
Ghana	Anglais	18%	72%	Guinéen	Tubercules (Manioc, Igname)
Mali	Français	95%	2,50%	Sahélien	Céréales (Riz, Mil, Sorgho, Maïs)
Niger	Français	99%	0,94%	Sahélien	Céréales (Riz, Sorgho)
Nigeria	Anglais	53,30%	45,90%	Tropicale	Céréales (Riz, Millet, Sorgho)

Source : Constitué par les auteurs d'après collecte de données de plusieurs sites

📌 Commentaire

Nous constatons que le taux d'inflation de quatre pays (Mali, Niger, Burkina Faso et la Côte d'Ivoire) converge. Ce que l'on peut expliquer par le fait qu'ils appartiennent à une même zone monétaire, à savoir UMOA, et ont une même banque centrale. Par contre, celle du Ghana et du Nigéria divergent entre eux et divergent avec le reste des pays. Ils ont leur propre monnaie et ont une politique monétaire indépendante des autres pays.

Les taux de croissance n'avaient pas de lien évident entre eux jusqu'en 2016. A partir de cette date, les taux ont commencé à être réguliers et convergentes, même si à ce jour il existe de grands écarts en termes de croissance entre ces pays.

On constate également, qu'il existe une grande disparité entre les pays s'agissant du chômage. Pour les uns, il est trop élevé (Nigéria, Mali), pour les autres (Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso) on constate un relative contrôle de celui-ci.

Ce groupe ne constitue pas un ensemble homogène. Dans ces conditions, il constituerait une ZMO à moins qu'ils mettent en place des critères de convergence.

Conclusion

La CEDEAO a mis en place une zone de libre échange, de déplacement de personnes et de leurs biens. Etape préalable à la mise en place d'une zone monétaire. Au sein de celle-ci, nous comptons cinq (5) marchés financiers (Bourses de valeurs mobilières de l'UEMOA, du Ghana, du Nigeria, de la Sierra Léone et du Cap Vert). La CEDEAO a créé une commission : le « Conseil *Ouest-Africain pour l'intégration des marchés de capitaux* », pour intégrer ces cinq entités et harmoniser leurs règles.

De par l'observation des degrés d'ouverture, ainsi que les volumes d'échanges, nous constatons que les échanges entre ces Etats sont relativement faibles, dus au manque de diversification des économies domestiques qui est resté basé sur l'agriculture et l'exploitation de minerais non transformés localement. L'intégration à une zone monétaire commune pourrait aider à la diversification des ces économies. Du fait de la présence d'une monnaie commune et un taux de change fixe, les coûts de transactions deviennent quasi-nulles. On obtient alors une certaine fluidité dans les transactions.

Les indicateurs tels, le taux de chômage et le taux de croissance sont assez divergents. Quant au taux d'inflation, il est homogène pour les pays membres de l'UEMOA. L'intégration à une zone monétaire commune permet donc d'homogénéiser certains paramètres d'autant que certains paramètres les unis comme la langue, la religion et les habitudes alimentaires.

CONCLUSION GENERALE

Depuis 1975, la CEDEAO a envisagé et a déroulé d'innombrables projets pour permettre l'intégration économique et monétaire de la région. L'un de ces projets et qui n'est pas des moindres, est la création d'une monnaie unique. C'est alors, que les chefs d'Etats ont créé, en 1997, le Programme de coopération monétaire. Son l'objectif final est la mise en place de cette monnaie que va être gérée par une Banque centrale commune de l'Afrique de l'Ouest.

A ce jour, la CEDEAO reste confrontée à plusieurs défis dans la réalisation effective du plan l'intégration monétaire, en particulier, et économique, en générale. On se souvient qu'il y a près d'une quarantaine d'année que le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO a été adopté.

On se pose aujourd'hui cette question centrale :

**Va-t-on vraiment vers la fin du Franc CFA, particulièrement dans la zone CEDEAO ?
Et dans quelles conditions ces Etats constitueraient une zone monétaire optimale au
terme de laquelle on aboutirait à une monnaie commune ?**

Malgré la contestation grandissante au sein de l'opinion africaine, la zone Franc semble avoir encore quelques années devant elle. Dans une tentative désespérée d'arrêter le projet de la monnaie commune de la CEDEAO, Allassane Ouattara et Emmanuel Macron ont entamé en Décembre 2019, un projet de réforme du Franc CFA dans la zone UEMOA. Les points essentiels de la réforme portaient sur la fermeture du compte d'opération, le retrait des représentants du Trésor français des instances de la BCEAO et le changement du nom de la monnaie en ECO⁵⁷.

Malgré la volonté affichée des Etats depuis plus de 40 ans, aujourd'hui, ce projet de monnaie unique peine à voir le jour. Les Etats ont décidé d'y aller progressivement. A terme, ils devront constituer une ZMO et avoir une monnaie commune. La décision C/DEC.8/11/79 est sur l'exonération totale des droits douaniers et la libre circulation des marchandises. Des textes additionnels ont été par la suite adoptés. La zone de libre échange est ainsi effective depuis plusieurs années (le régime de l'acte additionnel n°04/96 le protocole additionnel n°3/2001), même si on déplore la présence de quelques barrières non tarifaires. Une autre avancée est l'Union douanières avec le TEC (Taux Extérieur Commun). Nous relèveront qu'une partie des droits de taxe, en occurrence 1%, est cotisé comme prélèvement

⁵⁷A ne pas confondre avec la monnaie unique de la CEDEAO, les deux présidents ont emprunté ce nom de la CEDEAO, c'était une façon de tromper la vigilance des populations africaines.

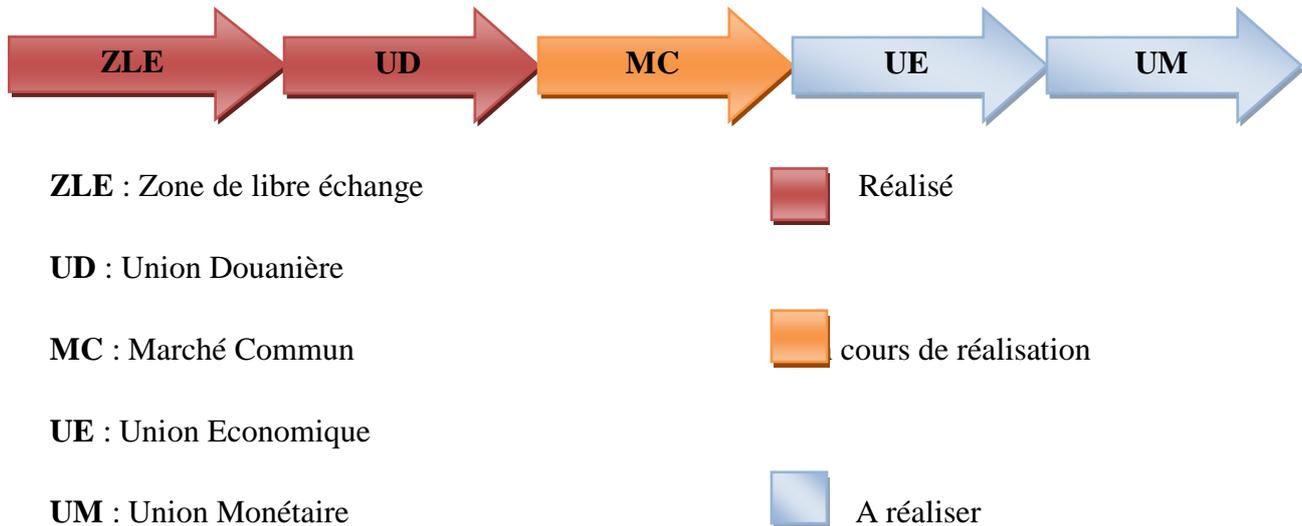
communautaire de solidarité. On déplore jusqu'à ce jour le commerce intra-zone est très faible. Les Etats transforment peu leur production et exportent des marchandises peu diversifiées.

Actuellement, il existe cinq bourses au sein de la CEDEAO. Cette dernière a mis en place une commission (Conseil Ouest-Africain pour l'intégration des marchés de capitaux) pour permettre l'échange, la fluidité et l'harmonisation des règles entre ces différents marchés financiers. Bien qu'il y ait des avancées, l'intégration n'est pas effective aujourd'hui.

A ce jour, la CEDEAO est au troisième (3/5) niveau de l'intégration, qui est le Marché Commun. Les deux restants, qui sont l'Union Economique et la Monnaie commune dans une ZMO, restent les domaines qui demandent encore beaucoup d'efforts aux artisans de la zone.

La majorité de ces pays partagent essentiellement deux langues (Anglais, Français). On retrouve beaucoup plus l'Islam et le Christianisme dans ces pays, et un pourcentage faible d'animiste ; on y consomme le plus des céréales (Riz, Mil, Sorgho ; Maïs) et des tubercules (Igname et Manioc).

Les Etapes de la création d'une zone monétaire



Si le projet arrive à son terme, la diversification (critère de ZMO) fera que la zone sera industrialisée. Le cumul des productions nationales et la variété des produits vont faire que la CEDEAO atteint le niveau de PIB et l'importance d'un pays du G20.

Dans l'étude de cet espace, il n'est toujours pas évident de trouver des données. Il faut les chercher et rechercher dans les coins et recoins. Parfois, elles sont inexistantes. Les Etats ne présentent pas des organismes de statistiques de référence et la région aussi en est dépourvue. Ils sont rares les documents qui présentent une étude du projet de la monnaie unique de la CEDEAO. Et même sur le plan International, les exemples d'intégration monétaire sont rares. Malgré, nous avons essayé de faire un travail scientifique la plus correcte possible.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

1. ARNAULT Jacques, (1996). *Du colonialisme au socialisme*, éditions sociales, Paris.
2. BOILLEY Pierre, (2005). *Un complot français au Sahara ? Politiques françaises et représentations maliennes*, in GEMDEV et Université du mali (coord.), Mali-France. *Regards sur une histoire partagée*, Karthala, Paris.
3. FANKOUA Martin et ROMEO Arnaud, (2014). *Vers une nouvelle Afrique ?*, tome 2, Authorhouse, Bloomington.
4. GUILLAUMONT Patrick et GUILLAUMONT Sylviane et, (1974). *L'adaptation des mécanismes monétaires et la liberté de choix des pays africains - Avantages et inconvénients de la zone Franc*, Le Monde Diplomatique, Paris.
5. ISRAËL Georges, BCEAO, (2000). *Histoire de l'Union monétaire ouest-africaine*, Edition Foucher, Paris.
6. PIGEAUD Fanny et SYLLA Ndongo Samba, (2018), *L'arme invisible de la Françafrique Une histoire du franc CFA*, La decouverte, Paris.
7. ROBERT Julienne, (2002). *Vingt ans d'institutions monétaires ouest-africaines*, l'Harmattan, Paris.
8. ROBERT Maurice, (2004). « *Ministre* » de l'Afrique, *Entretiens avec André Renault*, Seuil, Paris.
9. SEKOU-TOURE Ahmed, (1981). *L'Afrique en marche*, Imprimerie nationale Patrice Lumumba, Conakry.
10. SEYDOU TRAORE Amadou, (2010). *L'expérience malienne d'édification du socialisme (1960-1968)*, Le temps des Cerises, Paris.
11. SMITH Stephen, (1993). *Franc CFA : le scénario de la dévaluation est écrit*, Libération, Paris.

II. ARTICLES

1. ALTHABE Gérard, (1972). « Les manifestations paysannes d'avril 1971 », *Revue Française d'Études Politiques Africaines*, n° 78, pp. 71-77.
2. ALY MBAYE Ahmadou et MBALLA Charlie, (2019). « La zone Franc d'hier à aujourd'hui », *Revue Interventions économiques*, N°61, Paris, p.7
3. ARY TANIMOUNE Nasser, (2011). « Description et analyse de l'action des banques centrales dans le cadre de la crise financière internationale de 2007 Quels enseignements pour

la Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest ? », *Document de Travail N° DT/11/01*, p.19.

4. BAKOUP Ferdinand et NDOYE Daniel, (2016). « Pourquoi et quand instaurer une monnaie unique dans la CEDEAO », *AEB*, Volume 7 Issue 1, Paris, p. 8.

5. CHATAIN Jean, (2017). « Franc CFA, du « colonial qui dure » », *Aujourd’hui l’Afrique*, n° 143, p. 22.

6. DUCHAUSSOY Vincent, (2016). « Transformations institutionnelles et développement économique dans la zone franc en Afrique de l’Ouest (1960-1990) », *International Journal of Francophone Studies*, Rennes, p.53.

7. GARANGO M. T., (1973). « Proposition d’adaptation des institutions de l’UMOA », *ABF*, 1466200601-135, Paris, p.15.

8. GARCIA A, (1961). « Situation de la zone franc », *L’information géographique*, vol. 25, N° 1,p.25.

9. Guillaumont Sylviane et Patrick, (1974). *L’adaptation des mécanismes monétaires et la liberté de choix des pays africains - Avantages et inconvénients de la zone Franc*, Le Monde Diplomatique, p. 17.

10. GURARA, D.Z & M. NCUBE (2013), “Global Economic Spillovers to Africa : A GVAR Approach”, Banque africaine de développement, Document de travail n° 183, septembre 2013.

11. MITARITONNA Cristina et TRAORÉ Fousseini, (2017). «Existing Data to Measure African Trade », *IFPRI Discussion Paper 01618*. Paris; p.11.

12. SAXEGAARD, (2006). “Excess Liquidity and Effectiveness of Monetary Policy: Evidence from Sub-Saharan Africa”, *Document de travail N° 06/115 du FMI*.

13. SODOKIN Koffi et GAMMADIGBE Vigninou, (2013). « À la recherche de la dynamique du pass-through des taux d’intérêt dans l’UEMOA », *revue économique et monétaire*, N°13, p.3.

14. STASAVAGE David, (1994). « La chute de la maison CFA », *Politique internationale*, n° 63, Paris, printemps, p.390.

III. THESES DE DOCTORAT

1. MOUFFOK Nacer-Eddine, (2013). « La politique monétaire dans la zone euro : règles de conduite, objectifs et canaux de transmission », thèse de doctorat, université Paris-Vincennes, France.

IV. RAPPORTS

1. Agence Reuters du 30 septembre 2016.
2. Article 59 du Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO.
3. BANQUE DE FRANCE, La zone franc, Note d'information, août 201.
4. CNUCED, statistiques en ligne sur le commerce intrarégional.
5. COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE ET COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, (2016).« Annuaire Statistique pour l'Afrique », *Groupe Banque Africaine de Développement*, p. 68.
6. COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE, (1998). « Analyse critique de l'origine de la dette publique extérieure des pays africains. Cas du Cameroun », ECA/SRDC-CA/DB/98/02, Uneca, P.24
7. Discours de clôture d'un colloque intitulé « Regards croisés sur 40 ans de zone franc », 5 octobre 2012.
8. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, (2019). « Rapport sur le Développement Humain 2019. Le développement humain pour tous », 20.III.B.1.
9. SEKOU-TOURE Ahmed, discours du 25 août 1958 à Conakry, en présence du général De Gaulle.
10. SMITH Stephen, Franc CFA : le scénario de la dévaluation est écrit”, *Libération*, 25 septembre 1993.

V. SITES INTERNET

- <https://clubcedeo.com/laommunaute/#:~:text=L%27idée%20de%20la%20création,ci%20n%27a%20pas%20abouti>, consulté le 17/05/2022.
- <https://clubcedeo.com/laommunaute/#:~:text=L%27idée%20de%20la%20création,ci%20n%27a%20pas%20abouti>, consulté le 17/05/2022.
- <https://clubcedeo.com/la-cour-de-justice-de-la-cedeo/>, consulté le 18/05/2022.
- <https://www.brvm.org/fr/wacmic>, consulté le 6 JUIN 2022.
- <https://www.cairn.info/revue-mondes-2018-1-page-107.htm#no12> , consulté le 05/04/2022.

- <https://www.melchior.fr/synthese/zone-monetaire-optimale-zmo> , consulté le 21/05/2022.
- www.ccomptes.fr, consulté le 03 Janvier 2022
- <http://www.jeuneafrique.com/503282/economie/cedea-kabore-defend-la-creation-de-la-monnaie-unique-des-2020/>, consulté le 3 AVRIL 2022.
- <https://www.akody.com/business/news/que-la-france-degage-front-anti-franc-cfa-313425>, consulté le 3 AVRIL 2022 à.
- <https://www.bog.gov.gh/>, <https://www.cbn.gov.ng/>, consulté le 23 Mars 2022.
- <http://www.jeuneafrique.com/503282/economie/cedea-kabore-defend-la-creation-de-la-monnaie-unique-des-2020/>, consulté le 3 AVRIL 2022 à 9 h 45.
- <https://ecowas.int/?lang=fr>, consulté le 3 Mai 2022
- <https://mondafrique.com/quand-deby-proposait-la-mort-du-franc-cfa/>, consulté le 3 AVRIL 2022 à 9 h 00.
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicator>.
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicator>.
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicator>.
- <https://www.imf.org/fr/Home>.
- <https://edenpub.bceao.int/>.
- <https://books.openedition.org/iheid/2973?lang=fr>.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Les étapes de l'intégration.....	54
TABLEAU 2 : TAUX DE CHÔMAGE PARPAYS.....	63
TABLEAU 3 : L'évolution de la balance commerciale 2010/2021.....	64
TABLEAU 4 : DEGRE D'OUVERTURE DES PAYS DE 2016/2022.....	67
TABLEAU 5 : PIB nominale de 2016/2020.....	68
TABLEAU 6 : Evolution des exportations et des importations.....	69
TABLEAU 7 : Orientations géographiques des importations et des exportations des pays.....	70
TABLEAU 8 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Burkina Faso.....	72
TABLEAU 9 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Burkina Faso.....	72
TABLEAU 10 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par la côte d'Ivoire.....	73
TABLEAU 11 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par la côte d'Ivoire.....	73
TABLEAU 12 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Ghana....	74
TABLEAU 13 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Ghana....	74
TABLEAU 14 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Niger.....	75
TABLEAU 15 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Niger.....	75
TABLEAU 16 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Nigéria..	76
TABLEAU 17 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Nigéria..	76

TABLEAU 18 : Liste des marchés fournisseurs pour un produit importé par le Mali.....	77
TABLEAU 19 : Liste des marchés importateurs pour un produit exporté par le Mali.....	77
TABLEAU 20 : Solde budgétaire par rapport au PIB.....	78
TABLEAU 21 : RECETTES PUBLIQUES PAR RPPORT AU PIB.....	79
TABLEAU 22 : L'évolution de l'indice prix à la consommation.....	80
TABLEAU 23 :L'évolution du taux de croissance du PIB.....	81
TABLEAU 24 : L'évolution du taux de chômage 2020/2021.....	82
TABLEAU 25 : Homogénéités.....	82

LISTE DES FIGURES

Figure N° 1 : Carte des Pays de la zone franc depuis 1997 : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali.....	8
Figure N° 2 : Billets de Franc CFA dans l'espace UEMOA	9
Figure N° 3 : Trésir Publique Français.....	12
Figure N° 4 : Siège de la BCEAO.....	13
Figure N° 5 : illustration Franc Cfa et Euro.....	16
Figure N° 6 : Billet de 100 FRANC MALIEN.....	22

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : Dépréciation du naira et du Cedi...	50
GRAPHIQUE 2 : Moyenne du taux de chômage par pays de 2010 à 2021.....	64
GRAPHIQUE 3 : Moyenne de la balance commerciale par pays.....	65
GRAPHIQUE 4 : Relation entre niveau des salaires et mobilité de la main d'œuvre.....	66
GRAPHIQUE 5 : Evolution du degré d'ouverture par pays en % de 2016/2022.....	67
GRAPHIQUE 6 : Evolution du PIB nominal de 2016/2020.....	68
GRAPHIQUE 7 : Orientations géographiques des importations des pays.....	70
GRAPHIQUE 8 : Orientations géographiques des exportations des pays.....	71
GRAPHIQUE 9 : Solde budgétaire par rapport au PIB.....	79
GRAPHIQUE 10 : L'évolution de l'indice prix à la consommation.....	80
GRAPHIQUE 11 : L'évolution du taux de croissance du PIB.....	81
GRAPHIQUE 12 : L'évolution du taux de chômage 2020/2021.....	82

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1.....	6
LA ZONE FRANC ET LE FRANC CFA.....	6
Introduction	7
Section 1 : Création de la zone franc et du franc CFA	8
1.1 La création du franc Cfa	8
Il sera par la suite "franc de la Communauté Financière Africaine" pour les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et "franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale" pour les pays membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC).	9
1.2 La naissance de la zone Franc	9
Section 2 : Les quatre principes et les institutions de la zone franc.....	11
2-1- les institutions de la zone franc.....	11
a. Le trésor public français et les banques centrales.....	12
b. Les banques commerciales.....	13
2.2. Les quatre principes du système FCFA.....	14
a. La fixité du change.....	14
b. Le libre transfert des capitaux.....	14
c. La convertibilité illimitée.....	14
d. La centralisation des réserves de change	15
e. Le compte d'opérations	15
Section 3 : Quelques résistances au franc CFA.....	17
3.1 Une volonté réformatrice au début des années 1960	18
3.2 Un mouvement réformateur plus consistant	22
Conclusion.....	25
CHAPITRE 02	27
UNE MONNAIE AU SERVICE DE LA FRANCE.....	27
Introduction	27
Section 01 : Une politique d'influence, la dévaluation forcée de 1994	28
1.1 Comment on a imposé la dévaluation du franc CFA	28
1.2 Un avantage économique pour la France.....	32
Section 02 : les mythes du FCFA	33
2.1 Le CFA facteur de développement :	33
2.2 Le mythe de l'« intégration »	35
2.3 Le mythe de l'attractivité de la zone franc	36
Section 03 : La résilience du FCFA et l'ECO-UEMOA	37
3.1 Les contestations augmentent.....	37
3.2 Volonté de maintenir le F CFA et « l'ECO-UEMOA »	40
a. Que reprochent les signataires de la ZMAO à « l'ECO -UEMOA » ?.....	40
b. S'agit-il d'un affrontement francophone / anglophone ?	41
c. La CEDEAO, moins intégrée que l'UEMOA.....	41

d. La colère du Nigeria	41
Conclusion.....	42
CHAPITRE 3.....	43
LA CEDEAO ET L'INTÉGRATION MONÉTAIRE.....	43
Introduction	44
Section 1 : La création de la CEDEAO et ces structures.....	46
1.1 La création de la CEDEAO.....	46
1.2 Structures de gouvernance de la CEDEAO	47
1.2.1 L'exécutif comprend les principales institutions suivantes	47
a. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement	47
b. Le Conseil des Ministres.....	47
c. La Commission de la CEDEAO.....	47
1.2.2 L'organe législatif de la Communauté est le Parlement.....	48
1.2.3 L'organe judiciaire de la Communauté est la Cour de Justice	48
Section 2 : intégration monétaire (solution aux problèmes monétaire de l'Afrique de l'ouest ...	48
2.1 Les problèmes monétaires de l'Afrique de l'ouest	48
a. Les problèmes monétaires de l'Afrique de l'ouest.....	49
b. Volatilité des flux de capitaux et ses conséquences négatives sur la gestion monétaire	49
c. Non-convertibilité des monnaies	50
d. Faible effectivité des canaux de transmission de la politique monétaire	51
2.2 L'intégration monétaire : solutions aux problèmes monétaires ouest-africains.....	51
a. Les problèmes monétaires d'Afrique de l'Ouest sont tels qu'aucun pays ne peut les résoudre seul	51
b. Apport de l'intégration monétaire à la résolution des problèmes monétaires en Afrique de l'Ouest	52
Section 3 : Diverses options d'intégration monétaire pour la monnaie unique (ECO).....	53
Section 4 : La zone monétaire optimale : origine et critères.....	56
4.1 Origine de la zone monétaire optimale	56
a. La "phase pionnière" (du début des années 1960 au début des années 1970)	56
b. L'approfondissement (des années 1970 à 1990)	56
c. Depuis les années 90, deux paradigmes s'affrontent : l'endogénéité de la ZMO (c.1) versus la spécialisation (c.2).....	57
4.2 Critères de la zone monétaire optimale	58
a. Une forte intégration commerciale	58
b. Une mobilité géographique des facteurs de production (travail, capital) entre les régions	58
c. La prédominance des chocs symétriques et l'existence de mécanismes d'ajustement face aux chocs asymétriques (en particulier, un certain fédéralisme budgétaire)	59
d. Le degré d'ouverture	59
Conclusion.....	60
CHAPITRE 4.....	61

<i>QUELLES SONT LES CONDITIONS DANS LESQUELLES L'ESPACE CEDEAO DEVIENTRAIT UNE ZONE MONÉTAIRE OPTIMALE (ZMO) AVEC LA NOUVELLE MONNAIE ECO ?.....</i>	61
Introduction	62
Section 01 : Les critères relatifs à la mobilité des facteurs de production sont-ils respectés?	62
1.1 La mobilité des facteurs de productions	62
a. La mobilité du travail	62
b. La mobilité des capitaux	65
1.2 Flexibilité des prix et des salaires	66
Section 02 : Les critères liés aux degrés d'ouverture et de diversification sont-ils remplis ?.....	67
1.2 Le degré d'ouverture de l'économie	67
2.2 Le critère lié au degré de diversification est-il rempli ?.....	70
Section 03 : Les critères d'intégration fiscale/fédéralisme budgétaire et d'homogénéité sont-ils remplis ?	78
3.1 L'intégration fiscale/fédéralisme budgétaire.....	78
3.2 L'homogénéité des préférences	80
Conclusion.....	85
<i>CONCLUSION GENERALE</i>	86
BIBLIOGRAPHIE	90
LISTE DES TABLEAUX	95
LISTE DES FIGURES.....	96
LISTE DES GRAPHIQUES	97
TABLE DE MATIERES.....	98

Résumé

Le Franc CFA (Franc des Colonies Françaises d'Afrique), créé en 1945 par la France, demeure à ce jour la monnaie de 15 Etats Africains, dont huit en l'Afrique de l'Ouest.

Cette monnaie ne présente aucune perspective de développement pour ces pays. La plupart sont classés en bas du classement du PNUD. De par son arrimage à l'EURO, sa gestion est calquée sur la politique monétaire de la BCE. Elle fait des pays Africains la vache à lait de la France. Question de souveraineté et d'ordre économique, plusieurs voix se sont élevées par le passé contre cette monnaie. Aujourd'hui, elle est plus que jamais dénoncée.

C'est alors que la CEDEAO a eu en projet de créer une monnaie commune. Malgré les retard, quelques avancés ont pu être réalisées : La zone de libre échange de la CEDEAO, l'Union douanières avec le TEC (Taux Extérieur Commun) et l'intégration des marchés boursiers.

Nous avons confronté la CEDEAO à une ZMO afin que nous puissions juger des avancées dans le projet, les difficultés qu'ils rencontrent, les enjeux de celui-ci et les améliorations à réaliser.

Mots clés : CEDEAO ; FCFA ; ZMO ; Monnaie ; Arrimage ; Taux de Change ; Degré d'ouverture ; Degré de diversification

Summary

The CFA Franc (Franc of the French Colonies of Africa), created in 1945 by France, remains to this day the currency of 15 African States, including eight in West Africa.

This currency presents no development prospects for these countries. Most are ranked at the bottom of the UNDP ranking. Due to its peg to the EURO, its management is modeled on the monetary policy of the ECB. It makes African countries France's cash cow. Question of sovereignty and economic order, several voices have been raised in the past against this currency. Today, it is more denounced than ever.

It was then that ECOWAS planned to create a common currency. Despite the delays, some progress has been made: The ECOWAS free trade area, the customs union with the CET (Common External Rate) and the integration of stock markets.

We have compared ECOWAS to a OCA (Optimum Currency Area) so that we can judge the progress in the project, the difficulties it encounters, the challenges of it and the improvements to be made.